

Les ensembles paysagers de l'Ardenne centrale et de la Thiérache

Deux ensembles paysagers ont été regroupés dans ce volume. L'ensemble paysager de la Thiérache, des Sarts et des Rièzes est présenté avec celui du Haut plateau de l'Ardenne centrale. Leur inscription sur le massif ardennais et la très petite taille de la Thiérache ont déterminé ce choix.

L'ensemble de l'Ardenne du nord-est sera par contre traité dans un prochain volume : les vastes étendues ouvertes de fagnes sur les hauts sommets ainsi que le caractère bocager et quasi exclusivement herbager des terres agricoles confèrent à cette partie du massif ardennais des caractéristiques paysagères spécifiques.

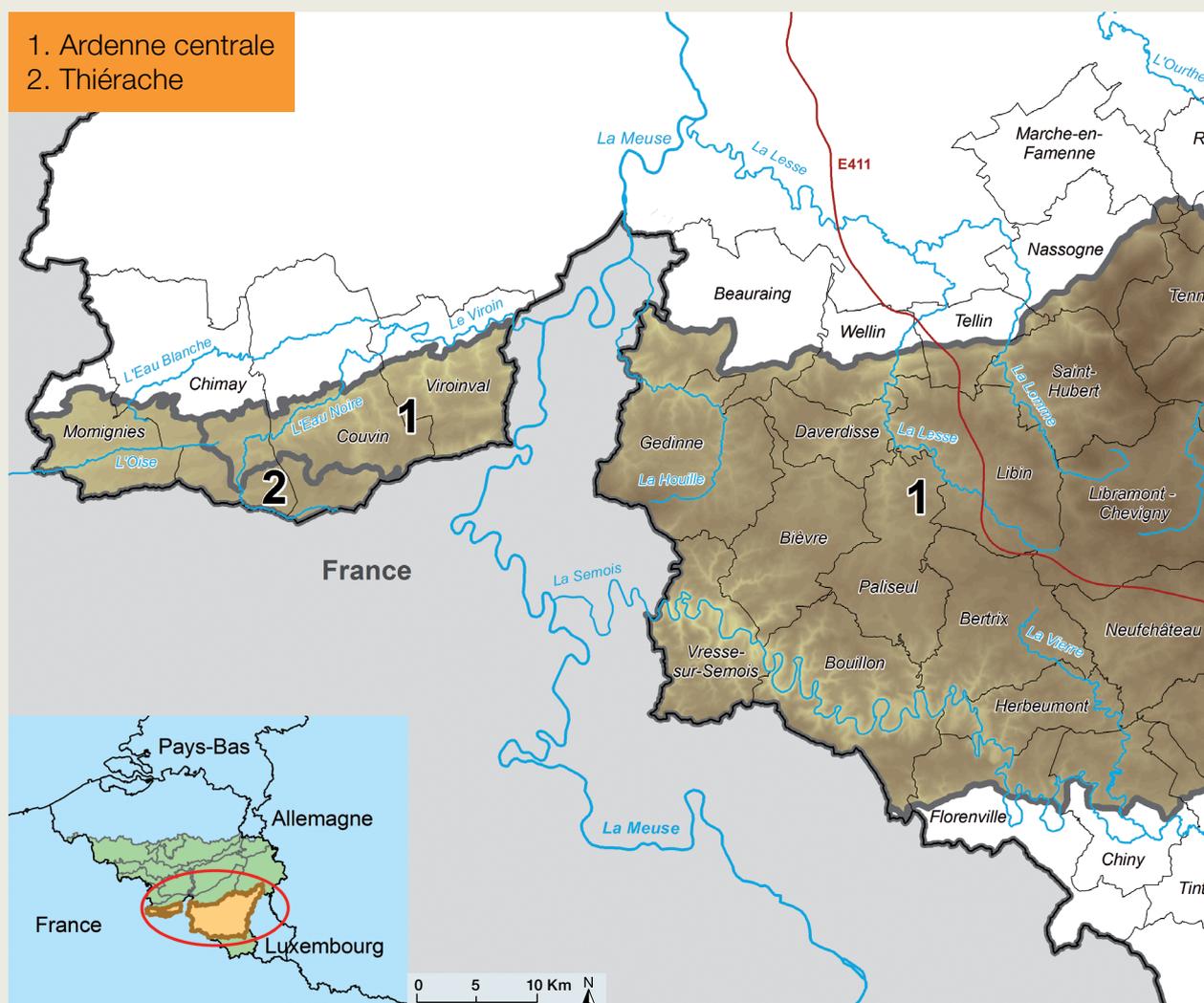
Il a été convenu, pour faciliter la lecture, de contracter la dénomination « Haut plateau de l'Ardenne centrale » en « Ardenne centrale » et l'appellation « Thiérache, Sarts et Rièzes » – le terme Sarts désignant les terres récupérées sur la forêt, celui de Rièzes, les zones marécageuses présentes dans l'est de l'ensemble – en « Thiérache », appellation couramment appliquée à toute l'extrémité méridionale de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

L'Ardenne centrale et la Thiérache

Les ensembles paysagers de l'Ardenne centrale et de la Thiérache

Les deux ensembles paysagers couvrent la partie occidentale du massif schisto-quartzitique* qui, de la lisière méridionale du Haut plateau de l'Ardenne du nord-est, s'incurve vers l'ouest pour atteindre la bordure méridionale de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

L'Ardenne centrale oppose, d'une part, des zones de plateaux aux vastes étendues doucement ondulées et partagées entre terres agricoles et forêts et, d'autre part, des bordures forestières entaillées par des vallées encaissées. L'altitude décroît par paliers, de 550 mètres au nord-est à environ 400 mètres à l'ouest. L'ensemble paysager de l'Ardenne centrale, le plus étendu de Wallonie, occupe 3 178 km², soit près de 19 % de la superficie régionale.

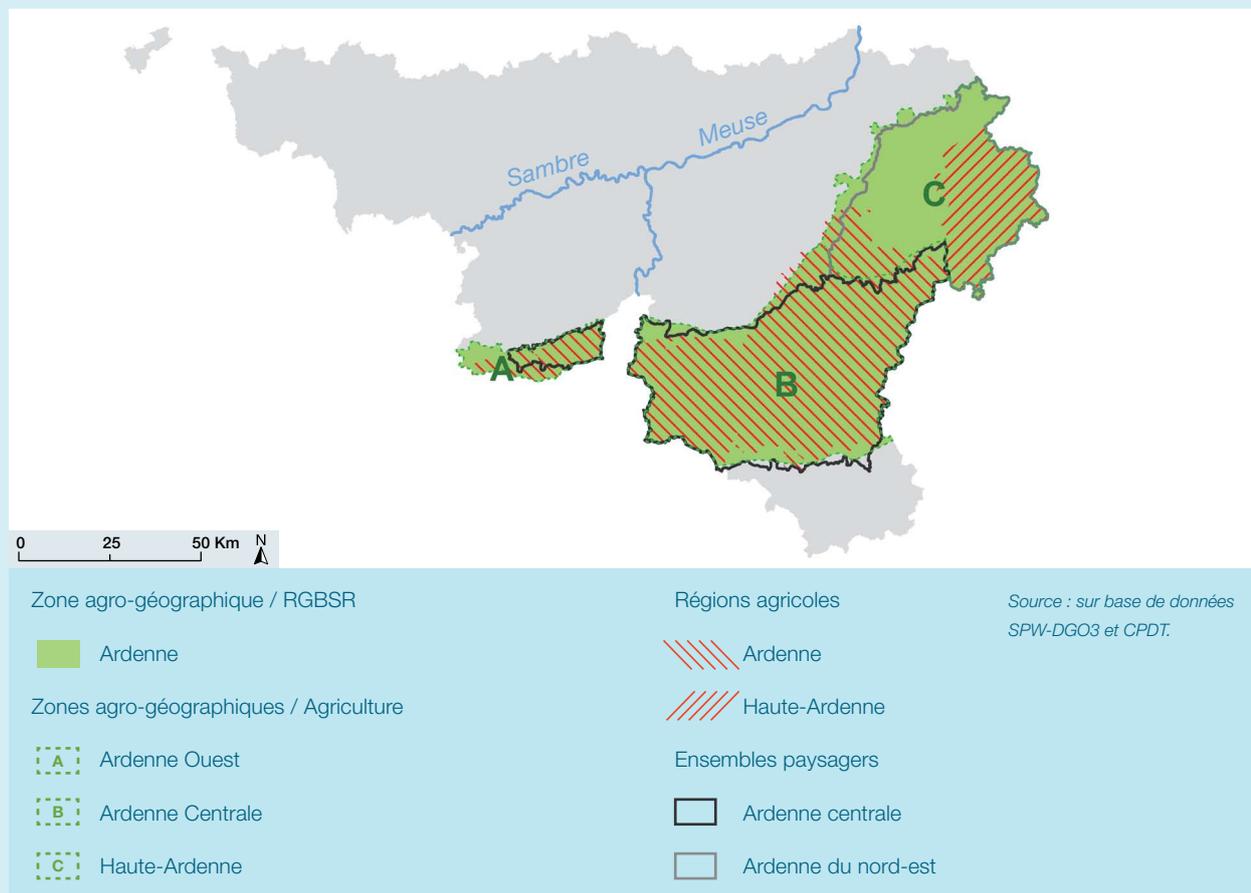


La Thiérache prolonge le plateau central ardennais, au sud-ouest de la botte du Hainaut. Ce petit plateau au relief très calme offre des paysages herbagers partiellement enclos de haies et ponctués de bois. Légèrement incliné vers l'ouest, son altitude passe de 380 mètres à 250 mètres. Son étendue est de 144 km², soit à peine 0,9 % de la superficie du territoire wallon.

L'ensemble paysager de l'Ardenne centrale couvre trente-neuf communes, dont dix-sept dans leur totalité. Celui de la Thiérache n'en couvre que trois, toutes partiellement.



Les différents périmètres de l'Ardenne



De nombreux territoires différents ont pour nom « Ardenne ». La délimitation de certains d'entre eux répond à des critères scientifiques ; pour d'autres, la limite correspond plutôt à un usage et reflète les représentations de la population. Les contours de ces territoires ont aussi, dans certains cas, varié au cours du temps (voir l'évolution de l'Ardenne touristique, p. 79 et le chapitre « Des regards sur les paysages », p. 114).

Au début des années 1970, le géographe C. Christians a proposé une division de la Wallonie en neuf régions agro-géographiques qui se basent sur des critères d'occupation des sols (forêt/agriculture) et de structure du territoire (grands champs ouverts, prairies entourées de haies, caractéristiques d'habitat...). Ces critères traduisent les conditions physiques du milieu naturel et sont liés aux anciennes pratiques agricoles. Deux politiques s'appuient aujourd'hui sur cette répartition : l'une qui définit les règles d'urbanisme visant le respect des caractéristiques de l'habitat rural (Règlement général sur les bâtisses en site rural, RGBSR*), l'autre relative à l'agriculture (Ardenne Ouest, Ardenne Centrale et Haute-Ardenne).

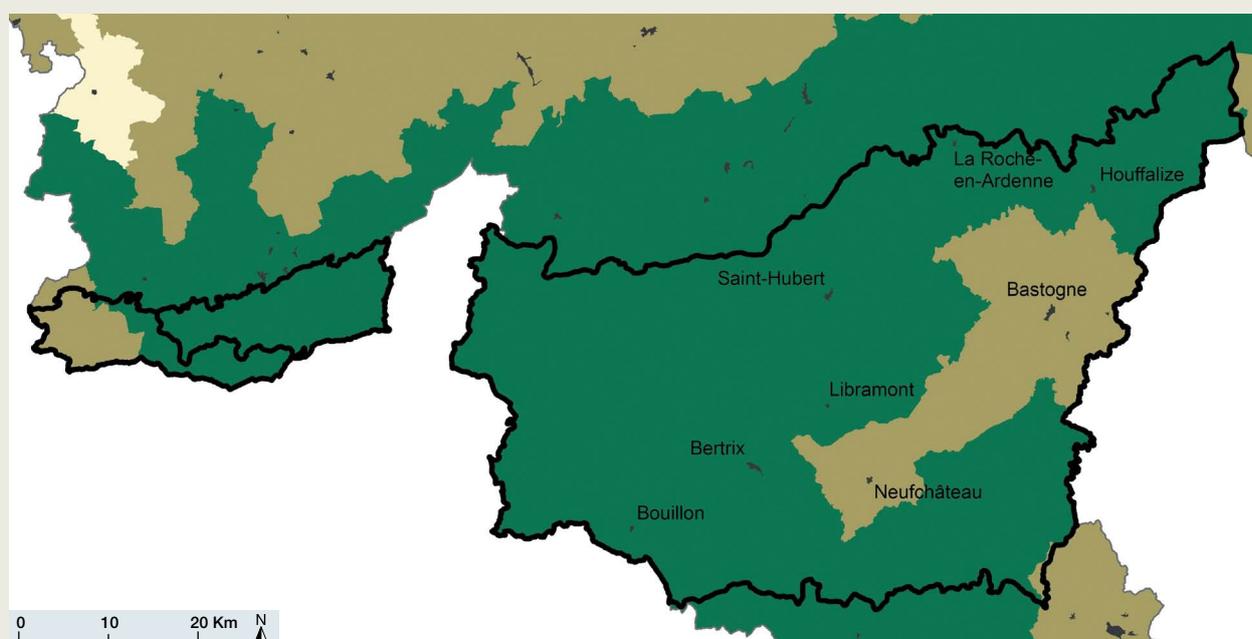
En matière agricole, une autre classification – celle des régions agricoles : Ardenne et Haute-Ardenne – qui se base sur des critères pédologiques et climatiques existe également.

En ce qui concerne le paysage, la Wallonie est subdivisée en treize parties appelées ensembles paysagers. L'Ardenne centrale et l'Ardenne du nord-est constituent les paysages des Hauts plateaux.

Un territoire essentiellement rural et peu peuplé

Situées au sud de la Wallonie, éloignées des zones urbaines du sillon sambro-mosan et de l'aire métropolitaine de Bruxelles, l'Ardenne centrale et la Thiérache sont des territoires essentiellement ruraux et peu peuplés. La population totale est en 2009 d'environ 113 000 habitants en Ardenne centrale et de 10 300 habitants en Thiérache, et les densités moyennes respectivement d'à peine 36 et 72 habitants par km², soit nettement en deçà des 204 habitants par km² de la Wallonie. Les villes sont peu nombreuses. Bastogne est le seul centre d'importance avec près de 8 500 habitants, au côté de plusieurs petites villes et bourgs comme Saint-Hubert, Neufchâteau ou Bouillon.

Le cadre rural et forestier de l'Ardenne, ses vallées encaissées, ses cours d'eau et ses sites naturels constituent des éléments d'attrait, en particulier pour les habitants des régions densément peuplées du nord de la Belgique et des Pays-Bas.

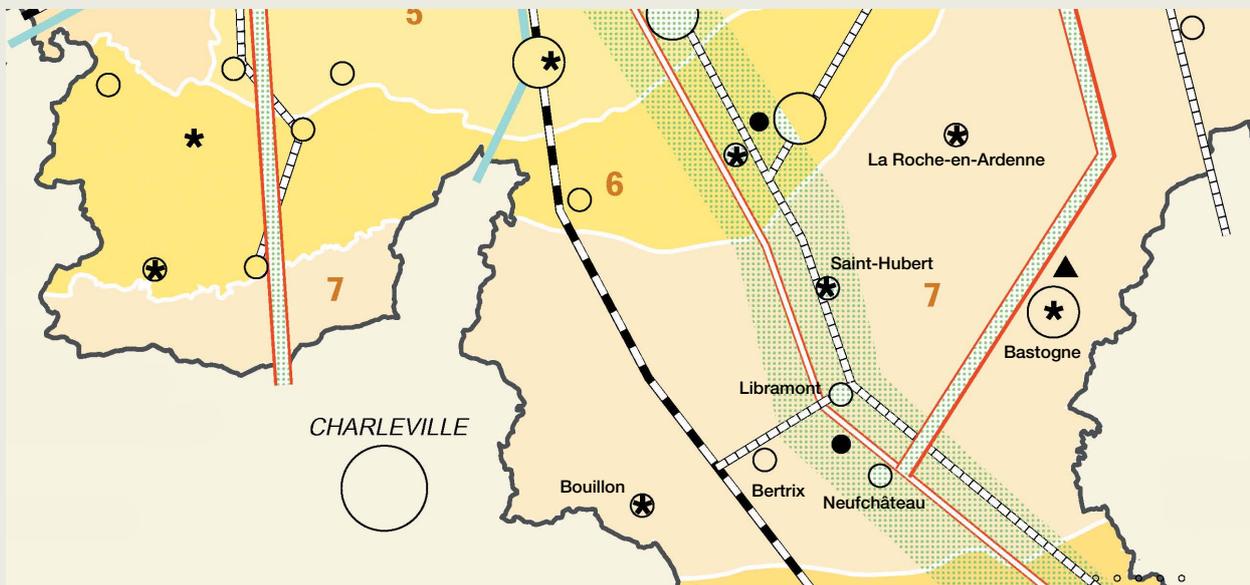


- Agriculture et boisements
- Dominance boisée
- Secteur où la densité de population ≥ 20 hab/ha
- Limites des ensembles de l'Ardenne centrale et de la Thiérache

Source : d'après AUJÉAN L. et al. (2005). *L'occupation du sol en Wallonie*.

La carte présente une typologie de l'occupation du sol des communes wallonnes. Elle a été réalisée en croisant les grands types d'occupation du sol – agricole, forestière et bâtie – et complétée par la mise en évidence des secteurs statistiques* à forte densité de population.

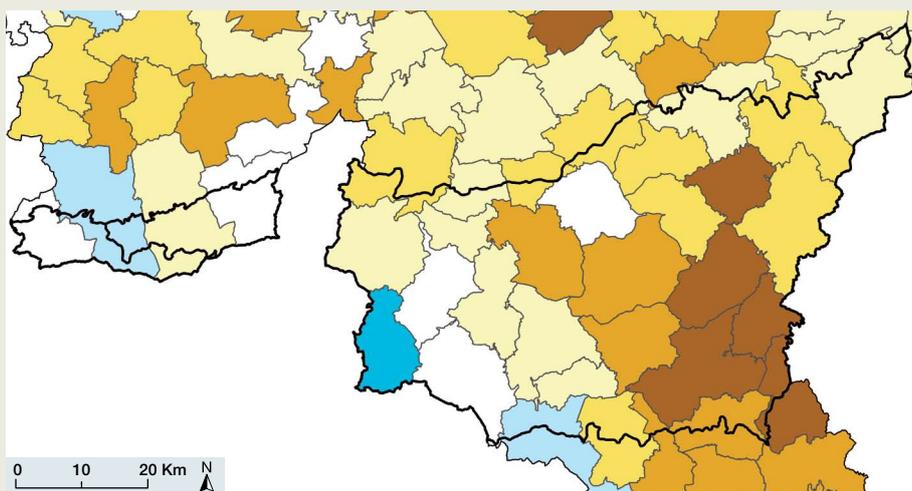
Dans une majorité de communes inscrites dans les deux ensembles paysagers, la superficie des terres boisées représente plus de la moitié de la superficie communale totale. Seules les entités de Bastogne et Neufchâteau, occupant le large plateau oriental de l'Ardenne centrale, et celle de Momignies dans l'ouest de la Thiérache, échappent à cette dominance boisée : elles comptent environ 60 % de terres agricoles pour 30 % de terres boisées.



Source : extrait de la carte 17 «Projet de structure spatiale pour la Wallonie», in GOUVERNEMENT WALLON (1999). Schéma de Développement de l'Espace Régional*.

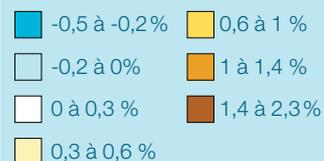
Le Projet de structure spatiale de la Wallonie met l'accent sur le rôle touristique de l'Ardenne agro-géographique (7). Le développement de cette fonction s'appuie sur les villes de Bastogne, Bouillon, Saint-Hubert et La Roche-en-Ardenne, qu'il s'agit de valoriser par des aménagements urbains, des équipements, des services et des activités de qualité destinés aux touristes.

Les petits pôles de Neufchâteau, Libramont et Bertrix sont appelés à s'associer pour s'insérer dans l'eurocorridor* desservi par l'autoroute E411 et la ligne ferroviaire qui relie les aires métropolitaines de Bruxelles et de Saar - Lorraine - Luxembourg. L'objectif est de favoriser le développement d'activités basées sur les potentialités des zones rurales qui les entourent. Bastogne est amenée à jouer un rôle comparable, en tant que point d'ancrage sur l'axe de l'autoroute E25.



Evolution de la population 2001 - 2011

Croissance annuelle moyenne



Limites :

- des ensembles de l'Ardenne centrale et de la Thiérache
- des communes

Source : INS, 2001, 2011.

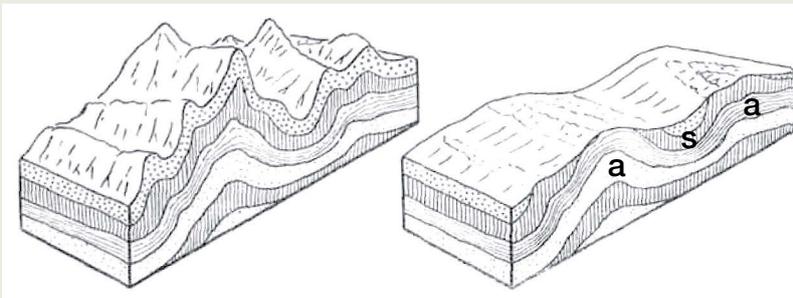
L'évolution de la population des communes entre 2001 et 2011 montre une nette opposition entre les parties orientale et occidentale du territoire. La proximité de la métropole luxembourgeoise explique en partie le dynamisme démographique affiché par l'est de l'Ardenne centrale. A l'inverse, l'ouest de l'Ardenne centrale et la Thiérache pâtissent de leur éloignement des grands pôles économiques et des principales voies de communication.

L'Ardenne, un très vieux massif montagneux

L'Ardenne centrale et la Thiérache couvrent la partie occidentale du massif rhénan, en prolongement de l'Eifel allemande et du Haut plateau de l'Ardenne du nord-est, côté belge.

L'Ardenne est la région qui a émergé le plus tôt dans l'histoire géologique de la Wallonie. Ce massif, le plus élevé de Wallonie, a été soulevé lors des plissements calédonien et hercynien du Paléozoïque* – épisodes suivis chacun d'une longue phase d'aplanissement par érosion. Un nouveau soulèvement, plus intense à l'est qu'à l'ouest, a débuté à l'époque tertiaire et est toujours en cours. Il explique les altitudes plus élevées du plateau dans sa partie orientale.

Ces événements géologiques sont responsables de l'affleurement de couches lithologiques très anciennes, constituées de roches mises en place au début du Paléozoïque : quartzites* formés à partir de dépôts sableux et schistes à partir de dépôts argileux.



Formé lors des plissements de la croûte terrestre au Paléozoïque, le massif montagneux ardennais est ensuite aplani par l'érosion. Il se forme une pénéplaine* où affleurent des couches rocheuses très anciennes, disposées en deux anticlinaux* (a) séparés par un synclinal* (s).

Source : QUINIF Y. (2004). *Histoire géologique de l'Ardenne*.

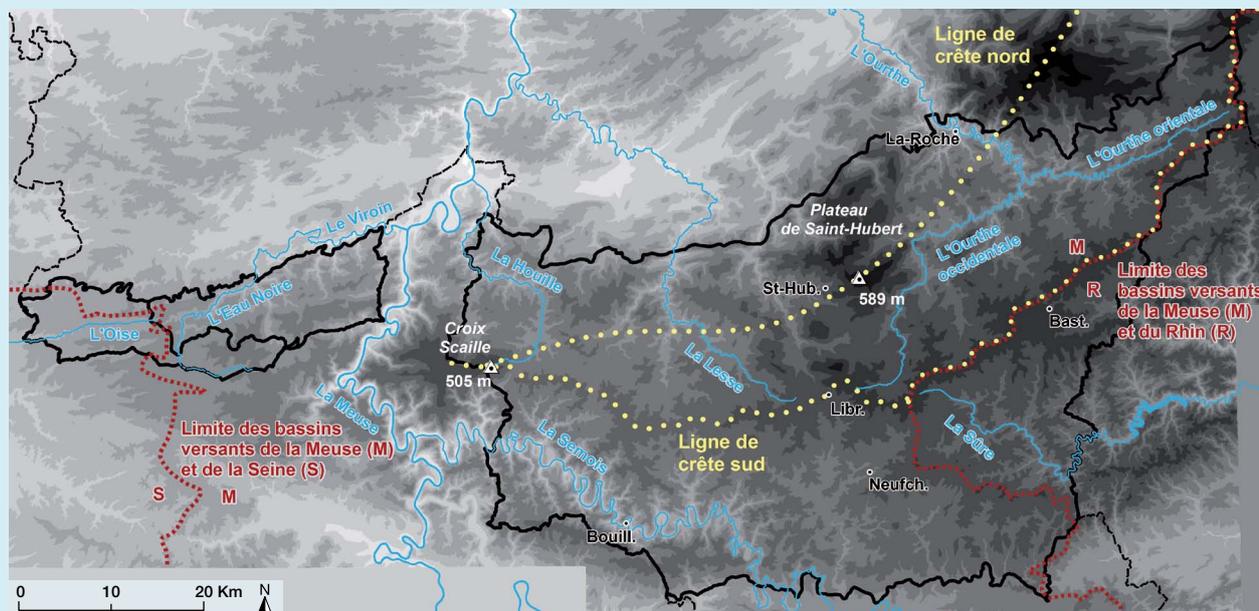


Les affleurements rocheux sont souvent bien visibles sur les versants érodés des vallées encaissées et dans le lit des cours d'eau. L'inclinaison de leurs strates témoigne de l'importance des mouvements tectoniques.

Ci-dessus, des schistes affleurent sur les versants de la vallée de l'Ourthe (La Roche-en-Ardenne) et émergent du lit de la Lesse (Daverdisse).

Ci-contre, des schistes et des quartzites se dressent dans la vallée du ruisseau de Robais, affluent de l'Eau Noire (Couvin).

Un massif dominant la Belgique et partagé entre trois bassins versants transfrontaliers



Source : sur base de GENICOT L.F. et al. (1987). Ardenne centrale et DENIS J. dir. (1992). Géographie de la Belgique.

Le massif ardennais, dont les sommets sont les plus hauts de Belgique, s'élève progressivement de l'ouest vers l'est. A l'ouest de la Meuse, où il s'inscrit sur la retombée septentrionale du plateau français de Rocroi, son altitude passe de moins de 300 mètres à environ 400 mètres.

L'extrémité occidentale de la Thiérache, parcourue par l'Oise, appartient au bassin hydrographique* de la Seine.

A l'est de la Meuse, l'Ardenne centrale est parcourue par deux lignes de crête.

La ligne de crête méridionale suit l'axe de la dorsale du massif ardennais. Son altitude augmente progressivement de l'ouest vers le nord-est, passant de 420 mètres environ à 550 mètres. Sa partie occidentale est localisée dans le bassin hydrographique de la Meuse et sépare les bassins de la Lesse et de l'Ourthe au nord de celui de la Semois au sud. Sa partie orientale correspond à la ligne de partage des eaux des bassins mosan et rhénan (dans lequel s'inscrivent la Sûre et ses affluents).

La ligne de crête septentrionale, la plus élevée, borde la retombée septentrionale de l'Ardenne. Elle relie la Croix Scaille et le plateau de Saint-Hubert, surfaces pénéplanées qui se distinguent par leur altitude élevée et dont les sommets culminent respectivement à 505 et 589 mètres. Entre ces deux plateaux, la ligne de crête est fortement disséquée par la traversée de la Houille, de la Lesse et de plusieurs de leurs affluents. Au-delà de la profonde entaille de la vallée de l'Ourthe, la ligne de crête rejoint les plateaux des Tailles et des Hautes Fagnes, situés en Ardenne du nord-est.

Deux zones topographiques bien distinctes : le plateau doucement vallonné et les bordures accidentées

La partie médiane de l'Ardenne centrale, très large, présente une topographie doucement mais constamment vallonnée par l'action d'une multitude de cours d'eau qui y prennent leur source. Depuis les points hauts et dégagés, le relief offre un aspect légèrement « bosselé » par la succession de crêtes et de collines en pente douce. Leurs sommets se différencient peu les uns des autres par leur altitude. Il s'en dégage des horizons plats, témoignant de l'aplanissement du relief ayant succédé au soulèvement hercynien.

En Thiérache, le massif ardennais offre un relief de plateau très aplani, peu attaqué par l'érosion des cours d'eau. Seule l'Oise, dont le cours supérieur traverse la partie occidentale de l'ensemble paysager, et plusieurs petits cours d'eau délimitant la frontière avec la France (dont le cours supérieur de l'Eau Noire) entaillent sensiblement le terrain.



La dorsale du plateau de l'Ardenne centrale présente un relief peu accidenté mais constamment ondulé, ce qui lui confère un aspect plus ou moins mouvementé. Les horizons plats sont bien visibles depuis les points hauts et dégagés (Noville, Bastogne).



En Thiérache, le plateau présente peu de dénivelés importants et les vues sont plus courtes qu'en Ardenne centrale (Forge-Philippe, Momignies).

Contrastant avec le relief assez calme du plateau, les bordures de l'Ardenne centrale, inclinées vers la Gaeslenn au nord et la Lorraine au sud, présentent un relief accidenté. Les cours d'eau qui les traversent y ont creusé des vallées encaissées, dont l'étroitesse et la raideur des versants s'expliquent par la grande résistance des roches à l'érosion.



Les bordures du plateau de l'Ardenne centrale sont incisées par des vallées profondes. Le terrain accidenté est couvert de grands massifs boisés.

La bordure septentrionale (ci-dessus à hauteur de Redu, Libin) est creusée par la Lesse (encadré) et ses affluents.

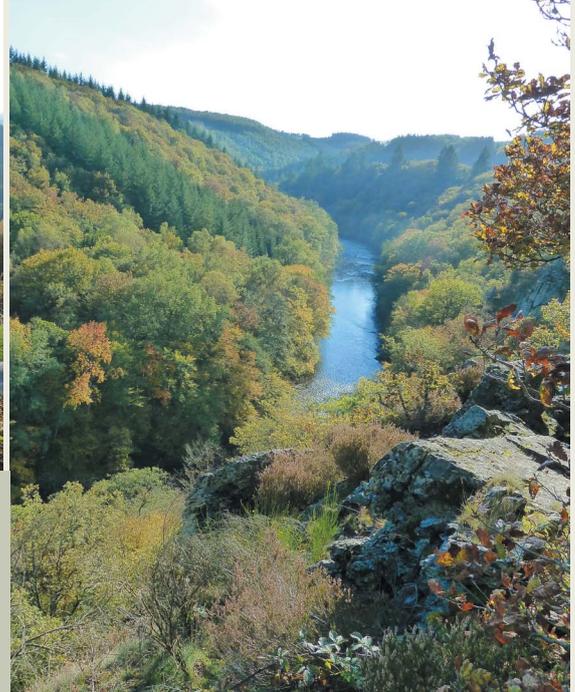
Dans la bordure méridionale, la vallée de la Mellier (ci-contre à Mellier, Léglise) a été mise à profit pour faciliter l'installation d'une partie de la ligne de chemin de fer Bruxelles – Luxembourg.



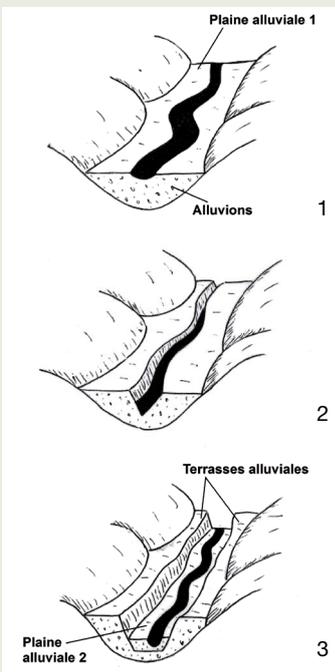
Deux vallées se singularisent par l'ampleur de leur entaille et les grandes boucles décrites par leurs méandres : la vallée de la Semois, qui prend sa source en Lorraine belge, et la vallée de l'Ourthe, dont les deux branches supérieures, occidentale et orientale, naissent et se rejoignent dans l'ensemble paysager de l'Ardenne centrale.

Les deux rivières, qui s'écoulaient au Mésozoïque* dans la pénéplaine ardennaise, se sont ensuite peu à peu enfoncées dans les terrains meubles lors du soulèvement de la région entamé au cours du Cénozoïque*. Atteignant le sous-sol, les rivières ont adapté leurs méandres aux lignes de schistosité de la roche, lignes de faiblesse déterminées par les pressions subies lors du plissement hercynien. Il en résulte un étirement des méandres selon un axe nord-sud.

L'irrégularité du soulèvement de l'Ardenne, ainsi que l'alternance de périodes de gel et de dégel lors des glaciations du Quaternaire sont à l'origine de replats (ou terrasses alluviales) étagés le long des versants, bien perceptibles dans ces deux vallées.



Les boucles des vallées de la Semois et de l'Ourthe offrent des paysages souvent grandioses. Plusieurs sites qui s'y inscrivent bénéficient du statut de Patrimoine exceptionnel* de Wallonie (voir p. 64). C'est le cas du Tombeau du Géant à Botassart (Bouillon), dans la vallée de la Semois (ci-dessus), et du Héroù à Nadrin (Houffalize), dans la vallée de l'Ourthe (ci-contre).



Illustrations : E. Castiau

Les périodes de faible soulèvement ou de gel intense au cours desquelles l'érosion des rivières a élargi leur plaine alluviale (1) ont alterné avec des périodes de fortes poussées tectoniques ou de dégel du sol marquées par un creusement actif des cours d'eau (2). Lors du retour de périodes calmes, la nouvelle plaine alluviale s'est élargie, en contrebas de l'ancienne plaine dont subsistent des replats ou terrasses alluviales (3).

Sur la photo, un replat (T), parsemé de chalets, surplombe la plaine alluviale (Pa) de la vallée de la Semois (Dohan, Bouillon).

Neige et brume, actrices saisonnières du paysage de l'Ardenne

Avec une température moyenne annuelle comprise entre 7 et 7,5°C, l'Ardenne est soumise à un climat plus rude que partout ailleurs en Belgique, l'altitude et l'éloignement de la mer conjuguant leurs effets. L'hiver est plus rigoureux et plus long que dans les régions voisines, des gelées pouvant survenir dès la mi-octobre et se prolonger jusqu'à la mi-mai.

En relation avec ces conditions hivernales froides, la neige constitue une composante paysagère souvent présente en cette saison. Les zones de plateau situées au-dessus de 500 mètres d'altitude, butoirs des masses froides, sont exposées à des chutes de neige abondantes et à une augmentation du nombre de jours de gel continu.



Lorsque le paysage est enneigé, il devient noir et blanc (ci-contre, la vallée de la Semois vue depuis la Roche de la Dampirée à Dohan, Bouillon).

Les paysages de plateau se parent d'une nappe blanche qui lisse le relief. La délimitation entre les chemins, les parcelles agricoles, les étangs et les autres étendues dénudées s'efface. Seuls les poteaux de clôture, quelques buissons et rangées d'arbres, dont la silhouette foncée se dessine nettement sur le fond blanc, marquent la limite des pâturages (ci-dessous, Saint-Pierre, Libramont-Chevigny).



Autre phénomène climatique en lien avec la fraîcheur du climat ardennais et l'humidité de ses sols souvent peu perméables, les bancs de brume formés par condensation de la vapeur d'eau sont fréquents de l'automne au printemps. Ils réduisent plus ou moins fortement la longueur des vues et estompent les arrière-plans. Parfois, ils prennent la forme d'un épais brouillard qui empêche toute approche paysagère.



De l'automne au printemps, le paysage est souvent voilé par les nuages bas qui stagnent sur l'Ardenne. Les arrière-plans disparaissent dans la brume (ci-contre en haut, Offaing, Neufchâteau).



A cette époque de l'année, il est également fréquent d'observer des nappes brumeuses étalées dans le fond des vallées (ci-contre en bas, dans la vallée du ruisseau de Tavigny, Houffalize) ou s'élevant au-dessus des zones boisées (ci-dessous, Vesqueville, Saint-Hubert). Elles sont formées, d'une part, par la condensation de l'eau du cours d'eau et des terrains humides qui le bordent et, d'autre part, par l'évapotranspiration des arbres.



Un bâti rural composé de schiste et de quartzite en Ardenne centrale, de matériaux diversifiés en Thiérache

Le schiste et le quartzite qui composent le sous-sol du massif ardennais sont les matériaux de base de l'habitat traditionnel de l'ARDENNE CENTRALE.

Le schiste le plus pur, c'est-à-dire exempt de sable et d'autres impuretés, a donné l'ardoise, autrefois extraite dans des mines souterraines. Ces dernières se localisaient le long d'un filon qui s'étire de L'Escaillère en Thiérache à Vielsalm en Ardenne du nord-est. Le sud de l'Ardenne centrale concentrait la plupart des exploitations.

L'ardoise, un matériau qui se débite en feuillets réguliers, est utilisée partout en Ardenne centrale pour la couverture des toitures, auxquelles elle donne une teinte foncée gris-bleu, ainsi que de certaines façades exposées aux vents dominants. Dans les rénovations, l'ardoise locale a souvent été remplacée par l'asbeste-ciment, voire la tôle ondulée, matériaux de substitution moins coûteux mais qui respectent la gamme chromatique traditionnelle.



Ci-dessus, deux types traditionnels de pose de l'ardoise en toiture sont présentés au musée de la mine « Au cœur de l'ardoise » à Bertrix : à gauche, des ardoises clouées, un type de toiture qui s'est généralisé au 19^e siècle ; à droite, une toiture en « faisiaux », une technique autrefois commune dans le sud-ouest de l'Ardenne centrale consistant à ficher des débris d'ardoise dans une couche de terre.

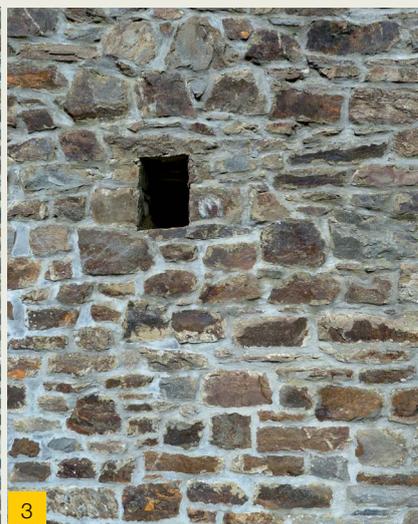
Ci-contre, de lourdes plaques de « cherbains » couvrent une toiture à Mont (Houffalize). L'usage de ces ardoises épaisses et arrondies dans leur partie inférieure était répandu dans l'est de l'Ardenne centrale jusqu'aux confins de la Famenne.



A gauche, une bâtisse au toit d'ardoises (1) avoisine une autre dont la couverture a été remplacée par de la tôle ondulée (2), de teinte grise également (Witry, Léglise).

A droite, les murs de la tour et des absidioles de l'église de Nadrin (Houffalize) sont revêtus d'ardoises. Le soleil qui s'y reflète leur donne parfois un aspect métallique.

Le schiste est également utilisé pour la maçonnerie traditionnelle – essentiellement mise en place à partir du 19^e siècle avec la généralisation de l'usage de la pierre – d'une grande partie de l'Ardenne centrale. A l'instar des bancs de pierre dont ils sont issus, il existe diverses qualités de schiste mélangées en proportions fluctuantes dans les assises des murs.



Plus le schiste utilisé est pur, plus les assises des murs offrent un aspect feuilleté à dominante grise (1).

Plus la teneur en sable du schiste est importante – il est alors qualifié de gréseux –, plus il est dur et maçonné en blocs épais. Aux moellons de teinte grise se mêlent des moellons de couleur brune plus ou moins foncée, née de l'oxydation de particules ferrugineuses souvent présentes dans la roche (2).

L'usage du quartzite qui, sur le plateau de l'Ardenne centrale, apparaît çà et là dans la maçonnerie parmi les schistes, se généralise dans sa bordure septentrionale. Les gros moellons, disposés irrégulièrement, offrent les mêmes nuances que le schiste gréseux (3).



En Ardenne centrale, un enduit à base de terre, de sable et de fin gravier appliqué en couches minces et badigeonné au lait de chaux recouvrait autrefois les murs de schiste afin de les protéger de l'humidité et du gel. Dans le cas des murs en moellons de schiste gréseux ou de quartzite, plus résistants, le badigeon à la chaux était appliqué directement sur la pierre. Ces revêtements laissaient apparentes les inégalités de la maçonnerie. Seuls quelques exemples de bâtiments soigneusement blanchis selon ces procédés sont encore visibles aujourd'hui (à gauche, une ferme aux murs de schiste enduits et badigeonnés à Sommerain, Houffalize ; à droite, une maison aux moellons badigeonnés à Laneuville-au-Bois, Tenneville).



Par contre, les localités proches de la Lorraine et de la frontière grand-ducale sont toujours caractérisées par leur bâti aux façades habillées d'un revêtement. Si l'enduit traditionnel est encore présent çà et là, l'usage du crépi, couverture à base de ciment ou de matériaux organiques, est généralisé. D'aspect uniforme, granuleux ou lisse, ce revêtement cache les assises de schiste. Il apporte un mélange de teintes blanches, grises et pastel dans le tissu villageois (ci-contre, Radelange, Martelange).



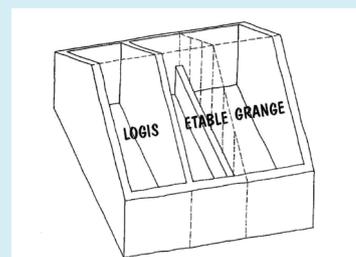
Dans le reste de l'ensemble paysager, le décapage de la façade accompagne depuis quelques décennies la rénovation des bâtiments anciens, dans une volonté de rendre la pierre apparente. La teinte de celle-ci caractérise le paysage actuel de nombreux villages ardennais (ci-dessus à gauche, schiste non gréseux à Menufontaine, Fauvillers ; à droite, schiste gréseux à Our, Paliseul ; ci-contre, quartzite à Awenne, Saint-Hubert).



La ferme-bloc ardennaise, une silhouette trapue dans le paysage villageois de l'Ardenne centrale

Les villages d'une grande partie de l'Ardenne centrale accueillent un type de ferme caractéristique de cette région. Celle-ci est généralement isolée sur sa parcelle – ce qui permet une circulation aisée autour du bâtiment – ou tout au plus accolée à une ferme voisine par les dépendances.

Datant des 18^e et surtout 19^e siècles, la ferme type ardennaise présente un bloc au plan presque carré, divisé le plus souvent en trois tranches étroites et profondes, juxtaposées sous un toit unique : le corps de logis, prenant jour au pignon resté libre et souvent orienté au sud, l'étable et la grange, qui s'ouvrent sur la façade traditionnellement d'un seul niveau.



Source : © FONDATION RURALE DE WALLONIE (2005). La ferme monobloc en Ardenne.

Les fermes les plus anciennes se caractérisent par leur silhouette trapue, « écrasée » par une toiture ample dont la faible pente s'explique notamment par les contraintes liées aux matériaux de couverture : une inclinaison de faible amplitude évite le glissement d'ardoises anciennement très lourdes ou simplement fichées dans l'argile.



Dans la partie occidentale de l'Ardenne centrale, les bâtiments les plus anciens conjuguent une façade basse et un pignon très large qui renforcent l'impression d'écrasement (à gauche, une ferme du début du 19^e siècle à Opont, Paliseul).

Dans la partie nord-est de l'ensemble paysager, les volumes sont davantage dressés, gagnant en hauteur et paraissant moins profonds (à droite, une ferme classée du 18^e siècle à Filly, Houffalize).



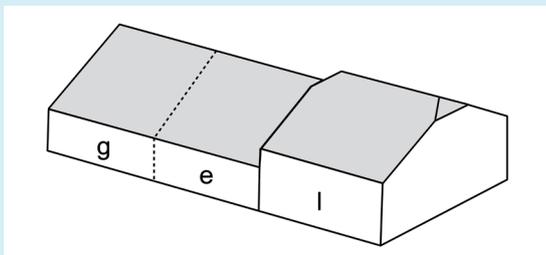
Une ancienne ferme-bloc se distingue par sa toiture à pente faible et son pignon percé de petites fenêtres (Louette-Saint-Pierre, Gedinne).

Dans la seconde moitié du 19^e siècle, une amélioration générale du niveau de vie conduit à une modification de la silhouette de nombreuses fermes. On agrandit, tant en hauteur qu'en largeur, la tranche correspondant au logis, parfois l'ensemble du bâtiment. De nouvelles fermes-blocs sont par ailleurs construites sur l'ensemble du territoire. L'usage d'ardoises plus légères et clouées permet une élévation plus importante des bâtiments et des toitures aux pentes plus fortes. Parallèlement, les croupettes, triangles qui brisent la ligne de faite pour réduire la fragilité du pignon, se généralisent.



A gauche à Bonnerue (Houffalize), une ferme du 18^e siècle dont le logis a été surélevé au siècle suivant illustre les transformations apportées aux bâtiments originels pour davantage de confort.

A droite, une ferme des années 1880 à Opont (Paliseul) est caractéristique des fermes de la fin du 19^e siècle : de gros et hauts volumes sont construits sur le modèle traditionnel, mais la pente du toit est accentuée et la présence de croupettes (flèche) est plus fréquente.



Sur les bordures de l'Ardenne centrale, le type ardennais cède la place à un bâti annonçant la Caléstienne au nord et la Lorraine au sud (mitoyenneté, développement du logis en façade...).

La ferme-bloc disparaît également à l'approche de la frontière grand-ducale, où les fermes se caractérisent par leur corps de logis (l) qui se développe en façade et se distingue nettement de l'exploitation (e, étable ; g, grange) qu'il domine et dont il se sépare parfois. Ce type de ferme (ci-contre à Fauvillers, dans le sud-est de l'Ardenne centrale) est dit « à logis dominant ».



Source : d'après GENICOT L.F. et al. (1987), Ardenne centrale.

Certaines constructions récentes de l'Ardenne centrale utilisent la pierre et l'ardoise comme revêtement de façade, en référence au bâti traditionnel. Souvent, elles reproduisent certaines caractéristiques volumétriques et architecturales des anciennes fermes ardennaises, parfois imposées dans les règlements communaux d'urbanisme* (RCU). C'est notamment le cas pour le type massif de la ferme-bloc et la présence de croupettes en toiture. D'autres bâtisses s'éloignent des modèles anciens et présentent un style architectural plus contemporain.



Ci-dessus, une maison contemporaine copie la volumétrie massive de la ferme-bloc (Villance, Libin).

Ci-contre, une école (Libin) développe une architecture résolument moderne mais intégrée au contexte local.



En THIÉRACHE, l'ardoise couvre généralement la toiture mais le schiste se raréfie dans la maçonnerie. L'influence des régions voisines conduit à la multiplication de l'usage d'autres matériaux. La brique et le calcaire sont présents aux côtés du quartzite. Autour de la localité de Cul-des-Sarts, les anciens murs en colombage et torchis sont recouverts de planches clouées horizontalement et se chevauchant l'une l'autre. A l'origine peint en blanc ou en d'autres coloris, ce placage de bois, dit « en bauché », est destiné à améliorer l'étanchéité des murs.



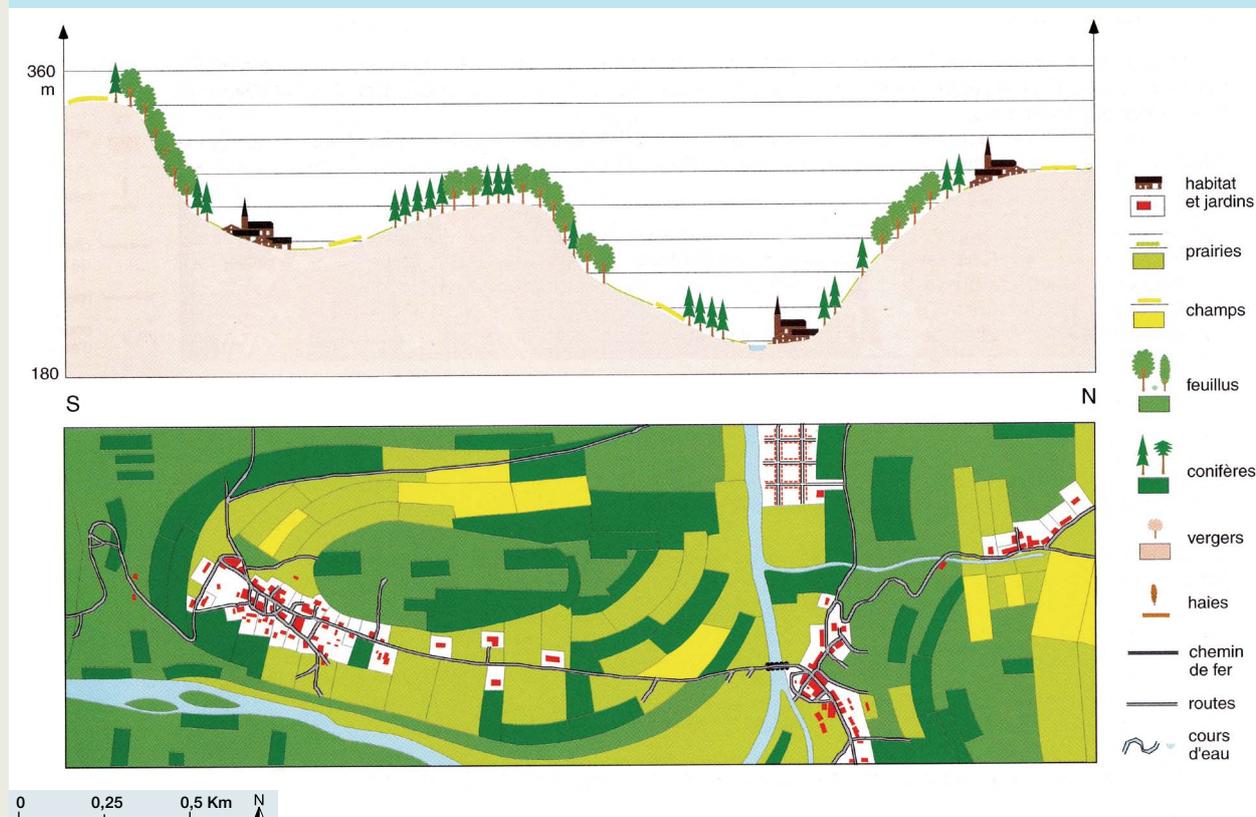
En Thiérache, le bâti présente une grande variété de matériaux (ci-dessus à gauche, rénovation d'une maçonnerie en quartzite à Rièzes, Chimay ; à droite, fermes en brique à Petite-Chapelle, Couvin).

Dans l'est de cet ensemble paysager, quelques fermes « en bauché » subsistent encore (ci-contre, Cul-des-Sarts, Couvin).

Des paysages ruraux partagés entre les herbages et la forêt

Les plateaux peu accidentés de l'Ardenne centrale et de la Thiérache offrent des paysages herbagés ponctués de bois et de bosquets qui marquent constamment les horizons. Emblématique des paysages ardennais, la forêt s'étend en continu sur les bordures au relief accidenté de l'Ardenne centrale.

Organisation du paysage rural de l'Ardenne centrale et de la Thiérache

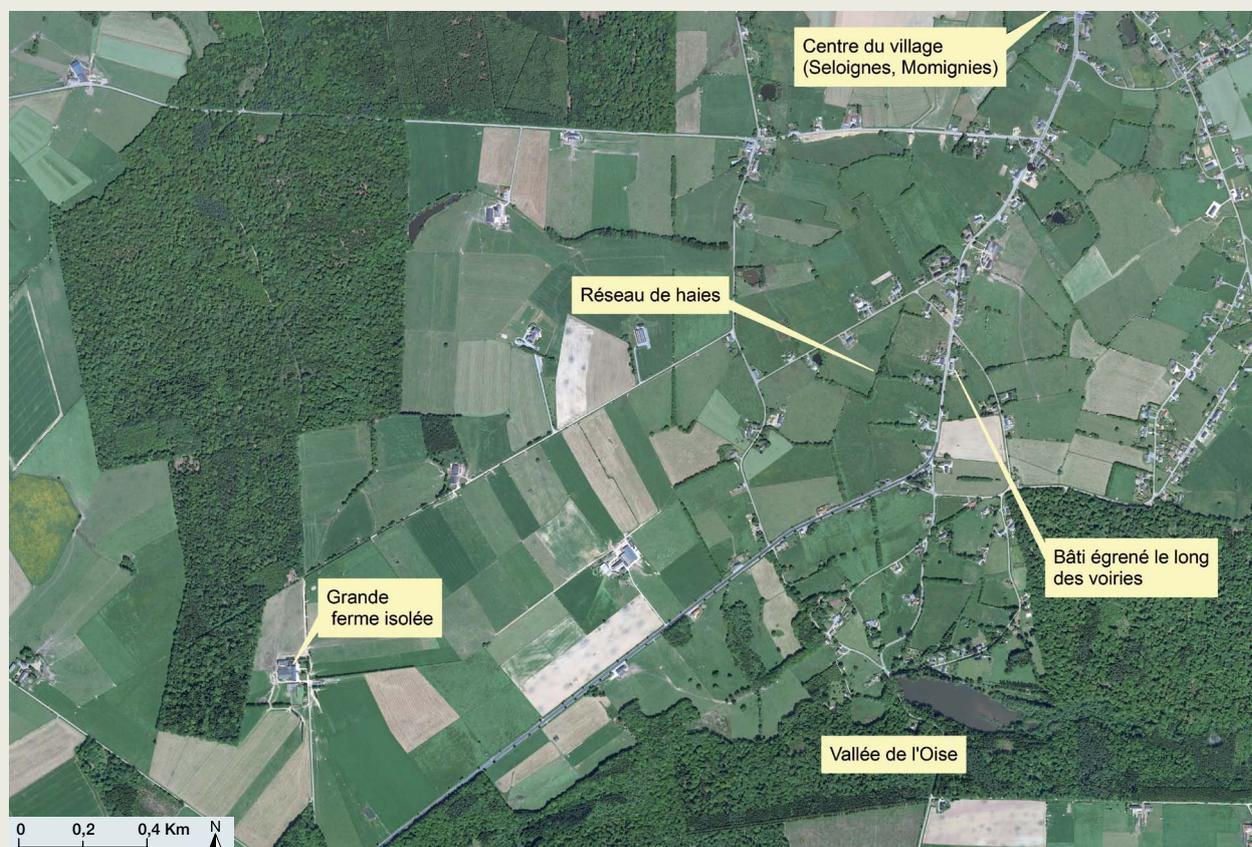


Source : BELAYEW D. et al. (1997) in *Etat de l'Environnement Wallon 1996 – Paysage*.

Les noyaux villageois de l'Ardenne centrale sont implantés à proximité des cours d'eau et à l'abri des vents froids du nord. Il s'agit de sites de fond de vallée élargie – sur un replat dominant le lit majeur –, de tête de vallée ou de creux sur le plateau. Au sein de l'espace bâti, les constructions sont éparpillées de façon désordonnée, en bordure ou en retrait des chemins, chaque ferme occupant sa parcelle.

Les terres agricoles sont dominées par les prairies non encloses, disposées autour de l'auréole villageoise. Des parcelles en lanières, épousant les courbes de niveau, occupent les versants à faible pente. Sur les sols aplanis, elles sont plus vastes, de forme rectangulaire et accueillent quelques labours.

Des bosquets de résineux sont dispersés dans les espaces agricoles, en lisière et au sein de la forêt feuillue. Cette dernière ferme la clairière et s'étend en continu sur les reliefs plus accidentés.



Source : orthophotoplans 2009-2010, SPW-Direction de l'Intégration des Géo-Données.

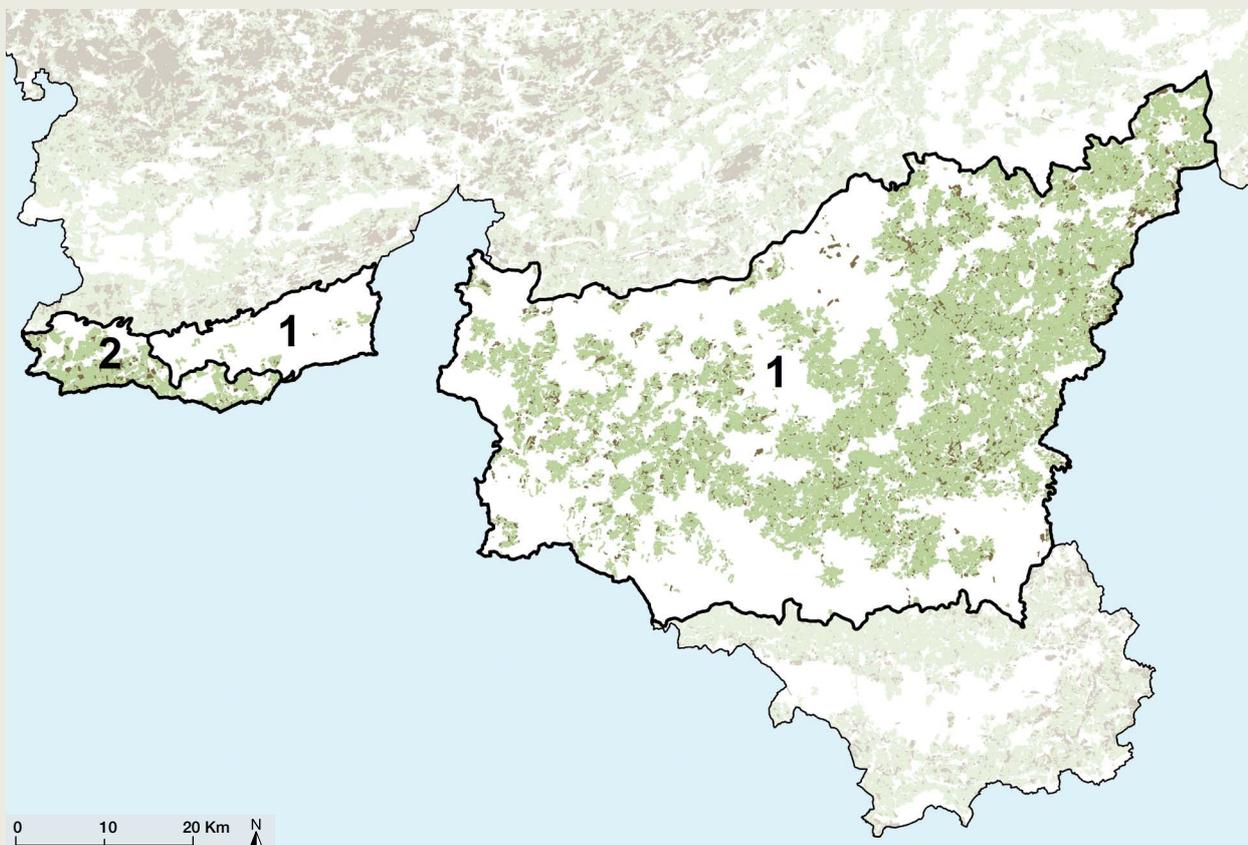
En Thiérache, le relief peu marqué n'a pas eu d'influence sur l'implantation des noyaux d'habitat. Les localités s'étirent de façon lâche, leurs maisons s'égrenant le long du réseau routier.

Les parcelles agricoles, principalement herbagères, sont partiellement encloses de haies dans les anciennes clairières qui auréolaient les villages et hameaux. Au-delà de l'ancien finage*, de vastes prairies et quelques champs, plus rarement enclos, s'étendent sur les terres défrichées au 19^e siècle. De grosses fermes isolées et des hangars agricoles y sont dispersés. Vestiges de la grande forêt de Thiérache, des bois, généralement composés de feuillus, entrecourent les étendues agricoles et occupent les versants pentus de la vallée de l'Oise.

De vastes étendues herbagères

Les terres agricoles composent une part importante des paysages de l'Ardenne centrale et davantage encore de Thiérache. Elles couvrent respectivement 30 et 45 % de la superficie des deux ensembles paysagers.

La profondeur généralement insuffisante des sols ardennais, leur nature souvent argileuse, peu perméable, et leur acidité liée à l'absence de calcaire dans le sous-sol les rendent peu productifs. En outre, si quelques zones de plateau bénéficient de sols limoneux plus profonds et mieux drainés, leur aptitude agronomique est contrecarrée par les conditions hivernales rigoureuses, en particulier au-delà de cinq cents mètres d'altitude. Au cours de la seconde moitié du 19^e siècle, dans un contexte d'ouverture de l'agriculture au marché mondial, ces facteurs défavorables aux grandes cultures mais convenant à la prairie ont contribué à réorienter l'agriculture vers l'élevage bovin et à mettre en place un paysage agricole essentiellement herbager (voir p. 72).



Surfaces agricoles (2010)

Source : système intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC), 2010.

■ Cultures

■ Herbages

□ Limites des ensembles paysagers

1. Ardennes centrale, 2. Thiérache

De vastes étendues agricoles couvrent la dorsale du plateau de l'Ardennes centrale – et particulièrement sa partie orientale – ainsi que le plateau de la Thiérache. Sur les bordures forestières de l'Ardennes centrale, elles ouvrent quelques clairières plus ou moins étendues autour des villages implantés en fond de vallées élargies. Il s'agit essentiellement d'herbages, qui s'accoutument des terres de qualité agronomique souvent médiocre et du climat rude affectant les zones de haute altitude du plateau ardennais. Des parcelles cultivées sont disséminées dans ce paysage herbager.

Les herbages, délimités par les lignes de poteaux de clôture et ponctués par la silhouette d'arbres isolés ou de bosquets, forment de vastes étendues dégagées. Sur une partie de l'ensemble paysager de la Thiérache, à proximité des villages et des hameaux étirés, subsiste un réseau de haies. Celui-ci a toutefois perdu sa continuité. Les haies sont déstructurées par un manque d'entretien, transformées en cordons arbustifs ou remplacées par le fil de fer barbelé.

Les herbages, destinés à la pâture ou à la fauche, sont dans leur grande majorité permanents. Les quelques herbages temporaires, en place pendant un à cinq ans, participent au cycle de rotation des parcelles cultivées.



Sur le plateau de l'Ardenne centrale, de vastes étendues herbagères s'étendent « à perte de vue ». Quelques arbres isolés et bosquets ponctuent le paysage (à gauche, Baconfof, Tenneville).

En Thiérache, les prairies sont souvent entourées de haies dégradées et discontinues (à droite, Four Matot, Momignies).



Au sein des grands massifs boisés des bordures forestières, le paysage s'ouvre sur des clairières agricoles entourant les implantations villageoises (à gauche, en bordure du village de Vlessart, L'église) et sur les fonds humides des vallées élargies (à droite, la vallée de l'Eau Noire au lieu-dit Fond de l'Eau, Couvin).

Les paysages herbagers évoluent au rythme des saisons

Le rythme des travaux d'entretien des prairies et de récolte des foins ainsi que l'état de l'herbe couvrant le sol (dessèchement, présence de touffes de chardons, orties, joncs et autres plantes non consommées par le bétail...) apportent de la diversité saisonnière aux paysages herbagers.



Décembre → Mars



En hiver, la végétation est au repos. La neige, souvent présente, couvre les herbages sous un manteau blanc dont seuls émergent les piquets de clôtures. Lorsque l'enneigement disparaît, l'herbe rase apparaît, ternie et desséchée par le gel.



Mars



Au dégel, les épandages de mottes de fumier (à gauche) et de bandes de lisier (à droite), appliqués sur les sols pour les enrichir en matières organiques, brunissent les prairies pendant quelques jours.



Mars → Avril

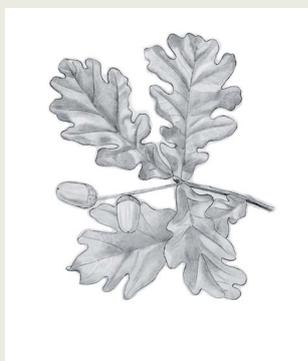


Le hersage, effectué avant la reprise de la pousse de l'herbe, répartit les intrants de manière uniforme sur la prairie et arrache les plantes non broutées par le bétail. Suite aux allers et retours de la herse, l'herbe couchée dessine une alternance de bandes claires et plus foncées dans les prairies qui reverdissent.



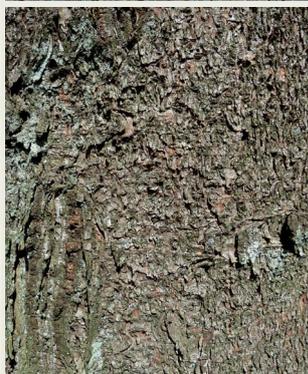
Le hêtre se reconnaît à sa silhouette élancée, à son tronc long et mince et à son houppier* étroit.

Il est couvert d'une écorce gris cendré et lisse.



Le chêne présente une silhouette plus massive, aux gros rameaux d'aspect noueux.

L'écorce est profondément fissurée chez l'arbre adulte.



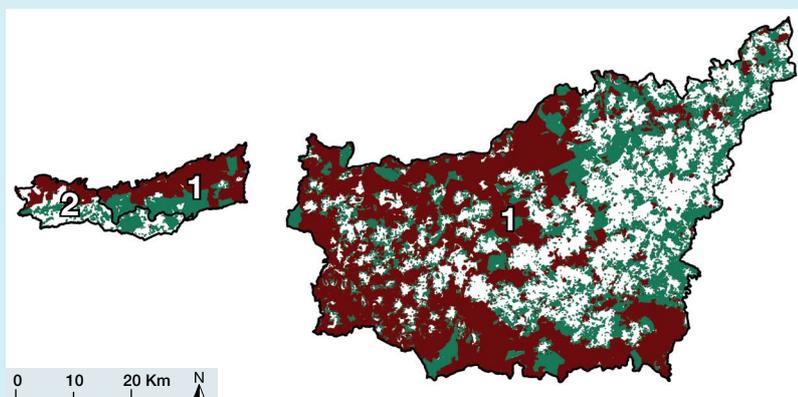
L'épicéa offre une silhouette conique aux rameaux pendants. Adulte, son tronc rectiligne est ponctué de cicatrices de branches élaguées.

Son écorce est écailleuse.

Illustrations : E. Castiau

Une forêt publique et privée

La forêt est partagée entre différents propriétaires publics – représentés par l'Etat fédéral dans le cas de domaines militaires, la Région, les Provinces, les Communes, les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) et les fabriques d'église – et une multitude de propriétaires privés. En Ardenne centrale, les premiers possèdent près de 60 % de la superficie forestière totale. Il s'agit essentiellement de propriétés communales et domaniales (appartenant à la Région), soit respectivement 80 % et 15 % de la superficie forestière publique. En Thiérache, la forêt est répartie de manière égale entre les propriétaires publics (communaux uniquement) et privés.



Sources : SPW-DGO3 – DNF, 2006 et carte numérique d'occupation du sol de Wallonie, 2007.

Surfaces forestières

- Propriétés à dominante publique
 - Propriétés à dominante privée
 - Limites des ensembles paysagers
1. Ardenne centrale, 2. Thiérache

Les massifs forestiers présents sur les bordures de l'Ardenne centrale et la partie occidentale de son plateau ainsi que dans la partie nord-ouest de la Thiérache relèvent majoritairement du domaine public. Ils bénéficient du régime forestier défini par le Code forestier, recueil de textes réglementaires et législatifs fixant l'exploitation des forêts publiques et la protection des forêts tant publiques que privées. Ces massifs font l'objet de plans d'aménagement forestier destinés à assurer leur gestion durable et multifonctionnelle et ainsi équilibrer les rôles économique, écologique, touristique et de loisir. La mise en œuvre des plans d'aménagement incombe au Département de la Nature et des Forêts* (DNF) de l'administration wallonne.

Les bois et bosquets dispersés dans la partie orientale de l'Ardenne centrale ainsi que dans le sud-ouest et l'est de la Thiérache appartiennent pour l'essentiel à des propriétaires privés. Leur gestion est assumée par le propriétaire lui-même et n'est pas soumise au régime forestier fixé par le Code forestier. La priorité généralement accordée à la rentabilité se traduit dans ce type de propriété par la prépondérance de l'épicéa, essence à croissance rapide et d'exploitation aisée, dont les peuplements représentent près de 70 % de la superficie totale de la forêt privée. Le Code forestier a toutefois prévu des mesures de conservation applicables à la forêt privée, telles que la limitation de la surface des mises à blanc, l'obligation de planter des essences adaptées au site ou encore l'interdiction du drainage dans certaines conditions.

A l'exception des zones mises en réserve ou des domaines militaires, la majorité des chemins et sentiers des forêts publiques sont accessibles aux promeneurs et plus localement aux autres usagers doux (cyclistes et cavaliers). L'ouverture au public des massifs forestiers privés est souvent assurée mais dépend du libre choix de leurs propriétaires.



Le paysage forestier s'appréhende à deux échelles : de l'extérieur (depuis une localité, un point de vue, une route...) et de l'intérieur lorsque les massifs sont accessibles au public ou qu'une route les traverse.

Lorsqu'on les observe **DEPUIS L'EXTÉRIEUR**, les massifs forestiers offrent des formes et des couleurs extrêmement variées selon la nature, l'âge et la diversité des essences qui les constituent. Le rythme des saisons, notamment, apporte d'importants changements de couleurs dans le cas des peuplements d'essences feuillues ou de mélèzes, essence résineuse caducifoliée*. La taille des parcelles forestières, leur forme ainsi que les transitions plus ou moins brusques entre celles-ci – notamment lors de coupes à blanc – sont également sources de contrastes.



Sur le versant pentu d'une vallée, à Fauvillers, les parcelles d'un massif forestier se différencient par l'âge et la nature des essences qui les composent.

Des parcelles plantées de jeunes épicéas touffus (1) côtoient des peuplements d'épicéas adultes aux longs troncs dégarnis par les élagages (2). Les peuplements feuillus s'identifient par leurs couronnes d'un vert plus tendre (3). Une surface est dénudée suite à une mise à blanc (4).



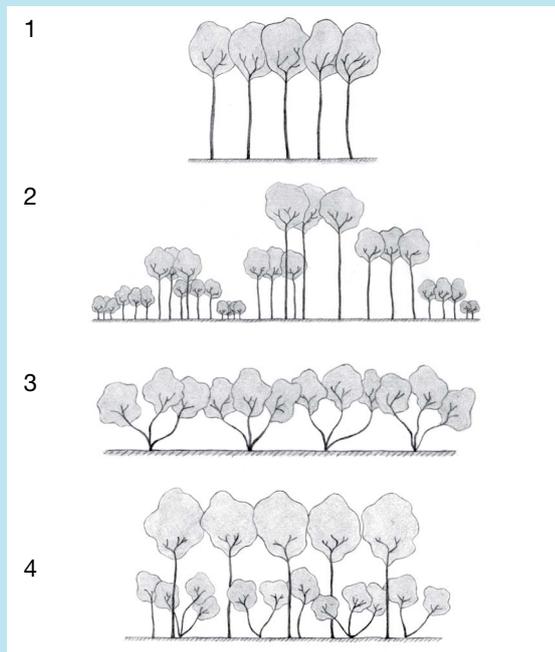
Vues sur la boucle de Libehan dans la vallée de la Semois, Dohan (Bouillon), au printemps (1), en automne (2) et en hiver (3).

Les peuplements de feuillus qui occupent les versants offrent une large palette chromatique qui évolue tout au long de l'année et renouvelle le paysage. Lorsque ces massifs sont couverts de feuilles, il s'en dégage une impression de moutonnement.

A l'exception des peuplements de mélèzes (flèche), les boisements constitués de résineux connaissent peu de variations de couleur au cours de l'année mais, selon la saison, leur présence en alternance avec les feuillus renforce les contrastes et anime le paysage. C'est en hiver que leurs plages vert sombre tranchent le plus nettement avec les formations feuillues brunâtres, dépourvues de feuilles.

Le paysage se perçoit très différemment lorsque l'on se déplace **AU SEIN DES MASSIFS FORESTIERS**. L'ambiance intérieure des peuplements dépend avant tout du régime sylvicole qui leur est appliqué – futaie, de structure régulière ou irrégulière, ou taillis, simple ou sous futaie –, des essences qui les composent (feuillues ou résineuses) ainsi que de l'âge de ces dernières. Ces facteurs déterminent la profondeur du champ visuel, limitée par les plans où se superposent les troncs et les rameaux des arbres.

Les différents régimes sylvicoles



La futaie est composée d'arbres issus de graines, au tronc élevé et droit.
Elle est dite régulière (ou équienne) lorsqu'elle est constituée d'une seule classe d'âge (1) et irrégulière lorsque des groupes d'arbres d'âges différents s'y côtoient (2).

Le taillis simple est composé d'arbres issus de la régénération par rejet de souche (3).

Le taillis sous futaie juxtapose les deux régimes : le taillis constitue l'étage inférieur, la futaie l'étage supérieur (4).

Illustrations : E. Castiau.



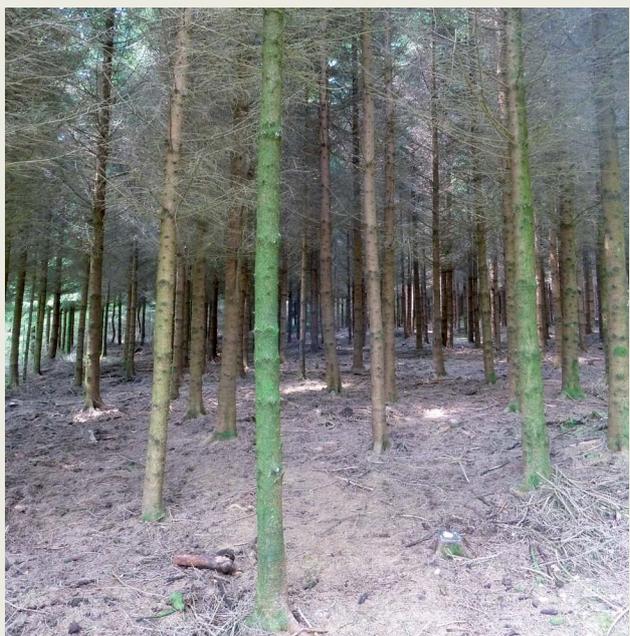
Ci-dessus à gauche, une futaie régulière d'épicéas (ou pessière équienne). Les troncs rectilignes élagués et l'absence de végétation buissonnante permettent des échappées visuelles relativement longues.

Ci-dessus à droite, une futaie irrégulière de hêtres. Les vues sont raccourcies par les groupes de jeunes arbres et leurs branches latérales.

Ci-contre, un taillis (flèches) sous futaie. La grande densité des branches du taillis cloisonne fortement les vues.



La végétation herbacée qui se développe au sol joue également un rôle majeur dans le paysage intérieur de la forêt en y apportant, notamment, d'importantes variations de couleurs. Elle dépend des essences qui composent le couvert forestier et du traitement sylvicole qui influe sur la luminosité du sous-bois. Elle évolue également selon les saisons.



A gauche, le sol d'un jeune peuplement d'épicéas dont les arbres sont trop serrés. Plongé dans l'obscurité et tapissé d'aiguilles difficilement dégradables, il offre un aspect « desséché » et est dépourvu de végétation. De plus fortes éclaircies permettent à la végétation de sous-bois de s'installer, tout en produisant un humus de meilleure qualité.
A droite, le sous-bois plus lumineux d'une pessière âgée est couvert de mousses et de fougères.



A gauche, un tapis herbacé verdit au printemps le sol d'une chênaie. Il est constellé de fleurs blanches d'anémones sylviées.
A droite, dans une hêtraie, les feuilles mortes de l'année forment des plages rousses au pied des arbres.

Au gré de l'évolution lente mais constante des peuplements, les paysages intra-forestiers connaissent des modifications ponctuelles ou plus conséquentes qui témoignent de la gestion du milieu forestier par l'homme (marquage des arbres à abattre ou à conserver, stockage de grumes*, élagages, coupes d'éclaircie qui diminuent progressivement la densité du peuplement, coupes à blanc qui dénudent des parcelles entières, jeunes plantations...).

L'ouverture des forêts au public et la pratique de la chasse ont également donné lieu à la mise en place d'éléments paysagers plus ponctuels : mobilier, signalétique...



Juillet 2012



Mai 2013

Le martelage* des arbres à abattre inscrit de petites marques (cercles) sur les troncs (à gauche).

Après la coupe, la parcelle forestière présente une physionomie totalement différente. La disparition des épicéas dévoile quelques pins et bouleaux (au tronc blanc) laissés en place (à droite).

Lieu-dit Pont de Planche dans les bois de Baileux, Chimay.



Une fois extraites des sites de coupe, les grumes sont alignées en bordure des chemins forestiers avant leur évacuation par camion (ci-dessus à gauche).

Les coupes à blanc modifient de façon visible le paysage forestier en y ouvrant de grandes trouées (ci-dessus à droite).

Le paysage se referme progressivement lorsque de jeunes arbres sont replantés sur ces surfaces dénudées (ci-contre, une jeune pessière).





L'usage de la forêt dans un but touristique ou de loisirs se traduit par la présence de signaux qui balisent les promenades (ci-dessus à gauche), de bancs et de panneaux didactiques (ci-dessus à droite) ou encore d'aires de pique-nique (ci-contre).



Des infrastructures sont parfois proposées au public pour lui permettre d'observer des zones de la forêt affectées à une fonction écologique et interdites d'accès. Une plateforme en bois offre ici une vue sur le site de grand intérêt biologique de l'étang de Bilaude, dans la forêt de Saint-Michel (Tenneville).



La chasse au grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) s'accompagne d'équipements en bois servant de postes de tir. Ceux-ci diffèrent selon le type de chasse adopté.

Ci-dessus à gauche, une plateforme peu élevée est destinée à la chasse en battue – le gibier est rabattu par d'autres chasseurs vers ce poste de tir, dit « de battue ». Au centre, un mirador utilisé dans la chasse à l'affût permet l'observation et le tir par un chasseur solitaire. A droite, un paravent camouflé par des branchages (également appelé « paillason ») et placé à même le sol autorise le chasseur d'approche à se déplacer à couvert au plus près du gibier.

Ci-contre, des marquages balisant les zones de tirs colorent parfois le tronc des arbres.



En automne, la pratique de la chasse entraîne la mise en place de panneaux qui interdisent temporairement l'accès à la forêt.

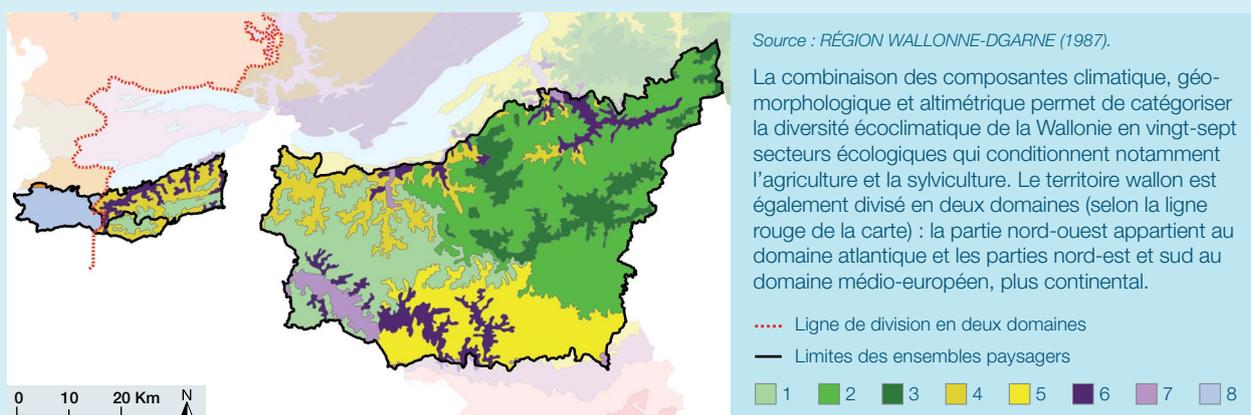
Un gagnage aménagé pour le nourrissage du gibier – ici, il s'agit d'une prairie – s'étend en lisière de peuplements forestiers.

Lorsque la saison de la chasse est ouverte, les chasseurs, installés sur les postes de battue en bordure du gagnage, profitent du rabattage des animaux sur cet espace ouvert.



Des paysages en lien avec les composantes écologiques

La composante climatique se combine aux caractères du sol et du relief pour constituer des milieux différenciés abritant chacun une biodiversité spécifique. S'ils ne sont pas trop modifiés par l'homme, les paysages témoignent de ces variations écologiques au travers de la végétation spontanée.



L'Ardenne centrale et la partie orientale de la Thiérache sont situées dans le domaine médio-européen, caractérisé par un climat frais de type continental. Sept secteurs écologiques s'y distinguent.

Les parties occidentale (1) et centro-orientale (2) du plateau ardennais présentent un climat assez homogène, bien que la première bénéficie de conditions légèrement plus douces et pluvieuses. Les sols y sont généralement acides et pauvres, limitant la diversité de la végétation et des cultures potentielles. La haute Ardenne (3), soumise à des températures beaucoup plus fraîches et à des hivers plus marqués, impose des contraintes fortes en matière de végétation.

La bordure nord de l'Ardenne (4) connaît un climat plus doux et moins pluvieux que les secteurs précédents, alors que celui de la bordure sud (5) est plus proche du plateau ardennais.

Les vallées supérieures des affluents mosans (6) et, davantage encore, les vallées inférieures et moyennes du bassin mosan (7) jouissent de conditions climatiques plus clémentes que le reste de l'Ardenne. Le bas des versants et les fonds de vallées comportent des sols plus riches que le reste de l'ensemble paysager.

L'ouest de la Thiérache (8), inscrit dans le domaine atlantique, bénéficie d'un climat plus favorable que l'Ardenne, particulièrement pour les précipitations, mieux équilibrées.



En Thiérache, la nature fangeuse des sols peu perméables favorise la présence de joncs, dont les touffes parsèment en grand nombre les prairies (Forges, Chimay).



En Ardenne centrale, le genêt à balais, qui apprécie les sols acides, est omniprésent. La germination de ses graines peut attendre plusieurs décennies. Elle est favorisée par l'action de la chaleur, ce qui explique son abondance sur les coupes rases forestières où le sol est brusquement exposé au soleil. Sa floraison, en juin, apporte de vastes plages jaunes dans les paysages (Fauvillers).

Les paysages protégés

Bien qu'il n'existe pas actuellement de législation spécifique relative aux paysages en Wallonie, leur protection – qui constitue l'un des axes de la Convention européenne du paysage – est prise en compte ou assurée indirectement par une série d'outils comme les plans de secteur, le classement de sites présentant un intérêt patrimonial ou naturel, ou encore l'inscription au sein d'un Parc naturel*.

Les périmètres d'intérêt paysager (PIP) du plan de secteur couvrent principalement de grands massifs forestiers, majoritairement feuillus, des bordures nord et sud de l'Ardenne centrale et plusieurs vallées encaissées qui entaillent ces bordures. Ils sont plus rares sur les plateaux agricoles. En Thiérache, plusieurs bois et la vallée de l'Oise sont inscrits en périmètres d'intérêt paysager. L'ADESA (Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents), chargée par le Service Public de Wallonie de mettre à jour les périmètres du plan de secteur et de sélectionner des points de vue remarquables, a déterminé de nouvelles zones intéressantes sur le plan paysager. Davantage que les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur, les périmètres de l'ADESA se localisent sur les plateaux agricoles et d'autres espaces extraforestiers.

Les villages et les campagnes comptent de nombreux bâtiments repris à l'Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique. Certains d'entre eux bénéficient de mesures de classement qui garantissent leur protection. Le classement concerne également plusieurs sites présentant un intérêt paysager de premier plan, tels que des sections de vallées, des formations rocheuses ou des bois remarquables.

Certains monuments et sites classés de l'Ardenne centrale possèdent le statut supplémentaire de Patrimoine exceptionnel de Wallonie. C'est notamment le cas du château-fort de Bouillon, de la basilique et du palais abbatial de Saint-Hubert, du rocher du Hérou encerclé par l'Ourthe, du Tombeau du Géant qui épouse une boucle de la Semois ou encore des anciennes forges de Mellier.

Une protection relative du paysage bâti est apportée par le Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR) qui, pour les localités qui y sont soumises, édicte des règles d'urbanisme spécifiques visant à fixer un seuil de qualité architecturale dans leur périmètre bâtissable. Cette mesure concerne une quarantaine de hameaux et villages de l'Ardenne centrale.

En raison de leur intérêt écologique, de nombreux sites naturels plus ou moins étendus sont inscrits en réserves naturelles, en réserves forestières, en zones humides d'intérêt biologique* ou en sites Natura 2000*. Il s'agit de zones humides de fond de vallée, de tourbières, d'escarpements rocheux... Si certaines réserves naturelles sont « intégrales », c'est-à-dire qu'en leur sein les phénomènes naturels évoluent librement, la plupart des sites sont soumis à une gestion destinée à les maintenir en état et à en préserver la biodiversité.

Enfin, trois Parcs naturels étendent leur périmètre sur une partie de l'Ardenne centrale : le Parc de Viroin-Hermeton à l'ouest de la Meuse et ceux des Deux Ourthes et de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier dans l'est de l'ensemble paysager. Ces parcs ont notamment pour mission d'assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine paysager du territoire qu'ils couvrent.

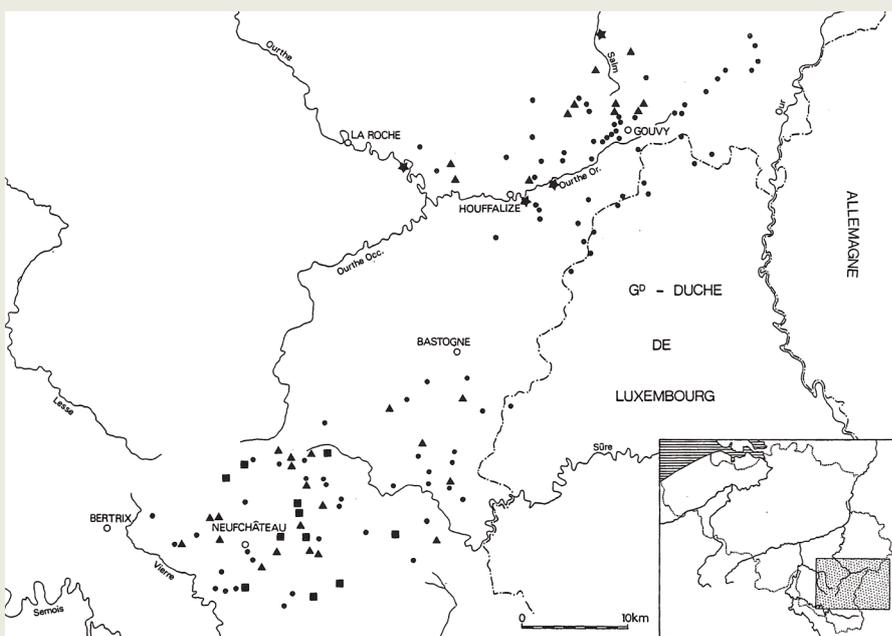
La mise en place des paysages de l'Ardenne centrale et de la Thiérache

Ce chapitre s'appuie sur la première partie de l'Atlas, intitulée « Les paysages de Wallonie ». Il a pour objectif de déterminer comment, pourquoi et dans quelle mesure le passé a imprimé sa marque sur les paysages actuels.

Quelques traces discrètes laissées par l'âge du fer et la période romaine

La présence celtique est clairement attestée en Ardenne centrale par plusieurs éléments qui modifient aujourd'hui encore très localement le paysage.

Une soixantaine de tombelles – des tertres de terre larges et surbaissés érigés au-dessus de sépultures à incinération – composent, aux environs de Gedinne et de Louette-Saint-Pierre, deux nécropoles hallstattienne (ou du premier âge du fer, 800-480 avant J.-C.). La nécropole de Louette présente des tombelles dont les diamètres varient de sept à dix-huit mètres, pour une hauteur qui peut atteindre le mètre. Dans les régions de Houffalize et de Neufchâteau, des traces similaires, bien que plus récentes, sont préservées également.



Source : carte extraite de l'ouvrage de REMY H., dir. (1991). *Archéologie en Ardenne. De la préhistoire au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Crédit Communal, p. 66.

Carte de la répartition des tombelles de La Tène (ou du second âge du fer, 450-27 avant J.-C.) autour de Houffalize et Neufchâteau. Les tertres sont généralement situés à une altitude supérieure à 450 mètres sur ou à proximité de crêtes ou de hauts sommets.

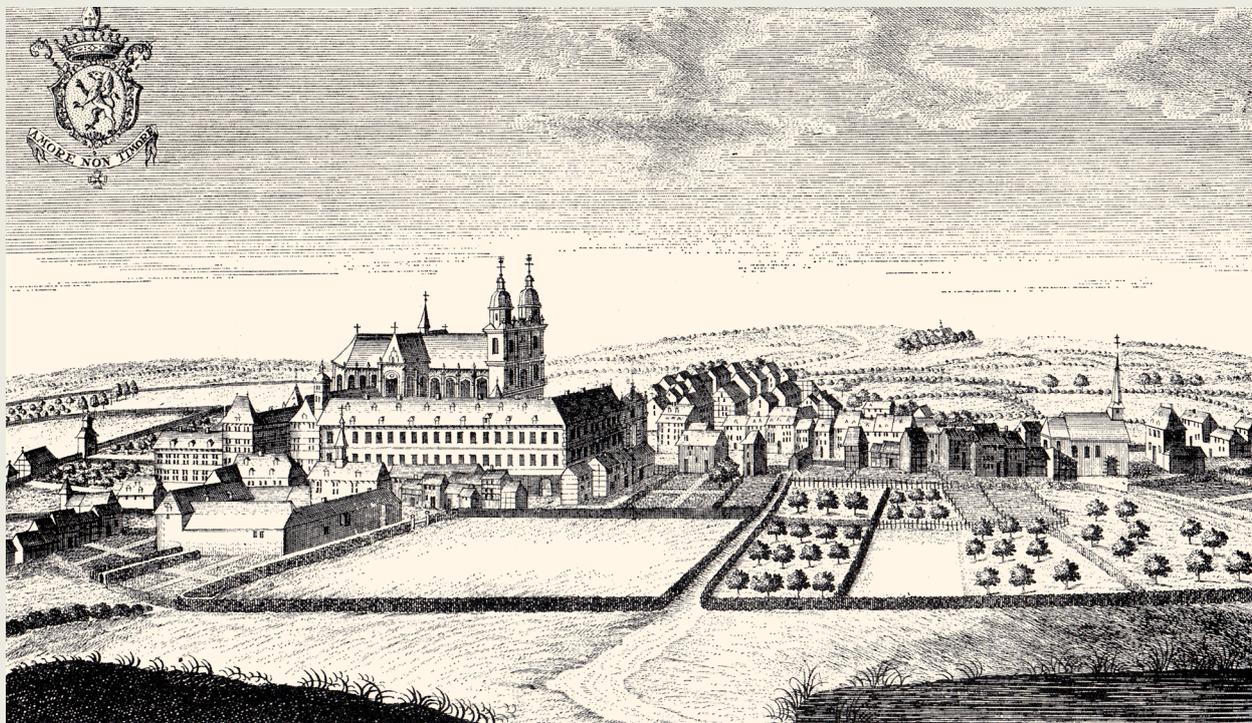
- Nécropole non fouillée
- ▲ Nécropole fouillée
- Site fouillé qui a livré une ou plusieurs tombes à char
- ★ Forteresse de La Tène

La présence celte se traduit aussi très ponctuellement par des fortifications, souvent uniquement repérables par le site naturel adapté à la défense qu'elles occupent, voire par quelques fossés et levées de terre. C'est notamment le cas du « Cheslé » de Bérismenil. De manière plus diffuse enfin, les Celtes ont participé à la transformation du paysage par des défrichements partiels et le tracé de quelques voies de communication.

La période romaine est marquée par des déboisements et plusieurs chaussées traversent alors l'Ardenne centrale (voir la carte du réseau des voies romaines dans l'Atlas des Paysages n° 2, p. 48) : la chaussée Tongres – Metz, la chaussée Reims – Cologne ainsi que la chaussée Dinant – Trèves. Seule la chaussée Tongres – Metz semble avoir perduré aujourd'hui en partie dans le paysage, notamment entre Hollange et Flamisoul. Quant à la voie Amiens – Cologne, elle passerait peut-être en Thiérache mais son tracé est tellement incertain que certains chercheurs doutent même de son existence. Si des exploitations rurales romaines (villae) sont à l'origine de certains villages actuels (comme aux abords de l'Ourthe ou sur le plateau de Bastogne), d'autres endroits de l'Ardenne sont encore relativement inoccupés.

Une empreinte médiévale et moderne dans les implantations et l'occupation du sol

C'est généralement au cours du Moyen Âge que naissent ou se développent en Ardenne centrale les noyaux villageois, en parallèle avec une série de défrichements. Ces noyaux forment, avec l'église et le lieu de pouvoir (château ou abbaye), la trilogie que l'on peut encore contempler aujourd'hui dans nombre de localités (voir en 1^e partie : Les paysages de Wallonie, pp. 12-13).



Vue de l'Abbaye de Saint-Hubert en ardenne prise au bois du fay

Contrairement aux vallées de la Sambre (voir l'Atlas des Paysages n° 4) et de la Meuse où les fondations monastiques sont nombreuses à l'époque mérovingienne, on ne recense dans les deux ensembles paysagers que celle de l'abbaye de Saint-Hubert (Andage) au début du 8^e siècle, réalisée grâce à une donation de Pépin de Herstal.

Source : gravure d'après Remacle Leloup in DE SAUMERY (1743). *Les délices du Pays de Liège ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites, Liège.*

L'évolution de certains noyaux d'habitat en agglomération urbaine, qui est observée ailleurs durant la période médiévale, est ici relativement rare. A Saint-Hubert, malgré la présence de l'abbaye, l'existence d'échanges commerciaux – une foire annuelle y est notamment organisée dès le milieu du 9^e siècle – et l'apparition d'un burgus* dans la deuxième moitié du 12^e siècle, la bourgade n'atteint pas une réelle dimension urbaine.



Les défrichements réalisés dans la forêt ardennaise dans le courant du 9^e siècle par les religieux qui exploitent le centre domanial de Villance, une possession de l'abbaye allemande de Prüm, ont donné progressivement naissance au village de clairière d'Ochamps (ci-dessus), tout comme à ceux de Libin, d'Anloy, de Transinne (ci-dessous) ou de Lesse. Ce processus d'essaimage a également été observé ailleurs et notamment autour de Tavigny, une autre propriété de la même abbaye. Les villages de Noville, Mabompré et Longvilly y trouvent leur origine.



Vue aérienne de Transinne. Le parcellaire en lanières et le réseau routier étoilé reflètent encore distinctement l'ancienne organisation collective du travail agricole dans un contexte d'autosubsistance ainsi que les contraintes de l'assolement triennal qui nécessite que chaque exploitant dispose de terres au sein de chaque sole.

Source : orthophotoplans 2009-2010, SPW-Direction de l'Intégration des Géo-Données.

Les différentes périodes d'insécurité qui ponctuent le Moyen Âge entraînent la mise en place de systèmes de défense encore perceptibles aujourd'hui au sein du paysage. Les invasions des 9^e et 10^e siècles par exemple concourent à l'édification de châteaux-forts, comme à Bouillon ou Orchimont. Plusieurs siècles plus tard (deuxième moitié du 13^e siècle – deuxième tiers du 15^e siècle), une autre vague d'insécurité et la volonté des princes territoriaux de donner à leur territoire une structure solide dans une région très morcelée au niveau politique sont potentiellement deux des raisons qui favorisent la construction de fortifications, notamment à Bastogne.

Durant la période moderne (16^e – 17^e siècles), les conflits qui agitent l'Europe ont aussi influencé l'organisation des paysages actuels, en altérant fortement les implantations villageoises issues du Moyen Âge. D'une part, le passage des troupes, les cantonnements, suivis d'exactions et de réquisitions, les famines et les épidémies provoquent des mouvements de population importants et l'abandon de certains villages et lieux d'habitation. Nombre de ceux-ci ne se relèvent pas et seuls certains lieux-dits en perpétuent aujourd'hui la mémoire. D'autre part, l'occupation du Luxembourg par les troupes de Louis XIV à la fin du 17^e siècle entraîne également une série de destructions du bâti : certaines localités sont incendiées, des châteaux et des fortifications démolis...

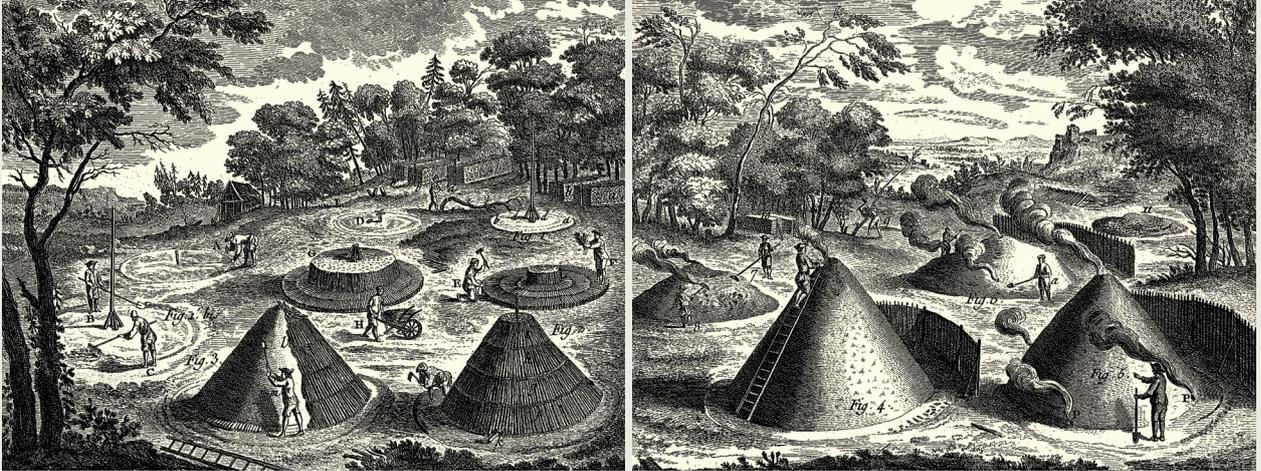
Si de nombreuses implantations villageoises datent donc du Moyen Âge et même d'avant, ce n'est pas le cas du bâti lui-même, la majorité des maisons ne remontant pas au-delà du 19^e siècle.

Le développement puis le déclin de la sidérurgie (15^e – 18^e siècles)

A partir des 14^e et 15^e siècles commence à se développer en Ardenne une sidérurgie basée sur un processus en deux temps, connu sous le nom de méthode wallonne de fabrication du fer : la fonte est élaborée dans un haut fourneau puis affinée par martelage pour en éliminer le carbone. Cette activité s'installe sur de petits cours d'eau qu'elle peut maîtriser grâce à des barrages ou à des biefs* de dérivation afin d'exploiter la force motrice de l'eau. Elle profite aussi de la proximité de minerais de fer (issus des alluvions dans les fonds de vallée) et de massifs forestiers (composés de chênes, charmes, hêtres...) nécessaires pour l'approvisionnement en charbon de bois, alors utilisé comme combustible.

L'industrie prend une véritable expansion durant la première moitié du 16^e siècle, notamment sous l'impulsion de propriétaires fonciers soucieux de rentabiliser les produits provenant des forêts domaniales et seigneuriales mais aussi à l'incitation de la Chambre des Comptes du Luxembourg. La Wallonie compte alors cinq bassins sidérurgiques dont trois concernent en partie l'Ardenne centrale et la Thiérache : le bassin de Namur qui rassemble les complexes installés dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et le long des affluents de la Meuse en aval de Namur ; le bassin de Durbuy localisé autour de l'Ourthe supérieure ; le bassin de Habay ou du Luxembourg qui comprend les installations situées sur les affluents de la Lesse, de la Semois et de la Chiers.

La crise économique qui frappe l'Europe dans le troisième tiers du 16^e siècle atteint profondément l'activité et lorsque celle-ci reprend au début du 17^e siècle, des changements importants sont perceptibles. Seuls les bassins de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du Luxembourg tirent leur épingle du jeu. Dans ce dernier, la reprise s'accompagne d'une transformation du profil des exploitations et des exploitants : des étrangers au Duché de Luxembourg disposant de capitaux importants investissent dans des complexes sidérurgiques de plus grande taille. Les forges du Pont d'Oye, du Prince, des Epioux, de la Trapperie ou encore de Mellier sont respectivement créées entre 1607 et 1617.



Source : extraits de PANCKOUCKE CH. J. (1783). *Encyclopédie méthodique. Planches.* Publication : A Paris, chez Panckoucke, libraire ; A Liège, chez Plomteux, imprimeur des Etats. Coll. J. Dufey.

Les aires de faulde – les sites où se pratiquait la carbonisation du bois par la technique de la meule charbonnière (illustrée par la gravure) – sont encore perceptibles aujourd’hui dans le paysage par un œil averti. Bon nombre d’entre elles sont situées en forêt où elles forment de très légers bombements circulaires d’une dizaine de mètres de diamètre, comme ci-dessous à Grandvoir.



Ce regain d’activité dure deux siècles, pendant lesquels les maîtres de forge s’affirment progressivement en une classe sociale fortunée et puissante. Leur habitation – souvent un château – est généralement construite près des forges. A partir de la fin du 18^e siècle, l’inadaptation des structures de cette métallurgie à la révolution industrielle entraîne son déclin progressif. Elle est incapable de soutenir la concurrence des bassins liégeois et carolorégien. Les problèmes de transport, l’épuisement des forêts mais aussi du minerai dans les anciens lieux d’extraction, l’absence de marchés intérieurs, la fermeture du marché français (1815) ainsi que l’encouragement de l’entrée du fer anglais et suédois sous le régime hollandais sont autant de facteurs expliquant sa dégénérescence.



Les témoins de la sidérurgie remontent rarement au-delà du 17^e siècle, les installations plus anciennes ayant disparu avec le développement de l'activité dans les siècles qui ont suivi. L'étang (1) et l'habitation des maîtres de forge (2) sont souvent les éléments paysagers les plus perceptibles. D'autres traces, comme le pont-barrage (3), le bief de sortie, les canaux, les roues hydrauliques, le haut fourneau, les halles pour le charbon de bois et le minerai, les bâtiments de la forge, de l'affinerie ou de la platinerie, le bassin de concassage ou le lavoir pour le minerai peuvent également avoir été préservés. C'est en grande partie le cas au Pont d'Oye (ci-dessus) mais aussi à Mellier (ci-dessous), où les restes du complexe sidérurgique, implantés autour de l'étang, sont nichés au cœur de la forêt.



Les mutations décisives du 19^e siècle

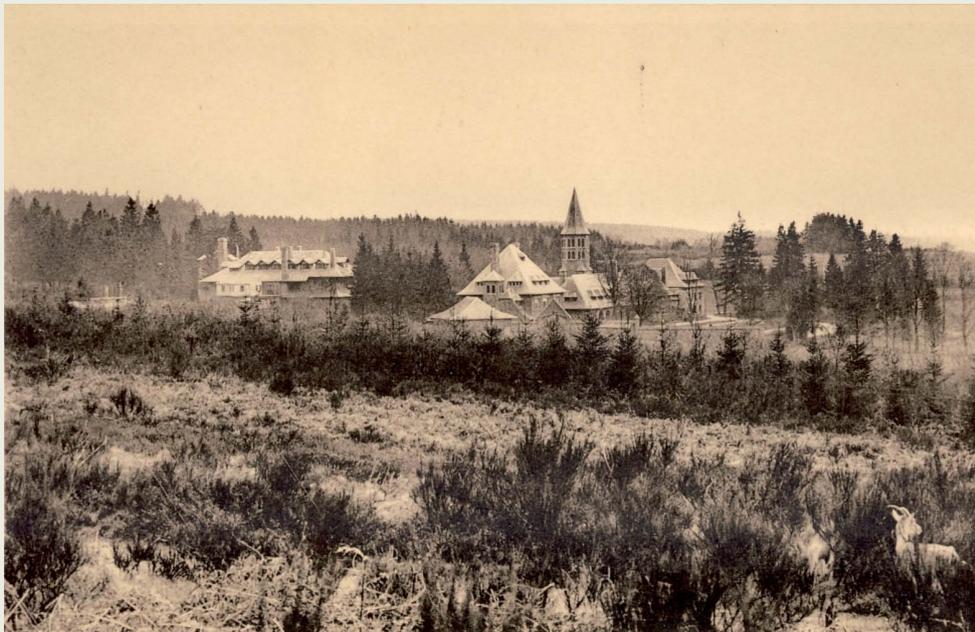
Les profonds bouleversements politiques et socio-économiques qui ont lieu à l'extrême fin du 18^e siècle et durant le 19^e siècle exercent une influence déterminante sur les différents éléments constituant le paysage ardennais et lui confèrent certains de ses traits actuels les plus saillants. Le paysage de la Thiérache se transforme considérablement lui aussi, même si les raisons sont un peu différentes.

La transformation des morphologies agricoles et forestières en Ardenne centrale

L'Ardenne se caractérise encore au début du 19^e siècle par une polyculture familiale à base céréalière couplée à un élevage essentiellement ovin. Les landes représentent une part importante de l'occupation du sol et assurent à la population un pâturage gratuit. La surface de la forêt est très réduite suite aux multiples ponctions et amputations auxquelles elle a été soumise depuis le Moyen Âge à travers les défrichements agricoles, les droits d'usage associés à l'agriculture tels que le pâturage des troupeaux, l'affouage*, le prélèvement de bois d'œuvre ou les cueillettes. Des ponctions en lien avec l'industrie locale, comme les abattages destinés à la fabrication du charbon de bois pour la sidérurgie rurale ou la verrerie ainsi que le prélèvement des écorces de chêne pour la tannerie affaiblissent encore la forêt.

Le profil agricole et forestier de l'Ardenne centrale se transforme par la suite considérablement. Trois éléments jouent un rôle majeur dans cette évolution.

Il y a tout d'abord la suppression des contraintes collectives décidée à la révolution française.



Source : carte postale, « Monastère d'Hurtebise – Saint-Hubert – Vue prise de la lande ardennaise », Ed. Thill-Nels. © Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.

Les incultes et la lande ardennaise – ici aux environs du monastère Notre-Dame d'Hurtebise près de Saint-Hubert dans la première moitié du 20^e siècle – sont rarement mis en évidence dans les cartes postales.

La loi de mise en valeur des incultes (appartenant aux communes) édictée par le gouvernement en 1847 suite à la dernière grande famine qui affecte la Belgique au milieu des années 1840 (due aux maladies qui touchent successivement le seigle et la pomme de terre) constitue un deuxième changement fondamental. Cette loi est votée après de longues discussions entre le pouvoir central et le pouvoir local, trahissant les craintes des Ardennais d'être dépossédés de leurs droits d'usage.

Diverses conséquences découlent de l'adoption de cette loi. Les incultes de bonne qualité sont vendus et mis en culture tandis que ceux de qualité médiocre sont boisés avec des résineux. Par la suite (à la fin du 19^e siècle et au 20^e siècle), les espaces où les défrichements et la mise en valeur n'ont pas le succès souhaité connaissent le même sort.

Certains des boisements, réalisés à proximité de villages de défrichement, participent peu à peu au comblement forestier des clairières. Dès le milieu du 19^e siècle, la proportion des landes diminue progressivement au profit des surfaces agricoles et de la forêt entraînant, à sa suite, la disparition assez rapide de l'élevage des moutons.

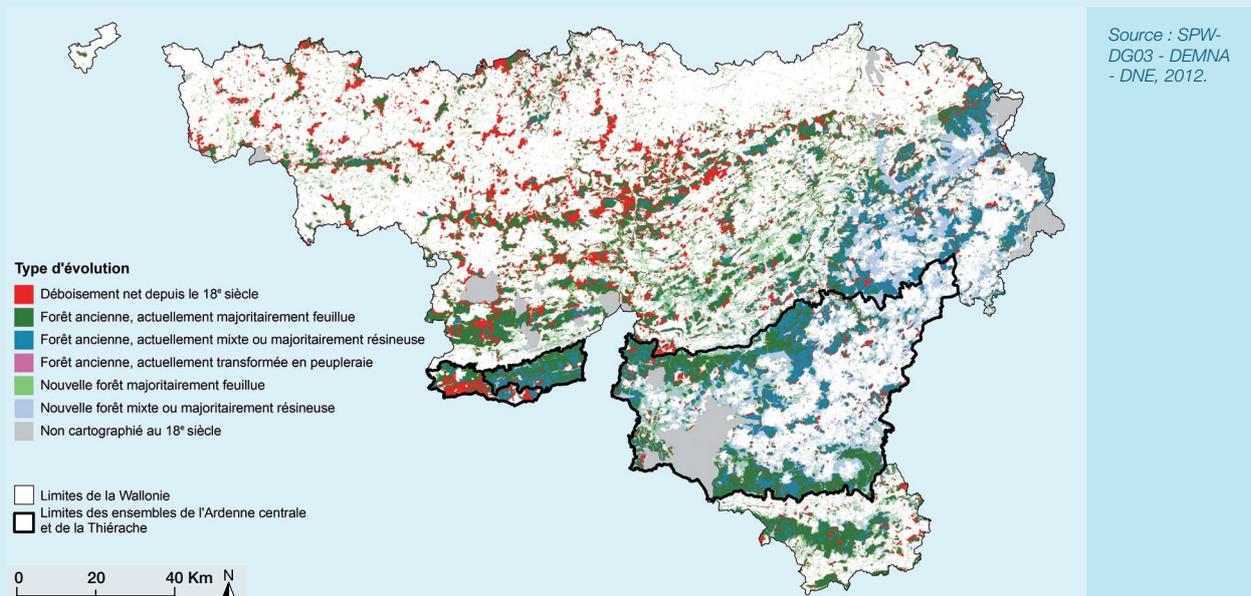
Enfin, de nouvelles transformations fondamentales bouleversent le paysage ardennais après la crise qui touche l'Europe dans les années 1880 suite à l'arrivée massive de blé américain sur le continent européen. Dans ce contexte, les spécificités de la polyculture céréalière ardennaise la rendent inapte à la concurrence. Elle nécessite d'importants amendements à la chaux et, dans les zones les plus médiocres, récemment mises en culture, les rendements restent faibles. Cette situation combinée à la taille réduite des exploitations, souvent familiales et en faire-valoir direct, favorise la mutation progressive des labours vers les herbages. Les Ardennais se tournent progressivement vers l'élevage bovin et la production laitière, plus efficaces que la culture non mécanisée et assurant un revenu plus régulier.



Source : Edmond Dauchot, Ollomont.
Clôture et neige, 20 février 1942
in VERCHEVAL G. et al. (2000).
Edmond Dauchot. Le photographe
de l'Ardenne d'autrefois, © Musée en
Piconrue, Bastogne.

Au sein du paysage, la mutation des labours en herbages et le passage vers l'élevage bovin entraînent une perception plus nette du parcellaire puisque l'on installe des clôtures de haies ou en fil de fer.

Les mutations de la forêt depuis la fin du 18^e siècle



L'évolution de la forêt wallonne depuis la fin du 18^e siècle n'est pas uniquement conditionnée par les transformations de l'agriculture. La forêt joue par elle-même un rôle de premier plan dans un contexte national et socio-économique influencé par l'indépendance de la Belgique, son industrialisation, la croissance de la population... Différents acteurs, représentant parfois des intérêts divergents, interviennent au fil du 19^e siècle et modifient la forêt en fonction de leurs besoins tant au niveau de sa surface que de ses formes. Le chêne qui domine au début du 19^e siècle, travaillé alors principalement en taillis simple par les particuliers et en taillis sous futaie dans les forêts domaniales, cède progressivement la place à de nouvelles espèces exotiques, essentiellement résineuses.

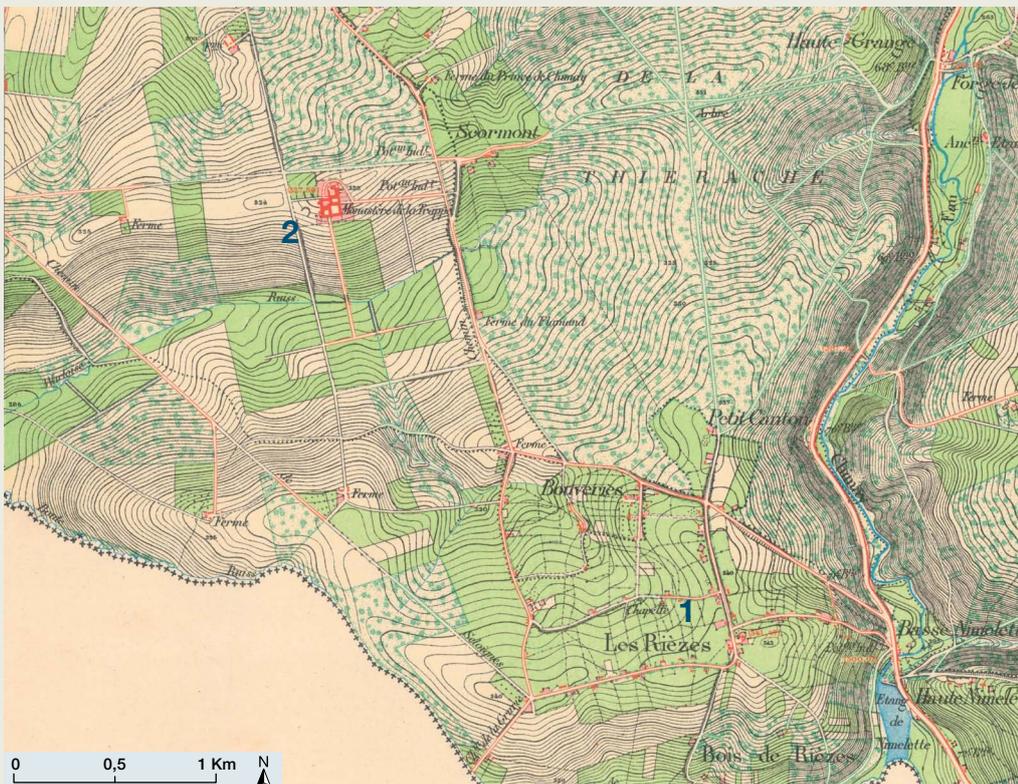
Entre 1815 et 1830, le régime hollandais procède à l'aliénation d'une part importante des forêts domaniales pour mettre en œuvre une série de ses objectifs, comme la création de la Société Générale. Cette politique de cession est poursuivie par le gouvernement belge après l'indépendance dans le but de limiter sa dette. A partir de 1897, l'Etat belge reconnaît néanmoins la nécessité de reconstituer son domaine et rachète des espaces forestiers ou des terrains qu'il fait reboiser. La politique d'aliénation a des effets directs et indirects. L'Etat diminue de fait sa capacité à influencer sur les politiques forestières. Certains des nouveaux propriétaires réalisent rapidement leur investissement et déboisent pour cultiver la terre. D'autres, à l'inverse, continuent à exploiter la forêt et à profiter de ses débouchés industriels. Néanmoins, la production ne s'adapte pas nécessairement à l'évolution de la demande et les importations de bois se multiplient. La facilité du recours aux importations apparaît aux yeux de certains intervenants comme la preuve qu'il ne faut pas nécessairement préserver la forêt et que l'on peut déboiser.

Les résineux, qui constituent aujourd'hui une des caractéristiques les plus importantes de la forêt ardennaise, sont à l'époque un sujet controversé. Les premiers essais d'introduction de ces espèces, mal préparés et mal encadrés, n'ont pas le succès escompté. Les représentants communaux ardennais sont par ailleurs opposés à une culture qui n'offre pas les mêmes avantages en termes de droits d'usage que les feuillus. Les perceptions changent ensuite avec la prise de conscience que les résineux sont l'un des meilleurs moyens de valoriser les terres défrichées difficiles à cultiver. Ceux-ci rencontrent de plus l'évolution des besoins des charbonnages (bois de mines), de la papeterie ou du chemin de fer. L'Etat distribue gratuitement des plants, certains propriétaires privés se lancent en pionniers dans cette culture et en donnent des exemples positifs.

En Thiérache : défrichements et dispersion intercalaire



Source : carte de Ferraris, Couvin 86 (1777), Bibliothèque Royale de Belgique, Bruxelles.



Source : carte topographique de la Belgique 1/20 000, Dépôt de la Guerre, Riezes, LXII-3 (1875), coll. SRGB.



Source :
orthophotoplans 2009-
2010, SPW-Direction
de l'Intégration des
Géo-Données.

La Thiérache est, à la fin du 18^e siècle, une région exclusivement forestière (voir ci-contre, en haut, la carte de Ferraris). L'habitat qui s'inscrit au sein de ces espaces forestiers est constitué de nombreux petits hameaux lâches, comme celui de Rièzes (1) et d'une légère dispersion intercalaire. Il s'accompagne de prairies encloses par des haies. L'influence de la Thiérache française, toute proche, expliquerait en partie la présence de ce sub-bocage.

Les choses changent à partir du milieu du 19^e siècle. Un grand mouvement de défrichement s'amorce, à l'initiative du Prince de Chimay à qui appartient une grande partie de ces terres. Il a pour objectif de contrebalancer le dépérissement de la sidérurgie, également présente dans la région. L'installation de trois premières fermes, un peu avant 1850, ne rencontre pas le succès escompté. La cession de terres par le Prince à des moines d'une communauté de Westvleteren et leur installation dans la région, accompagnée de l'édification de l'abbaye Notre-Dame de Scourmont (1852-1864) (2), relancent les défrichements. Très rapidement, les moines implantent de nouvelles fermes dans les espaces défrichés et de nouvelles routes sont construites. Le mouvement est suivi par divers particuliers et deux sociétés agricoles qui rachètent des terres au Prince. Les prairies et les champs se multiplient tandis que la dispersion intercalaire se renforce dans la région.

Le développement du réseau de transport

À la veille de l'indépendance de la Belgique, l'Ardenne centrale est encore, comparativement à d'autres régions, extrêmement isolée. Ce retard s'explique notamment par la situation géographique de la région qui était, à l'époque, séparée des autres territoires autrichiens par la principauté de Liège et avait de ce fait une moins bonne desserte. Il était aussi causé par la pauvreté agricole et industrielle du Luxembourg. En effet, les routes étaient alors le plus souvent du ressort des États princiers ou des magistrats locaux. Dans ce contexte, une région pauvre (peu d'impôts = peu de recettes) pouvait difficilement s'équiper en infrastructures routières de qualité.

La création de la Belgique entraîne une série de changements importants. Le nouvel état souhaite assurer son expansion économique et gommer les inégalités entre les provinces. Il entame une grande politique de développement des routes principales dont bénéficie prioritairement l'Ardenne. Les provinces de Namur et de Luxembourg accompagnent ce mouvement en traçant elles aussi de nouvelles chaussées. La majorité des petites villes sont connectées les unes aux autres vers le milieu du 19^e siècle. Le déploiement de la voirie vicinale est aussi favorisé par l'État grâce aux taxes prélevées aux barrières de péage non seulement en Ardenne mais aussi dans le Hainaut et la province de Liège, où les flux sont beaucoup plus importants. L'extension du réseau routier perdure au-delà de 1850 alors même que, dans les autres régions, la multiplication des lignes de chemin de fer, considérées comme plus rentables, donne un coup de frein à son développement.

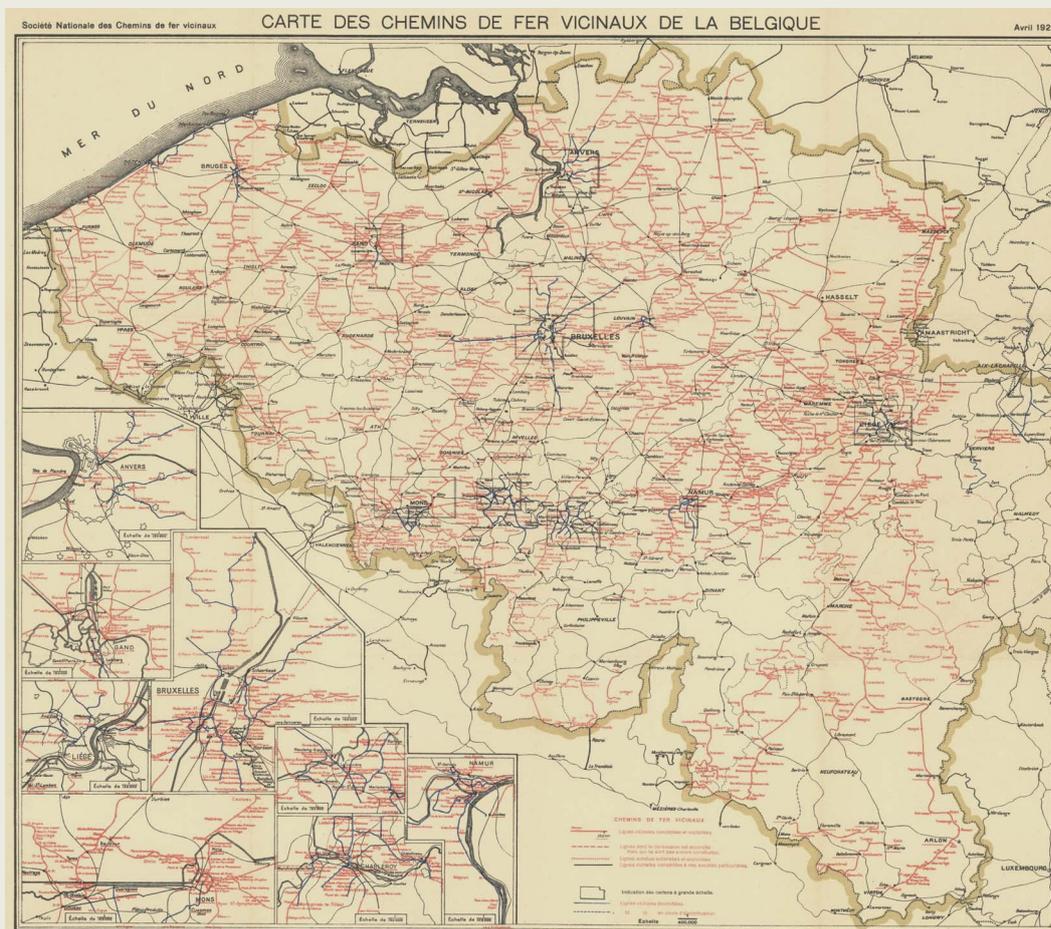


La ligne ferroviaire Namur – Luxembourg à Mellier (Léglise).

L'arrivée du chemin de fer est aussi plus tardive en Ardenne (voir la carte du réseau ferroviaire belge en 1880 dans l'Atlas des Paysages n° 4, p. 68), principalement pour des raisons d'ordre technique et économique. Mais au début du 19^e siècle, la région avait également privilégié la voie d'eau et soutenu le creusement d'un canal permettant la jonction de la Meuse et de la Moselle par l'Ourthe et la Sûre, projet finalement abandonné et dont il ne reste plus que quelques traces (une portion de canal et un tunnel) aux environs de Tavigny et Bernistap.

La première ligne qui traverse l'Ardenne centrale et joint Bruxelles au Luxembourg en passant par Namur et Arlon est finalement ouverte à la fin des années 1850. Deux autres lignes seront construites progressivement dans les décennies suivantes, l'une reliant d'abord Libramont et Bastogne puis Gouvy, l'autre raccordant Arlon à Gedinne puis Dinant.

L'arrivée du transport ferroviaire redessine partiellement la géographie des villages et des hameaux situés dans leurs environs. Certains villages, comme Bertrix ou Libramont, connaissent un essor considérable mais parfois déstructuré, aux dépens de leur physionomie originelle. La création du hameau de Poix Saint-Hubert est aussi directement liée au chemin de fer. D'autres localités, par contre, qui ne bénéficient pas directement du passage du train ou ont refusé celui-ci par crainte des nuisances, comme Saint-Hubert, vont perdre en importance relative.



Source : Société nationale des Chemins de fer vicinaux, Carte des chemins de fer vicinaux de la Belgique, avril 1927. Coll. Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale - IHOES (Seraing).

A partir de 1885, la création de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux, complémentaire au chemin de fer, permet de poursuivre le désenclavement de l'Ardenne. Les premières lignes wallonnes sont d'ailleurs construites dans la région, d'une part entre Barvaux et La Roche, d'autre part entre Bourcy et Houffalize. A la veille de 1914, la Thiérache ne dispose pas du chemin de fer : les lignes qui sillonnent l'Entre-Sambre-et-Meuse s'arrêtent à Couvin ou filent vers la France par Chimay, Givet ou Vireux. L'ouverture de plusieurs lignes vicinales diminue son isolement.

L'essor puis le déclin des ardoisières

L'extraction des ardoises connaît une certaine prospérité en Ardenne durant une partie du 19^e siècle. Cette activité bénéficie tant de l'augmentation de la pression démographique et donc des besoins en ardoises que d'une politique de soutien du gouvernement (par le biais de concessions) qui favorise les exportations vers l'étranger. L'amélioration du réseau routier et l'installation du chemin de fer contribuent également à la prospérité des ardoisières. Cette industrie décline néanmoins dans la première moitié du 20^e siècle après plusieurs soubresauts dès la seconde moitié du 19^e siècle, notamment suite à l'importation d'ardoises étrangères aux coûts de transport plus concurrentiels (par exemple celles des exploitations françaises situées à proximité de la Meuse).



Ci-dessus à gauche, l'entrée (flèche) d'une galerie de l'ancienne ardoisière de la Morépire à Bertrix, aujourd'hui aménagée en musée.

Ci-dessus à droite, les bâtiments en ruine de l'ardoisière Donner à Martelange.

Ci-contre, des débris d'ardoises signalent la proximité d'une mine dans la forêt du sud-est de l'Entre-Sambre-et-Meuse (Viroinval). Des ardoises violettes, teintées par l'oxydation de particules de fer, côtoient des ardoises grises.

Si les anciennes exploitations sont relativement discrètes au sein du paysage – nombre d'entre elles sont aujourd'hui camouflées par la forêt –, l'habitat ouvrier (ci-contre à Oignies) qui les accompagnait est toujours bien perceptible dans certains villages. L'habitat traditionnel au toit de schiste rappelle aussi très distinctement cette industrie.

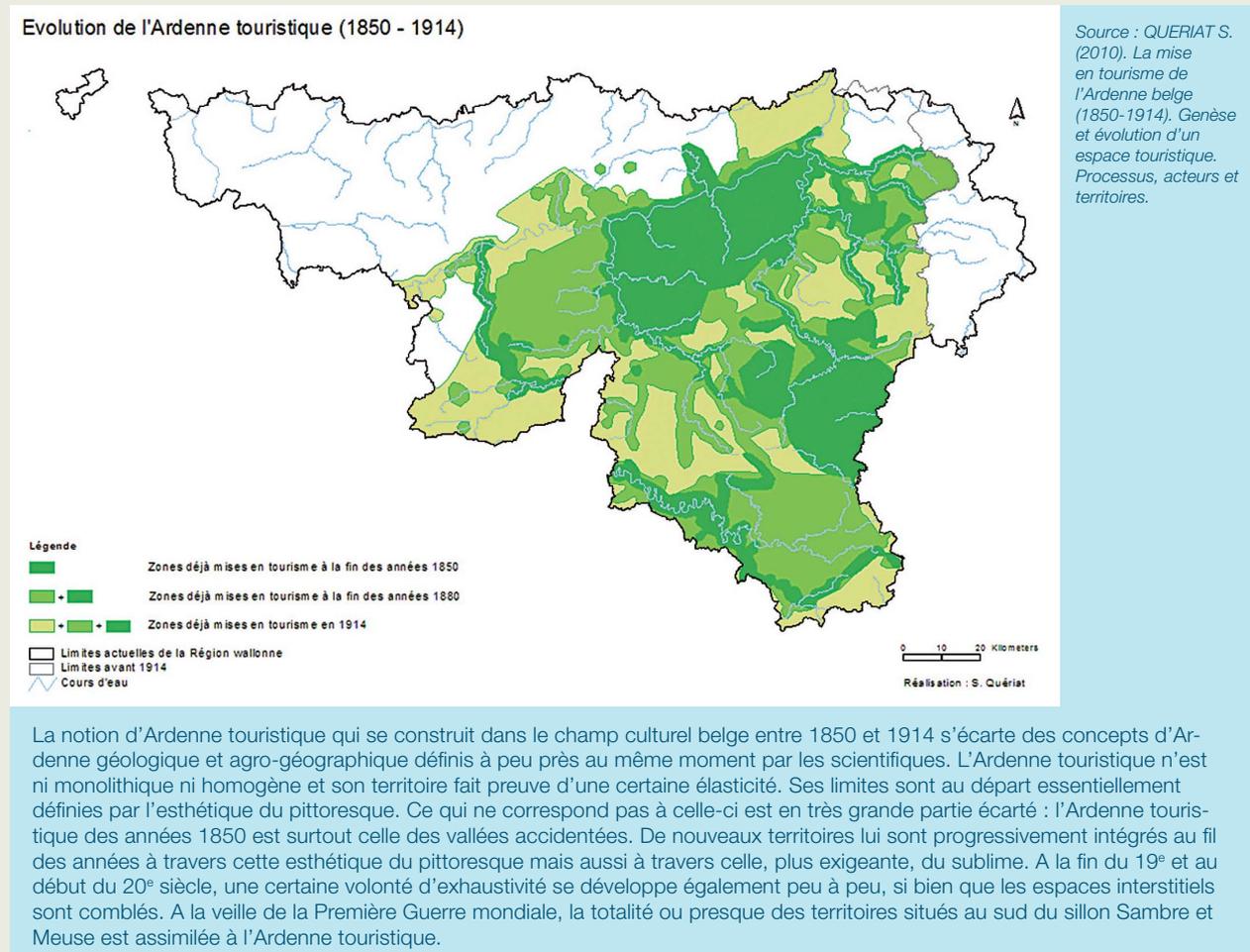


La naissance et le développement d'une région touristique (1850-1950)

L'intérêt des touristes pour l'Ardenne émerge à la fin de la première moitié du 19^e siècle. Il se développe grâce à une poignée d'hommes – des intellectuels et des scientifiques issus essentiellement de la sphère libérale – qui écrivent des ouvrages à vocation touristique. Ces publications décrivent le territoire ardennais, le mettent en scène et participent à la transformation de l'imaginaire lié à l'Ardenne.

Du milieu du 19^e siècle jusque 1880 environ, l'intérêt de ces auteurs et par conséquent des touristes, leurs lecteurs, se focalise presque exclusivement sur les vallées de l'Ourthe et de la Semois inférieure. Le profil encaissé, la sinuosité, les rochers qui affleurent dans ces vallées et les châteaux et ruines qui s'y nichent, rencontrent l'idéal pittoresque. L'attrait pour l'histoire, stimulé par la conjoncture patriotique de construction d'une identité nationale motive aussi à l'époque, l'essentiel des flux vers l'Ardenne centrale.

A contrario, la forêt et les landes incultes, qui constituent deux traits essentiels du paysage, ne retiennent encore que très sommairement l'attention. L'aspect répétitif et la monotonie qui leur sont généralement associés rebutent la majorité des touristes qui recherchent avant tout, comme le recommande l'esthétique du pittoresque, la variété et le contraste, la surprise pour l'œil.



Il faut attendre le dernier quart du 19^e siècle pour que ces espaces entrent véritablement dans l'imaginaire touristique grâce à l'ouvrage consacré aux hauts plateaux de l'Ardenne par Edmond Picard, un avocat et sénateur libéral (voir l'extrait ci-dessous).

« Ce n'est pas le touriste amoureux des sites enchanteurs, de la verdure luxuriante et des eaux vives qui doit songer à parcourir cette contrée. Elle n'offre rien qui soit doux et joyeux. Mais ses grands paysages muets et souffrants sont en singulier accord avec les pensées sévères et tristes. Son isolement et sa mélancolie remueront jusqu'aux dernières fibres les cœurs désolés. A la maturité de l'âge surtout, quand tant d'illusions sont évanouies, quand la vie apparaît comme un âpre combat contre les hommes et la nature, quand avec amertume et inquiétude on se demande s'il est de vraies affections, un voyage dans ces lieux austères fait accepter plus aisément la douleur. Ces routes monotones, ces bruyères vides et frissonnantes, ces habitations pauvres et rares, ces bois rabougris et silencieux, ces brumes qui se prolongent longtemps dans la matinée et reviennent tôt avant le soir, ces nuits froides, retenant les gelées blanches jusqu'en juin et les ramenant dès la fin d'août, font sortir peu à peu l'âme de ses rêves de félicité et, la mettant en harmonie avec leur sombre décor, la consolent en lui persuadant par un invisible accord que ce monde n'est pas fait pour les existences commodes.

Que celui qui voudra se procurer ces sensations viriles et apprendre ce que peut, pour retremper nos forces morales, le contact prolongé avec une nature inclémente, prenne son point de départ à Hastière sur la Meuse, en amont de Dinant. L'aspect tragique de la vallée prépare aux sensations plus pénétrantes encore que va donner le voyage le long des crêtes qui dentellent l'Ardenne. Que le voyageur ne se préoccupe pas du temps : un ciel où roulent les nuages que le vent du sud-ouest amène de l'Atlantique ajoutera un accord de plus au concert pathétique de la contrée et la montrera sous l'aspect qui lui est le plus ordinaire. »

Source : extrait de PICARD E. (1906). *Les hauts plateaux de l'Ardenne. Bastogne et Saint-Hubert*, Bruxelles, Touring-Club de Belgique (1^{re} édition en 1883).

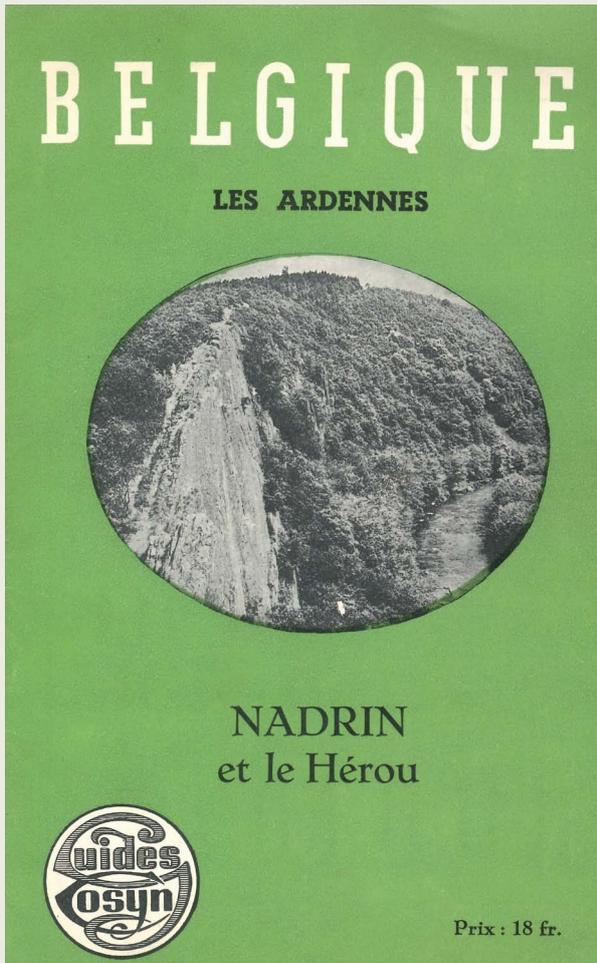
Ce texte est le premier qui encourage les touristes à visiter et parcourir les hauts plateaux de l'Ardenne. L'esthétique du sublime, qui s'en dégage, est très différente de l'esthétique pittoresque. Le sublime se rattache aux notions de rupture, d'extrême, de solitude, de catastrophe ou de désorganisation. Il frappe, provoque un choc tout en éblouissant et en remettant en cause la personne qui le ressent. Dans cet extrait, Picard met l'accent sur le ressenti d'une émotion face aux paysages des hauts plateaux et insiste sur le rôle joué par les météores (brouillards, gelées...) dans cette perception.

L'évolution des moyens de transport joue un rôle certain dans la transformation de l'Ardenne en territoire touristique : si, vers le milieu du 19^e siècle, les déplacements se font encore essentiellement à pied et en malle-poste, l'ouverture des lignes de chemin de fer puis l'apparition de la voiture renforcent le développement touristique. Sur le terrain, cette transformation se manifeste surtout au départ par l'ajustement d'une série d'infrastructures à cette nouvelle clientèle : des auberges destinées aux voyageurs de commerce ou des cabarets s'adaptent pour répondre aux besoins des touristes. De nouveaux hôtels sont ensuite construits pour suivre l'évolution de la demande. Néanmoins, à la veille de 1914, la plupart des établissements hôteliers gardent un caractère familial et dépassent rarement vingt à trente chambres.

Dans ce contexte, la Thiérache constitue un cas un peu particulier. Tout comme le reste de l'Entre-Sambre-et-Meuse, elle est très peu fréquentée avant 1914 et peu d'infrastructures touristiques s'y développent. Ce relatif « isolement » s'explique par une inadéquation entre l'offre patrimoniale au sens large et ce que recherchent les touristes de l'époque : le pittoresque et l'histoire. A l'opposé de l'Ardenne centrale, la Thiérache est dépourvue de rivières encaissées et ne dispose pas de grands monuments emblématiques. Après la construction de la ligne de chemin de fer du Luxembourg, elle est encore davantage à l'écart des flux touristiques vers le sud du pays.

La Première Guerre mondiale – tout comme la Seconde Guerre mondiale vingt ans plus tard – constitue une césure dans la poursuite du développement touristique de l'Ardenne au sens large. Les destructions générées durant cette période (voir ci-après) affectent l'activité.

Néanmoins, elles constituent aussi dans certains cas une opportunité : alors que le tourisme s'est développé de manière plus ou moins anarchique jusqu'en 1914, les premières traces de planification peuvent être observées à partir des années 1920, notamment à l'occasion des reconstructions. Les autorités commencent à tenir compte du tourisme dans une partie de leurs décisions.



Source : Guides Cosyn. Belgique. Les Ardennes. Nadrin et le Hérou, Bruxelles, s.d. (années 1950).

La plupart des paysages inscrits au début du 19^e siècle dans le champ touristique pour leur caractère pittoresque constituent toujours dans les années 1950 (et aujourd'hui encore) de hauts lieux particulièrement recommandés à la visite.

Durant l'entre-deux-guerres, la loi sur les congés payés (1936) qui accorde six jours de congé aux personnes travaillant depuis un an chez le même employeur se concrétise. Le tourisme concerne dès lors des couches sociales de plus en plus larges et évolue à partir des années 1950 vers la massification. Le changement ne s'opère cependant pas de manière brutale. Il s'agit plutôt d'une transformation progressive des pratiques qui passe d'abord par l'apprentissage d'un nouvel usage du temps et d'un nouveau rapport à l'espace. La crainte des élites, déjà vivace au 19^e siècle, de voir les classes populaires faire un mauvais usage de leur temps libre contribue à l'encadrement des vacances ouvrières et à l'émergence du tourisme social. Ce tourisme se développe notamment à travers le milieu associatif (syndicats, mutuelles, associations d'éducation populaire, réseaux d'auberges de jeunesse). Ces associations construisent, avec l'aide de l'Etat, des infrastructures d'hébergement de grande capacité qui permettent d'accueillir leurs membres à prix réduit. L'Ardenne centrale mais aussi la Thiérache voient principalement s'épanouir ces types d'hébergement après la Seconde Guerre mondiale.

La pratique du camping et l'aménagement des rivières ardennaises et des plans d'eau dans un but récréatif (processus de balnéarisation) apparaissent également au cours de la première moitié du 20^e siècle mais se multiplient surtout durant la seconde.

Le 20^e siècle : les conséquences engendrées par deux guerres mondiales

L'influence des deux guerres mondiales sur le paysage actuel se manifeste aujourd'hui encore de multiples manières. L'Ardenne centrale a été à des degrés divers le théâtre de combats durant les deux conflits.

En 1914, quelques localités parmi lesquelles Anloy, Maissin, Framont, Glaumont, Porcheresse, Herbeumont et Neufchâteau sont partiellement ou totalement incendiées. Les reconstructions opérées dans les années 1920 sont encore visibles aujourd'hui.

La Seconde Guerre mondiale est nettement plus dévastatrice que la première. Si l'Ardenne centrale est relativement peu touchée au cours de la campagne de 1940, sinon dans le sud où le centre de Bouillon est démoli, les destructions sont beaucoup plus importantes et généralisées entre septembre 1944 et janvier 1945. Lors de la retraite allemande (septembre 1944), plusieurs villages dont Bande, Grandmenil ou Basse-Bodeux sont en partie incendiés. Quelques mois plus tard (décembre 1944 – janvier 1945), au cours de l'offensive allemande (offensive Von Rundstedt) et de la contre-offensive américaine, les bombardements aériens et les bombardements d'artillerie ravagent complètement la région. On compte alors une majorité de maisons inhabitables ou détruites, voire la presque totalité, à Houffalize, à La Roche-en-Ardenne et à Bastogne. Des pertes similaires sont observées dans les villages de Marcourt, Bertogne, Villers-la-Bonne-Eau... Ce ne sont pas seulement les habitations qui sont touchées, mais bien l'ensemble du bâti (les étables, les écuries, les granges...) ainsi que les infrastructures de transport.



Source : carte éditée au profit de la Renaissance des Ardennes – ASBL Marche-en-Famenne. Ed. Thierry B.F., Bruxelles. Cliché Commissariat Général du Tourisme. Photo Sergysels.

Le centre de Houffalize après les bombardements.

Les reconstructions qui commencent dès la fin du conflit transforment en partie les localités et leur impriment leur visage actuel. A La Roche-en-Ardenne, par exemple, les autorités formulent dès 1947 des règles d'alignement et précisent les fonctions ainsi que les volumétries et les matériaux qu'il faut utiliser (pierres locales en parement de façades, briques peintes ou crépies, toits d'ardoises). Il est aussi recommandé que le style architectural s'inspire du caractère régional. La volonté est claire de préserver une image attractive pour le tourisme.

La forêt n'est pas non plus épargnée durant les deux conflits, que ce soit par les destructions au cours des combats ou par des prélèvements et abattages. Les conséquences se perçoivent encore aujourd'hui. Certaines parcelles, anciennement plantées de feuillus, sont par exemple reboisées en résineux. D'autres, atteintes par les tirs, ne sont plus exploitées et les arbres se distinguent progressivement par leur grand âge.

Pour certains auteurs, les conflits ont entraîné d'autres transformations paysagères importantes. Après la Première Guerre mondiale, divers facteurs ont permis une amélioration du bâti, jusque-là relativement vétuste et sommaire. Les corps de logis et les étables sont agrandis et l'aspect général du village est renouvelé et amélioré. Les constructions sont transformées, à la recherche d'un plus grand confort, de solidité et même d'esthétique. Selon Giovanni Hoyois, une certaine forme d'enrichissement de l'Ardenne à cette période s'expliquerait par une plus grande facilité à écouler les biens qui y sont produits et des prix élevés. D'autres facteurs peuvent être soulignés comme les aides de l'Etat (« commissariat à la reconstruction » ; office des régions dévastées - ORD).

Des paysages qui inspirent les artistes

Les paysages de l'Ardenne centrale, à l'inverse des paysages de la Thiérache, ont été tout particulièrement mis en valeur par les artistes au cours des deux derniers siècles. Ils comptent parmi les paysages les plus représentés de la Wallonie, que ce soit à travers la peinture, la photographie, la littérature ou la lithographie. Les courants esthétiques tels que le pittoresque, le sublime et d'autres par la suite, y ont trouvé un matériau inspirant.

L'attrait artistique – ou le manque d'attrait dans le cas de la Thiérache – pour ces paysages est au départ indissociable de la mise en tourisme qui a lieu plus ou moins en parallèle. Dans le courant du 19^e siècle, les peintres et les photographes appartiennent aux mêmes cercles (intellectuels, professionnels, familiaux ou amicaux) que les auteurs d'ouvrages touristiques et partagent leurs centres d'intérêt dans un contexte culturel préoccupé par le développement de l'identité nationale. Il n'est donc pas étonnant que l'Ardenne retienne particulièrement l'attention de ces milieux.



Source : Ferdinand Marinus (1808-1890), *La Semois à Botassart*, 1866. Coll. privée.
Photo : Guy Focant
© SPW-Patrimoine.

Au cours du 20^e siècle, la vallée de la Semois et ses environs sont particulièrement représentés par des peintres, comme Albert Raty, Marie Howet ou encore Camille Barthélémy. En plus de la motivation esthétique, un attachement identitaire se manifeste aussi chez des artistes qui sont originaires de la région. Le même attachement se rencontre dans les peintures de Fernand Khnopff représentant le village et les environs de Fosset où il réside ou dans les photographies réalisées par Edmond Dauchot dans la région d'Ollomont.

L'abandon des petites exploitations agricoles, encore très présentes dans les années 1950 et 1960, transforme profondément les paysages villageois. Les petites et moyennes fermes, qui constituent une bonne part du bâti des villages, perdent les unes après les autres leur fonction agricole au profit d'une fonction résidentielle. Les étables, granges et autres dépendances sont ainsi converties en pièces d'habitation. Devant elles, la basse-cour, le tas de fumier, les charrettes et les autres matériaux agricoles font place nette.



Ci-contre, une petite ferme en activité à Ollomont (Houffalize) en 1952. L'usage du cheval est encore fréquent à l'époque.

Ci-dessous, d'anciennes petites exploitations agricoles sont aujourd'hui transformées en résidences : à gauche, dans le centre du village de Transinne, en Ardenne centrale ; à droite, en périphérie de Seloignes (Momignies), en Thiérache.

Source : VERCHEVAL et al. (2000). Edmond Dauchot. *Le photographe de l'Ardenne d'autrefois*, © Musée en Piconrue, Bastogne.



... et se spécialisent dans la production de viande bovine

Une augmentation de la superficie des terres herbagères de plus de 5 % entre 1950 et 2011 (soit un gain de 470 000 hectares) et un accroissement de la taille des troupeaux bovins (dix bêtes en moyenne par exploitation en 1950, cinquante en 1980, plus de cent-cinquante en 2011) accompagnent une spécialisation continue de la région dans la production de viande bovine. Le blanc-bleu-belge (BBB) fait son apparition dans les années 1970 et, apprécié pour son importante productivité viandeuse, devient la principale race élevée.

La nécessité d'augmenter la capacité d'accueil dans les exploitations pour répondre à l'accroissement du cheptel entraîne la construction de vastes hangars en matériaux préfabriqués. Ils sont généralement implantés en périphérie des villages, au plus près des étendues herbagères. Leur forme allongée s'impose plus ou moins fortement au regard selon la teinte des matériaux et leur implantation par rapport au relief (exposée sur une ligne de crête ou au contraire dissimulée dans un creux, par exemple). A ces bâtiments s'ajoutent des silos destinés au nourrissage des animaux, des tas de ballots de foin empaquetés, des fosses à purin et à ensilage bétonnées...



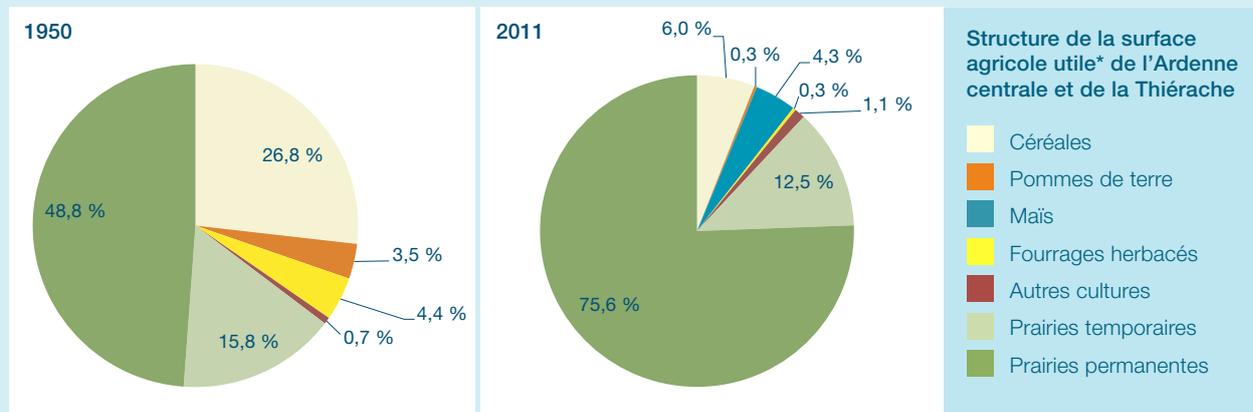
Ci-contre, un hangar agricole servant d'étable (flèche) est implanté à la périphérie d'un village, au contact direct des zones d'herbages (Thibessart, Légglise).

Ci-dessous, des silos tours destinés au stockage d'aliments fourragers signalent la présence de hangars abritant le bétail (Lavacherie, Sainte-Ode).



Apprécié des éleveurs pour son développement musculaire impressionnant qui participe à sa grande productivité, le blanc-bleu-belge est omniprésent dans les pâturages de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. La race, fixée au tournant des années 1960 et 1970, représente actuellement, en nombre de têtes de bétail, près de 70 % des bovins recensés.

Des labours en régression et moins diversifiés



Sources : INS, Recensement Général de l'Agriculture de 1950 (1953) ; INS, 2011.

La recherche d'une production accrue dans des délais toujours plus courts pousse les agriculteurs à réduire, voire abandonner bon nombre de cultures aux rendements médiocres. En 1950, les superficies cultivées représentaient 35 % de la surface agricole utile (SAU) de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Elles n'en constituent plus que 12 % en 2011. Lorsqu'elles n'ont pas été boisées, les parcelles cultivées ont été reconverties en prairies permanentes.

Certaines cultures, telles que la pomme de terre et les fourrages herbacés, deviennent marginales. Parallèlement, le maïs se développe et supplante peu à peu les autres cultures fourragères. Dans un système de rotation culturale qui se simplifie à l'extrême, il se succède souvent à lui-même d'année en année sur une même parcelle. On parle alors de monoculture du maïs d'ensilage. Si les cultures céréalières, toutes variétés confondues, restent en tête en termes de superficies cultivées, elles régressent fortement en parts de la surface agricole utile. Parmi elles, l'avoine, fourrage par excellence des chevaux de trait, cède la place à l'épeautre, céréale particulièrement rustique et principalement utilisée pour l'alimentation des bovins.

L'émergence des mesures environnementales

Des problèmes de plus en plus aigus de surproduction et d'accumulation des stocks résultant de la politique suivie amènent les autorités européennes à soumettre la PAC à une importante réforme en 1992. C'est la fin du système de subventions liées aux quantités produites, quel que soit le type de production. La dégradation écologique et l'appauvrissement de la biodiversité des espaces agricoles engendrés par l'intensification des pratiques – réduction de la diversité des cultures et des plantes herbacées dans les herbages, intensification de l'usage de pesticides et d'engrais, surpâturage... – conduisent par ailleurs à introduire des mesures environnementales dans la PAC réformée.

Appliquées en Wallonie à partir de 1995, les mesures agri-environnementales (MAE) – rebaptisées « méthodes agro-environnementales* » en 2009 – sont proposées aux agriculteurs sur base volontaire, moyennant attribution de subsides destinés à compenser le manque à gagner.

Plusieurs des MAE concernent le cadre herbager, qui est caractéristique du paysage agricole de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Elles ont pour objectif le maintien ou la mise en œuvre de pratiques agricoles extensives plus ou moins drastiques visant l'entretien des herbages : abandon ou limitation très forte des engrais, fauche retardée, pâturage modéré...

En contribuant à l'enrichissement de la composition floristique des prés et prairies, les MAE introduisent dans les paysages çà et là, au gré des parcelles soumises à ces méthodes, des surfaces très colorées en période de floraison.



Les prairies bénéficiant de méthodes agro-environnementales sont composées de diverses espèces de graminées. D'autres plantes herbacées s'y mélangent, parmi lesquelles la renoncule âcre ou bouton d'or dont la floraison printanière colore en jaune ces étendues herbagères (Mortehan, Bertrix).

Bénéficiant également d'un régime d'aides dans le cadre des mesures environnementales introduites en 1992 dans la PAC, l'agriculture biologique connaît un succès croissant. En 2010, elle occupait entre 5 % et 20 % de la SAU des communes inscrites dans le périmètre des ensembles paysagers de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Visant une extensification des pratiques, le « bio » applique notamment les principes d'un élevage intégré aux cultures fourragères au sein de l'exploitation : les cultures fourragères alimentent le bétail qui restitue ses effluents comme engrais organique.



Peu perceptible dans le paysage, la pratique de l'agriculture biologique pour l'élevage se signale surtout par la présence de troupeaux de race limousine à la robe brune. Moins productrice de viande que le blanc-bleu-belge mais moins exigeante en main-d'œuvre et en intrants (antibiotiques notamment), cette race est souvent choisie pour ce type de production.

De nouvelles mesures à portée environnementale, ayant une incidence sur les paysages agricoles, devraient être introduites dans la PAC, à nouveau en cours de réforme. Un reconditionnement des aides aux agriculteurs est notamment projeté, tenant compte du respect de certains aménagements et de pratiques tels que la création ou le maintien de pâturages permanents riches en espèces fourragères herbacées, la préservation ou la restauration d'éléments arborés ou encore la rotation d'au moins trois cultures.

Le sapin de Noël, une culture en plein essor

Initiée dans les années 1930, la culture de sapins de Noël connaît un succès croissant et place la Wallonie parmi les premières régions productrices en Europe, avec quatre à cinq millions d'arbres vendus chaque année. Assimilée à une culture agricole, elle prend place sur les parcelles auparavant herbagères ou cultivées. Elle est essentiellement pratiquée en Ardenne centrale et du nord-est, où entre 4 000 et 5 000 hectares de terres lui seraient consacrés. Cette culture y bénéficie de conditions particulièrement favorables : climat frais et bien arrosé toute l'année, altitude supérieure à 400 mètres où l'intensité du rayonnement ultraviolet accentue la couleur verte des aiguilles, sol acide et pauvre qui assure à l'arbre une croissance lente et la formation d'un feuillage dru. Elle est toutefois déjà présente dans l'est de la Thiérache, à partir de 360 mètres d'altitude. L'épicéa, largement majoritaire il y a une vingtaine d'années, a cédé la place au sapin de Nordmann, plus dense et touffu, qui une fois coupé garde ses aiguilles plus longtemps.

L'extension de la culture de sapins de Noël sur les parcelles agricoles a un impact important sur les paysages de plateaux agricoles car elle accentue leur caractère forestier et « enrésiné ». La culture de sapins de Noël qui ressemble à de jeunes monocultures résineuses forestières – les arbres sont exploités à un âge moyen de onze ans – s'en distingue essentiellement par l'aspect touffu des arbres généralement plus serrés, par l'absence de couvert végétal à leur pied (aucune concurrence n'est tolérée).



La culture du sapin de Noël prend place sur des parcelles délaissées par l'agriculture. Les arbres sont plantés de manière serrée, en général à un mètre d'intervalle, sur un sol travaillé et débarrassé de toute végétation potentiellement concurrente (ci-dessus à gauche, Gedinne ; à droite, Glaireuse, Libin).

Quelques semaines avant la Noël, des étiquettes de couleur spécifiant leur taille sont accrochées aux arbres qui seront bientôt coupés et commercialisés. Des taches multicolores apparaissent alors au sein des cultures (ci-contre à Mon Idée, Neufchâteau).



Les massifs forestiers perdent en densité et gagnent en diversité

La généralisation de la mécanisation des travaux sylvicoles et la préférence accordée au régime de la futaie dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale ainsi que, plus récemment, l'émergence de mesures assurant la durabilité et la multifonctionnalité de la forêt ont apporté des transformations bien visibles dans les paysages forestiers des deux ensembles paysagers.

Les peuplements s'ouvrent aux engins d'exploitation forestière motorisés

La mécanisation des travaux sylvicoles qui s'impose après 1945 s'accompagne de la mise en place systématique d'un cloisonnement d'exploitation. Ce réseau de voiries, facilitant l'accès des engins motorisés aux peuplements forestiers, ouvre dans les boisements une succession de layons* larges de quatre mètres environ, raccordés au réseau de desserte existant (pistes, chemins et anciennes voies de débardage*). L'impact des saignées dépend du type de peuplement forestier et de sa densité.

Dans les peuplements de résineux, où l'exploitation des arbres est fortement mécanisée, les layons sont tracés tous les quinze à vingt mètres environ. Cette distance permet aux bras articulés des machines d'accéder directement aux arbres à abattre. Les layons ouvrent des couloirs rectilignes, d'autant plus visibles que les peuplements sont jeunes et les arbres serrés.



© Forêt Wallonne.

Au sein des forêts feuillues, l'abattage des arbres est effectué manuellement, ce qui permet un écartement plus important des layons d'où les arbres sont extraits au moyen de longs câbles. Le cloisonnement, irrégulier, se confond souvent avec les anciens chemins et sentiers de débardage au tracé sinueux.



Tracés au cordeau dans les plantations résineuses, les layons sont particulièrement perceptibles dans les jeunes peuplements denses (à gauche, bois de Bernihé, Libramont-Chevigny). Dans les peuplements plus âgés, l'impact visuel des layons s'atténue avec la diminution de la densité du fait des coupes d'arbres successives (à droite, bois de Saint-Hubert).

En forêt feuillue, le cloisonnement d'exploitation emprunte généralement d'anciens chemins et sentiers de débardage. Les voiries serpentent au sein de peuplements à l'aspect désordonné (arbres non alignés, étagement variable des branches et des houppiers).



Le cheval de trait, toujours présent en forêt



L'usage du cheval de trait en sylviculture a considérablement régressé mais l'animal présente plusieurs qualités écologiques et économiques toujours appréciées. En 2006, nonante-et-un débardeurs utilisaient encore ses services, dont une soixantaine dans les forêts d'Ardenne centrale. Comparativement aux engins motorisés lourds et encombrants, le cheval occasionne peu de dégâts aux arbres et aux sols, n'engendre pas de pollution sonore ou atmosphérique et permet de réaliser des économies d'énergie. Il est également capable de travailler sur des terrains fangeux et/ou en pente forte.

Le cheval est principalement utilisé dans les peuplements de résineux, pour débarder les arbres d'un volume et d'un poids limités, abattus lors des premières éclaircies. Il est également utilisé dans les travaux d'entretien de zones protégées et les sites Natura 2000.

© Forêt Wallonne.

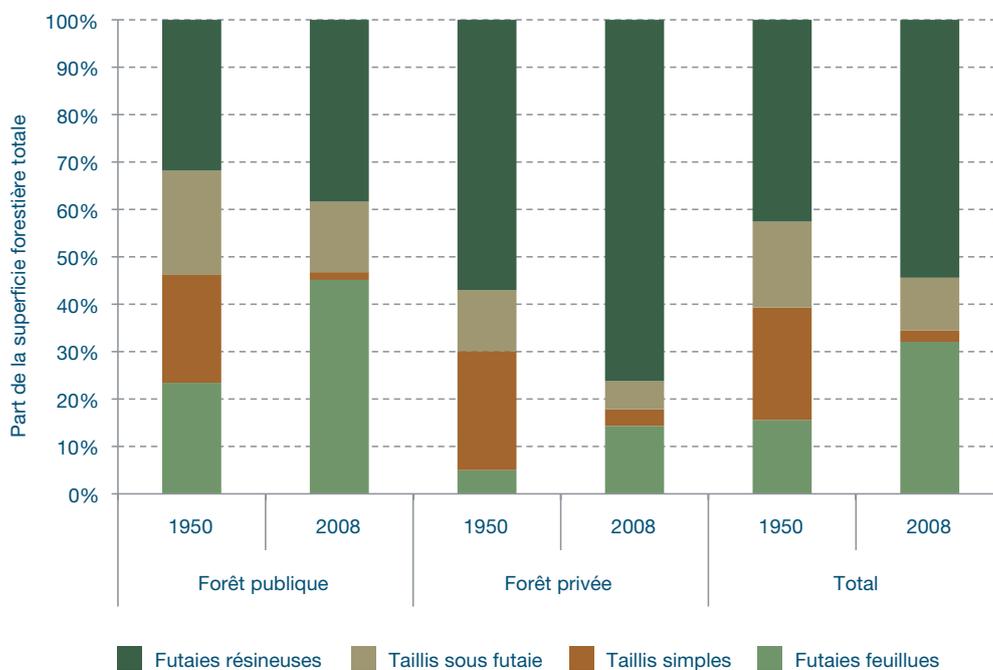
L'expansion de la futaie

Avec la généralisation de l'utilisation du gasoil, l'importance économique du bois de chauffage décline et, avec elle, l'intérêt pour la pratique du taillis, principale pourvoyeuse de ce combustible. La préférence est désormais accordée au régime de la futaie, qui s'est étendu et domine le paysage forestier de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Une partie du bois est toujours utilisée pour le chauffage des habitations rurales – il provient notamment des houppiers de feuillus abattus et des coupes de premières éclaircies –, mais l'essentiel de la production de la futaie consiste à présent en bois d'œuvre.

Si la mise en futaie résulte de l'initiative des propriétaires en forêt privée, la conversion de la forêt publique est initiée dès 1948 par l'Administration des Eaux et Forêts qui crée à cet effet une Commission des Futaies. Chargée de rénover les pratiques sylvicoles, la Commission prône le développement d'une futaie irrégulière, mélangeant au sein d'un même peuplement des groupes d'arbres d'âges et d'espèces différents. Ce régime forestier a toujours la faveur du Département de la Nature et des Forêts (DNF).

La transformation des taillis en futaies a fortement modifié les paysages forestiers, en particulier au sein des formations feuillues. Les vues, autrefois cloisonnées par les denses massifs de taillis, s'allongent au travers de peuplements au sous-bois dégagé (voir les différents régimes sylvicoles, p. 58).

Evolution du régime sylvicole de l'Ardenne centrale et de la Thiérache de 1950 à nos jours



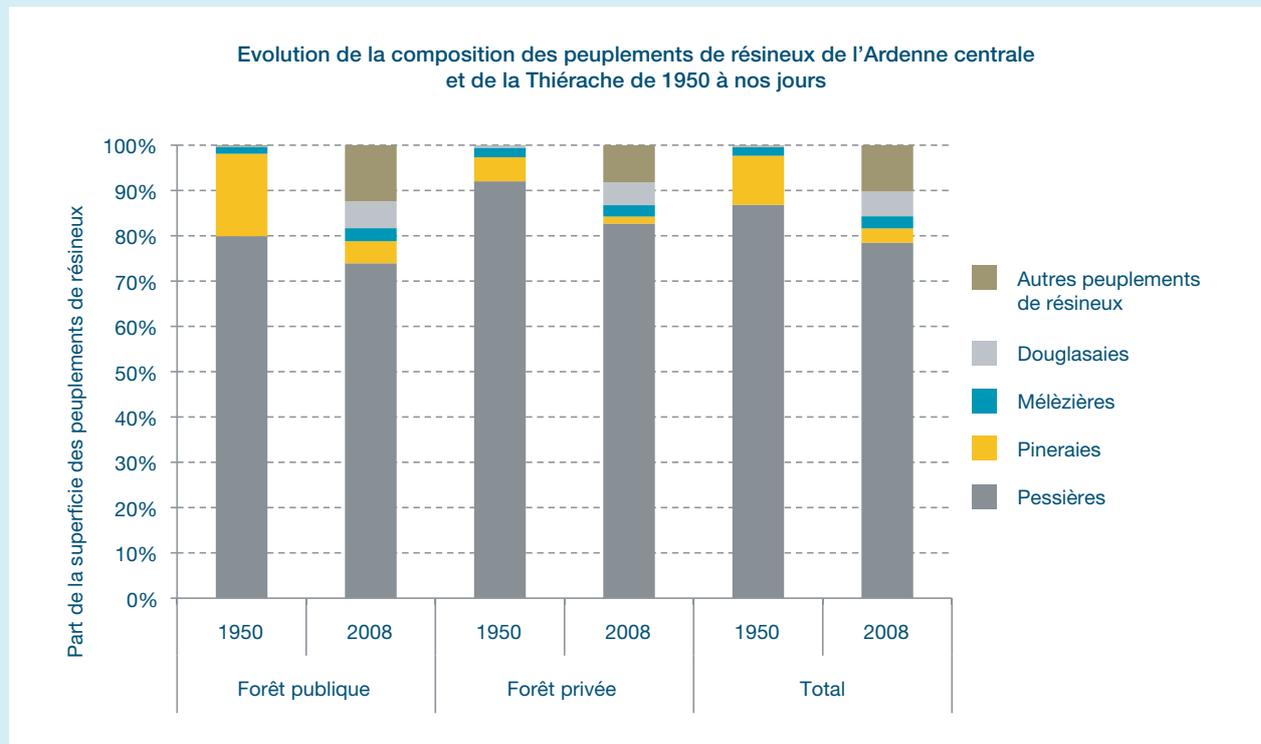
Sources : INS, Recensement Général de l'Agriculture de 1950 (1953) ; Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie, 2008.

Depuis les années 1950, la part de la futaie augmente dans les forêts d'Ardenne centrale et de Thiérache. Alors qu'en 1950, elle ne représente qu'environ 15 % des peuplements feuillus, actuellement la futaie en constitue plus de 70 %. La progression est surtout marquée dans les forêts des propriétaires publics, où les futaies feuillues dépassent en importance les futaies résineuses en 2008.

A l'inverse, la part des taillis régresse. Constituant en 1950 plus de 40 % de la superficie forestière, les taillis simples et sous futaie n'en composent plus que 12 % en 2008. Le phénomène concerne tant la forêt publique que la forêt privée.

La régression de la part des taillis se fait également au profit de celle des futaies résineuses. Celles-ci se développent jusque dans les années 1980, dans les forêts privées surtout, avant de connaître un léger recul. Elles constituent actuellement environ 54 % de la surface forestière totale.

Des futaies résineuses toujours dominées par les épicéas, mais en voie de diversification



Sources : INS, Recensement Général de l'Agriculture de 1950 (1953) ; Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie, 2008.

L'évolution de la composition des peuplements de résineux depuis 1950 est caractérisée par une légère diminution de la prédominance des pessières (épicéas). Celles-ci constituaient près de 90 % des peuplements de résineux en 1950, pour environ 80 % en 2008. L'émergence du douglas, seul ou en mélange avec l'épicéa (les plantations mélangeant l'épicéa et le douglas représentent la majeure partie de la catégorie « autres peuplements résineux »), compense cette diminution. Les peuplements de mélèzes, relativement marginaux en 1950, connaissent également une certaine extension.

De meilleures connaissances quant aux exigences des espèces en termes de sol et de microclimat – énoncées dans le Fichier écologique des essences publié en 1991 par la Région wallonne – et la recherche d'une production de bois de plus grande valeur ajoutée, notamment, expliquent cette légère diminution des pessières dans le paysage forestier.

Le douglas et le mélèze bénéficient de qualités technologiques appréciées dans le secteur de la construction notamment. Leur plantation rejoint la volonté de consolider le secteur de la filière bois en Wallonie en y diversifiant la production forestière.

A l'inverse, les peuplements de pins, essentiellement composés de pins sylvestres, connaissent un déclin prononcé. Ces essences qui étaient autrefois bien présentes surtout en forêt bénéficiant du régime forestier étaient largement cultivées pour la production de bois de mine. Aujourd'hui, elles n'apparaissent plus que très localement.

Du point de vue paysager, l'épicéa et le douglas présentent un aspect fort semblable. L'émergence de ce dernier est donc relativement peu perceptible. Par contre, la régression importante du pin sylvestre et l'extension relative du mélèze, deux essences aux silhouettes et couleurs bien caractéristiques, marquent davantage l'évolution contemporaine des futaies résineuses, mais de façon très ponctuelle.

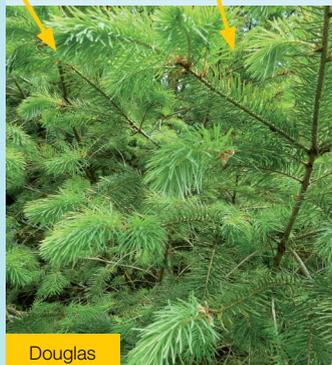


Malgré un léger déclin, les pessières (à gauche) restent largement dominantes. Le déclin est davantage marqué dans les peuplements de pins sylvestres, dont les silhouettes et les troncs orangés caractéristiques se raréfient dans les paysages forestiers (à droite).



Les peuplements de mélèzes, essence résineuse caducifoliée dont l'aspect évolue avec les saisons, sont en extension et marquent çà et là le paysage forestier (ci-dessus à gauche, les jeunes aiguilles reverdissent les arbres au début du printemps).

L'expansion du douglas, seul ou mélangé à l'épicéa, est plus significative. Son aspect diffère peu de ce dernier. Le caractère plus « touffu » de ses aiguilles, plus longues et souples que celles de l'épicéa, permet toutefois de distinguer les deux essences (ci-dessus à droite et ci-contre).



Douglas



Epicéa

Vers une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

A partir des années 1990, suite à la signature par la Wallonie des résolutions prises à la Conférence Ministérielle pour la Protection des Forêts tenue à Helsinki en 1993, la gestion durable et multifonctionnelle s'impose dans les forêts wallonnes. Son objectif est d'assurer la régénération et la pérennité de la forêt, tout en garantissant un équilibre optimal entre ses fonctions économique, écologique et sociale. Elle s'inspire notamment des méthodes sylvicoles dites « proches de la nature » préconisées par l'association européenne de sylviculture Pro Silva fondée en 1989. La sylviculture Pro Silva mise sur les phénomènes naturels, en particulier sur la régénération naturelle pour produire des arbres de grande qualité tout en minimisant les coûts d'entretien des peuplements (préparations de terrain, plantations, dégagements, tailles de formation, élagages...).

Pour répondre à cet objectif, diverses pratiques sylvicoles sont prescrites à partir de 1997 dans les forêts bénéficiant du régime forestier et sont entérinées dans le nouveau Code forestier adopté en 2008. Enfin, une circulaire du DNF, sortie en octobre 2013, encourage dans les forêts domaniales la sylviculture Pro Silva lorsqu'elle se révèle possible et propose sa pratique dans les autres forêts soumises au régime forestier.

L'application d'une sylviculture en accord avec la gestion durable et multifonctionnelle a une influence directe sur les paysages de la forêt publique.

Dans la continuité des mesures préconisées depuis l'après-guerre, la futaie irrégulière est toujours favorisée lorsqu'elle est réalisable. Une sylviculture dynamique est mise en pratique, prônant des éclaircies fortes et précoces et, dans les peuplements résineux, de larges écartements à la plantation afin d'améliorer les conditions écologiques du sol. Ce type de traitement a des conséquences notoires en termes paysagers par la diversification de la flore qu'elle favorise dans le sous-bois.

L'obligation d'implanter des essences parfaitement adaptées aux conditions locales réduit par ailleurs le risque de dépérissement de grandes étendues forestières.



Préconisée dans la politique forestière depuis l'après-guerre et dans le Code forestier de 2008, la futaie irrégulière s'étend progressivement. Essences et classes d'âge s'y mélangent.

A gauche, de jeunes épicéas poussent au pied de hêtres, offrant à la futaie un aspect très diversifié. Ci-contre en haut, une régénération naturelle est favorisée dans une pessière, dans le but de rendre celle-ci irrégulière. Ci-contre en bas, des feuillus, au tronc entouré d'une grille de protection contre le gibier, sont plantés entre de jeunes résineux.

D'autres prescriptions, plus particulièrement destinées à favoriser le développement de la faune et de la flore en forêt, ont également un impact paysager important : création d'un cordon d'essences feuillues en lisière des massifs forestiers, suppression des plantations de résineux en bordure des cours d'eau, conservation de quelques arbres morts au sein des peuplements, trouées laissées libres au sein des massifs forestiers (après le passage d'une tempête notamment).



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Depuis les années 1990, des mesures d'aménagement sont prises dans les forêts publiques pour assurer leur fonction écologique et cela quelle que soit la vocation prioritaire attribuée aux peuplements (production, protection, ouverture de la forêt au public...).

Ci-dessus, des plantations résineuses (en gris vert sur la carte) ont été abattues pour dégager les bords d'un ruisseau, en forêt d'Anlier (Léglise). De nouvelles perspectives sont ouvertes dans l'axe de la vallée.

Ci-contre, le tronc d'un arbre mort est laissé sur pied (flèche), tandis qu'un autre est à terre dans une hêtraie (Libin).



Dans les forêts privées, la gestion durable et multifonctionnelle tend également à se développer et à modifier en conséquence le paysage forestier. Si certains propriétaires sensibilisés l'appliquent de leur plein gré, ils y sont plus généralement incités par le biais de la certification forestière. Celle-ci, introduite en Wallonie au début des années 2000, attribue au bois et au papier un label qui garantit au consommateur que ces produits sont issus de forêts gérées selon des critères de durabilité.

La plupart des propriétaires publics wallons, ayant signé la charte du programme de certification PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes), se sont engagés à respecter ses principes de gestion durable. Un nombre croissant de propriétaires privés, sensibles à la plus-value que la certification PEFC offre sur le marché de la production ligneuse, appliquent également ses principes, sur base volontaire.

La création récente d'une Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée est susceptible d'inciter et d'animer le développement de projets de gestion forestière durable au sein de la forêt privée wallonne. La Cellule est destinée à venir en aide aux particuliers propriétaires de petites parcelles morcelées, afin d'améliorer la valorisation économique de leurs ressources forestières.

Deux mesures ayant une influence sur le paysage sont inscrites dans le nouveau Code forestier et s'appliquent tant en forêt bénéficiant du régime forestier qu'en forêt privée. La première revoit à la baisse l'étendue maximale de mise à blanc permise. Une loi de 1931 limitait leur superficie à vingt-cinq hectares en peuplements résineux et dix hectares en peuplements feuillus. Ces surfaces sont désormais réduites à cinq et trois hectares, atténuant l'impact paysager des ouvertures brusques du manteau forestier. La seconde, qui a des conséquences importantes en forêt privée, a trait à la suppression des droits de succession et de donation sur la valeur des peuplements forestiers. Elle doit permettre d'éviter les coupes prématurées par les héritiers pour s'acquitter des droits de succession, coupes qui empêchent les peuplements de vieillir et de produire des arbres de plus grande dimension. Elle doit également permettre de valoriser les essences feuillues dont le terme d'exploitabilité est beaucoup plus long que les essences à croissance rapide, essentiellement résineuses, dont la rentabilité est assurée à court terme.

Le défi climatique

La perspective d'un changement climatique qui se manifesterait, d'une part, par une modification graduelle du climat et, d'autre part, par une accentuation des épisodes de tempêtes et de sécheresse estivale est de nature à influencer fortement le paysage forestier. Au sein des forêts de l'Ardenne centrale et de la Thiérache, ce changement se traduirait notamment par le dépérissement des essences principales (épicéa, hêtre, chêne pédonculé) dû au stress hydrique et à la pullulation d'insectes et de maladies ainsi que par l'augmentation des chablis*.

Dans cette perspective, les mesures sylvicoles et d'aménagement qui se développent aujourd'hui pourraient être renforcées.

La stabilité des peuplements face aux vents violents est d'autant plus importante que les surfaces ouvertes au sein des parcelles boisées sont petites – le vent qui souffle au-dessus du manteau forestier est plus régulier et moins turbulent –, ce qui justifie l'obligation de limiter les surfaces mises à blanc.

Les éclaircies fortes et précoces pratiquées dans la sylviculture dynamique diminuent la compacité des lisières forestières et permettent la pénétration du vent et son freinage rapide à l'intérieur des peuplements. Une lisière dense et imperméable au vent, à l'inverse, dévie la lame d'air au-dessus du peuplement et crée un régime de turbulences occasionnant des dégâts importants dans les zones forestières situées en arrière de la lisière. L'aménagement de lisières feuillues, peu compactes et présentant un profil en pente douce jusqu'au peuplement forestier proprement dit, améliore la protection de ce dernier contre les vents violents.

La pratique d'une sylviculture dynamique, en augmentant la distance entre les arbres, limite par ailleurs l'interception par les houppiers des faibles précipitations et le dessèchement du sol en période estivale.

D'autres mesures peuvent être citées : la gestion des essences en futaie irrégulière, beaucoup moins vulnérable aux chablis que la futaie régulière, ou le remplacement de l'épicéa par le douglas, davantage adapté à un adoucissement des températures hivernales.

Massification et diversification du tourisme

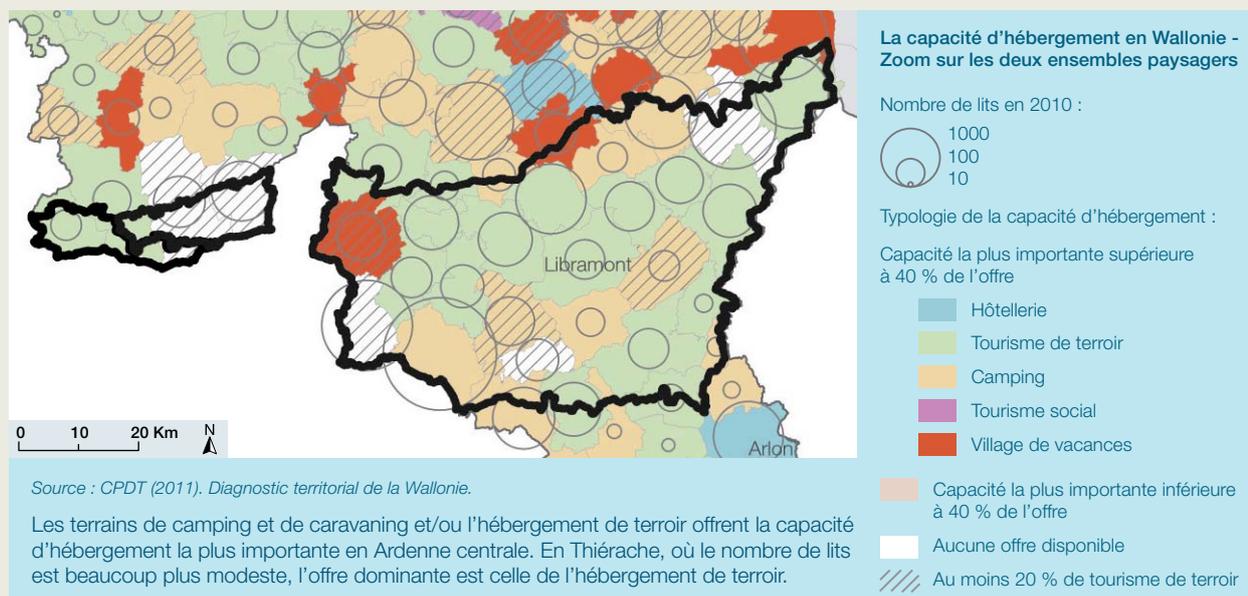
Relativement discret en Thiérache, le tourisme constitue une composante incontournable de la trame paysagère de l'Ardenne centrale et y revêt de multiples formes. Diverses infrastructures d'hébergement, de loisir et d'accueil sont repérables au sein du tissu bâti ou dans des zones plus isolées. Ces infrastructures ont un impact constant sur le paysage, à l'inverse de leur fréquentation qui est principalement estivale.

Des années 1950 au début des années 1990, on assiste en Ardenne centrale à la massification du tourisme. Celle-ci est liée à l'accroissement du niveau de vie, des temps de loisir et au boom démographique d'après-guerre. Cette démocratisation s'accompagne, dans les lieux touristiques, d'une augmentation de l'offre en hébergements (campings, hébergements de grande capacité du tourisme social, villages de vacances*...) et en activités (kayak, VTT...) ainsi que d'une plus grande prégnance sur le paysage. En réaction à ce type de tourisme et en relation avec l'intérêt croissant du public pour les aspects environnementaux et la préservation du cadre « naturel », de nouvelles tendances émergent et conduisent, à partir du milieu des années 1990, à une diversification et une meilleure intégration paysagère des infrastructures d'accueil et des activités proposées.

L'évolution des modes d'hébergement et de leurs impacts sur le paysage

Plusieurs types d'infrastructures d'hébergement se distinguent au sein du paysage par leur localisation, leur forme et leur intégration qui résultent de la demande et des règles en vigueur au moment de leur mise en place. L'installation des hébergements à des points stratégiques en termes de relief en est un exemple : proximité du cours d'eau pour les campings dans le fond des vallées, point de vue exceptionnel pour les villages de vacances ou les hôtels sur les sommets...

Si, historiquement, l'hôtellerie représente l'une des premières réponses apportées au besoin en logements des touristes, elle n'est plus significative aujourd'hui en termes de capacité d'accueil. A partir des années 1950, le tourisme de masse se manifeste successivement par l'apparition des campings, des hébergements de tourisme social et des villages de vacances. L'hébergement de terroir (chambres d'hôtes, gîtes et meublés), plus récent, s'adapte particulièrement aux régions rurales. Il est majoritaire en Thiérache qui a connu un développement touristique plus modeste et plus tardif.



Les ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS les plus anciens (fin du 19^e et début du 20^e siècles) sont généralement situés au cœur du tissu villageois ou urbain ou à proximité d'une gare. Ensuite, un positionnement plus stratégique au niveau paysager est souvent adopté. Les hôtels se caractérisent, dès leur création à la fin du 19^e siècle, par une architecture qui rompt avec les modèles ruraux traditionnels. La plupart d'entre eux ont connu au fil du temps des transformations, pour répondre à l'augmentation de la demande, qui ont modifié plus ou moins profondément leur aspect originel (rehaussements, ajouts d'annexes...). Face à la concurrence des autres formes d'hébergement (gîtes et chambres d'hôtes notamment) et des destinations « bon marché au soleil », bon nombre de ces bâtiments, toujours facilement repérables par leur architecture, ont perdu leur fonction hôtelière et sont occupés par une autre activité (restaurant seul, logements, maisons de repos ou plus récemment gîtes de grande capacité) ou sont à l'abandon. Le manque d'investissements pour leur adaptation aux besoins de la clientèle et pour répondre aux défis énergétiques et environnementaux risque d'accroître leur disparition.



1



2

L'hôtel du Commerce à Houffalize (1) rompt avec l'architecture traditionnelle du 19^e siècle. Le bâtiment de l'ancien hôtel du Beau Site à Bohan (2) a été modifié au cours du temps, avec l'ajout d'une annexe (flèche). Seule la fonction de restauration persiste.



B. V. D. 11061
Bouillon. — Hôtel de la Poste.
Ville pittoresque en Ardennes. Centre d'excursion.

Albert



Au début du 20^e siècle : 1. Hôtel de la Poste.
Source : carte postale, « Bouillon – Hôtel de la Poste », Ed. D.V.D. (circulée en 1905).

En 2013 : 1. Hôtel de la Poste et 2. Hôtel du Panorama.

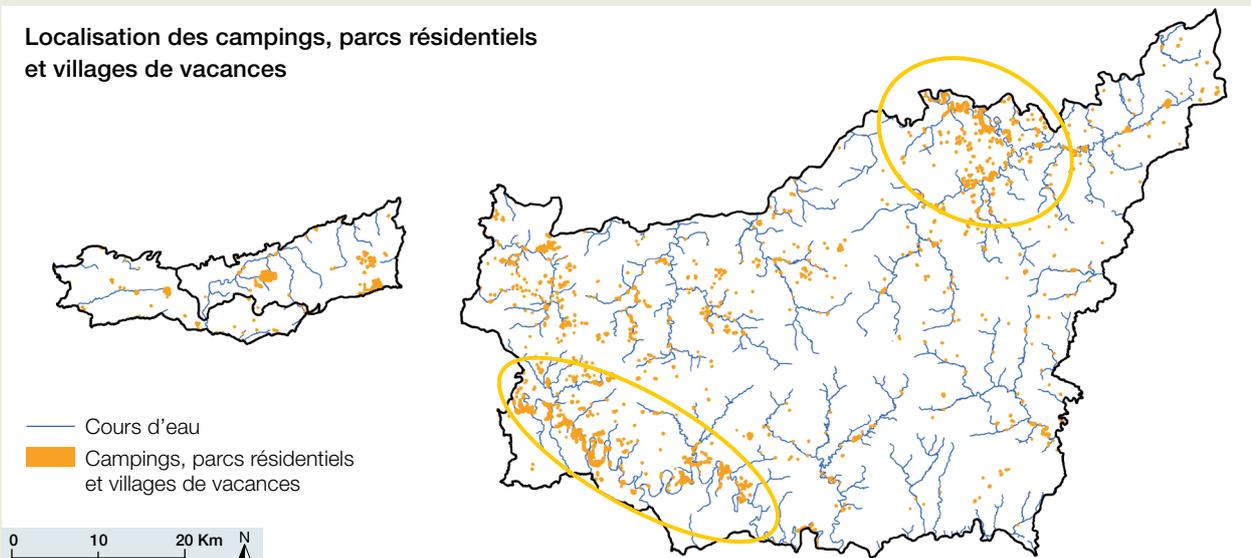
A Bouillon, l'hôtel de la Poste (1) – au début du 20^e siècle (à gauche) et actuellement (à droite) – a connu plusieurs remaniements. L'hôtel du Panorama (2), construit sur le versant, offre à ses clients un point de vue intéressant sur la vallée de la Semois mais constitue aussi, à l'inverse, un point d'appel visuel important depuis le fond de vallée ou le versant opposé. Dans le courant du 20^e siècle, des constructions ont été établies le long de la voirie sur le versant de la Semois et les pentes de celui-ci se sont couvertes de boisements. Sur la photo de droite, des pédalos en bord de Semois rappellent l'exploitation récréative de la rivière.



A Neufchâteau, la position d'un nouvel hôtel (hôtel Eden Ardenne) en haut de versant est, d'un point de vue paysager, doublement interpellant : d'une part, les touristes peuvent jouir de la vue sur la silhouette de la ville et profiter de la proximité immédiate des nombreuses infrastructures de loisir du lac ; d'autre part, le bâtiment est visible de partout et rien, dans son architecture ou l'aménagement de ses abords, ne le distingue d'un immeuble de logement.

Les **TERRAINS DE CAMPING**, de tentes à l'origine puis en abris fixes de moins en moins mobiles (caravanes et chalets), se sont progressivement développés à partir de l'entre-deux-guerres avec l'apparition des congés payés et la démocratisation des vacances. Ils occupent souvent un emplacement privilégié en bord de rivière (Semois, Ourthe, Sûre, Lesse, Eau Noire...).

Localisation des campings, parcs résidentiels et villages de vacances



Source : carte numérique d'occupation du sol de Wallonie, 2007.

Les terrains de camping et de caravaning sont majoritairement situés dans les deux principales vallées ardennaises (Semois et Ourthe).

Largement étalés, les campings frappent visuellement par la régularité, la répétition et la couleur des éléments qui les composent. La perception qu'on en a varie néanmoins considérablement selon le lieu d'implantation et la présence ou non d'écrans végétaux qui les dissimulent. La prise en compte de contraintes environnementales – conduisant notamment à interdire leur présence dans certaines zones inondables ou écologiquement sensibles – et paysagères a entraîné la modification voire la disparition de nombre d'entre eux et de ce fait progressivement atténué leur impact dans le paysage ardennais.



Source : carte postale, « camping Benelux, La Roche-en-Ardenne », Ed. Thill – Nels, Bruxelles (non circulée). © Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.

A gauche, dans les années 1970, un camping implanté dans un méandre de l'Ourthe, à La Roche-en-Ardenne, est particulièrement visible depuis le haut des versants de la vallée. A droite, un camping de caravanes résidentielles le long de la Semois à Bohan (Vresse-sur-Semois) présente un aménagement hétéroclite (bungalows, caravanes et chalets), s'expliquant en partie par le développement de l'habitat permanent.



□ Camping Aléa d'inondation : ■ Faible ■ Moyen ■ Elevé

La prise en compte de l'aléa d'inondation, de la biodiversité ou encore l'augmentation des standards de confort ont imposé la restructuration de nombreux campings. L'accompagnement végétal, l'éloignement des berges des cours d'eau et la diminution des emplacements destinés aux tentes ont réduit la prégnance visuelle de cette activité.

Ci-contre, la carte de l'aléa d'inondation pour le terrain de camping touristique « Le Ban de Laviot » à Bouillon. Les zones en rouge (aléa d'inondation élevé) ne peuvent plus accueillir de caravanes résidentielles.

Source : extrait de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau du sous-bassin hydrographique Semois-Chiers – AGW 27/06/2007.

A partir des années 1950, le tourisme de masse est aussi absorbé par des **ÉTABLISSEMENTS DE TOURISME SOCIAL** de grande capacité (entre 200 et 1 000 lits). Leur aspect a varié au cours du temps. A leurs débuts, il s'agit d'anciens châteaux ou de bâtiments dont l'architecture y ressemble (tour, clocheton, porche) ; entre les années 1950 et 1970, ils imitent les grands ensembles de logements sociaux ou les camps militaires et par la suite, ils s'inspirent du modèle du « Holiday camp » américain avec le développement d'unités d'hébergement familial qui permettent une plus grande intimité.



Le complexe Floréal à La Roche-en-Ardenne illustre cette évolution. Construit durant les années 1930, le bâtiment principal (à gauche) a tout d'abord hébergé un hôtel de luxe appelé Grand Hôtel des Bains. Le bâtiment a été racheté dans les années 1960 par la FGTB qui l'exploite toujours aujourd'hui et y a adjoint des unités individuelles d'hébergement.

A partir des années 1980, beaucoup de ces établissements se sont dégradés et ont perdu leur attractivité. Leur sort est variable : abandon et apparition de friche touristique, réaffectation en centre d'hébergement pour réfugiés, requalification dans le domaine touristique...



Le Domaine des Dolimarts sur les hauteurs de Bohan (Vresse-sur-Semois) pouvait loger plus de 1 200 personnes dans les années 1960. Depuis les années 2000, il est à l'état de friche.

Source : carte postale, « centre de Vacances Les Dolimarts à Bohan-sur-Semois », Ed. Cim (circulée en 1960).

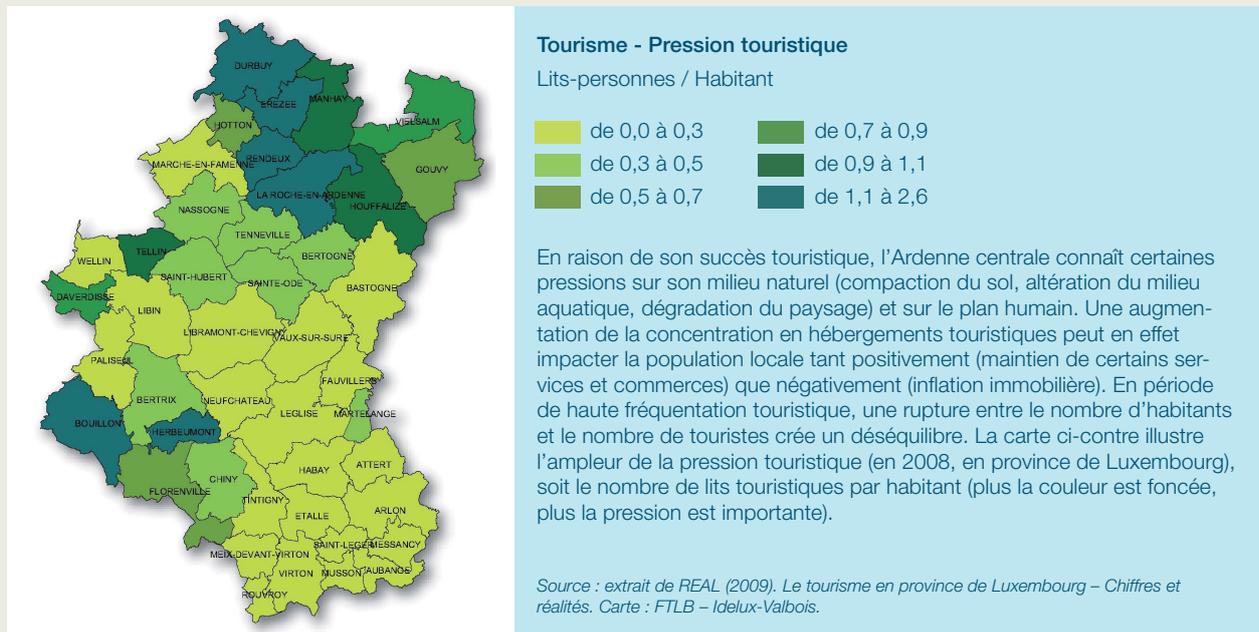
Les RÉSIDENCES SECONDAIRES et, plus récemment, l'HÉBERGEMENT DE TERROIR – qui comprend les chambres d'hôtes, les gîtes et les meublés de tourisme – sont moins clairement identifiables que les infrastructures décrites précédemment. Nombre d'entre eux sont en effet installés au sein du tissu villageois, dans d'anciennes fermes, dans des maisons villageoises ou dans des bâtiments qui se distinguent peu du bâti environnant. La présence d'enseignes ou la fermeture longue et récurrente des volets lorsque les logements sont inoccupés sont les seuls signes distinctifs de leur présence au sein du tissu bâti.

La multiplication des chalets, souvent calqués sur le modèle alpin, rappelle l'influence des destinations touristiques classiques dans les représentations mentales et sa concrétisation au sein du paysage. Ce type de bâti, fréquemment construit dans des espaces où la vue porte loin, adopte un caractère assez dispersé le long des dessertes routières. Quelques lotissements sont également occupés par des secondes résidences. Seule leur occupation sporadique permet de les distinguer d'un lotissement résidentiel classique.



Ci-dessus à gauche, un gîte se repère par la profusion de plantations en façade (Laforêt, Vresse-sur-Semois). A droite, un chalet est bien visible à la périphérie du village d'Oignies-en-Thiérache. Ci-contre, à La Roche-en-Ardenne, rien ne distingue ce lotissement de secondes résidences d'un quartier d'habitations classiques.

L'hébergement insolite* et les expériences innovantes – effet de mode ou phénomène durable ? – ont fait une timide apparition ces dernières années. Ils créent souvent un point d'appel dans le paysage par leur site d'implantation ou l'utilisation d'une typologie exogène voire de références folkloriques. Yourte, roulotte (flèche), cabane dans les arbres prennent peu à peu place dans le paysage ardennais.



Infrastructures de loisir et mise en scène du paysage

Les attraits naturels de l'Ardenne centrale (rivières, relief, paysages, forêt...) sont le support d'ACTIVITÉS LUDOSPORTIVES diversifiées.

C'est d'abord à proximité des rivières ardennaises et des plans d'eau que les activités récréatives se sont développées (processus de balnéarisation) sous la forme de baignade, petite navigation (barque, pédalo, kayak, raft) ou pêche.

D'abord circonscrite à la Lesse, la pratique du kayak s'est étendue à de nouveaux tronçons de rivières au milieu des années 1980, avec la création de sociétés de location mettant en circulation un nombre croissant d'embarcations. En saison printanière et estivale, les aires d'embarquement piétinées et les zones de stockage des embarcations sont bien visibles en bordure de cours d'eau. Un conflit d'usage entre les kayakistes et d'autres usagers, comme les pêcheurs, et la prise en compte par les autorités régionales de mesures environnementales visant la protection des berges et du lit des cours d'eau ont abouti à une réglementation de plus en plus exigeante de la pratique du kayak. Ainsi, les tronçons de cours d'eau où l'activité est encore permise sont limités en Ardenne centrale à l'Ourthe, la Lesse et la Semois. En fonction du débit des cours d'eau et des périodes de pêche, la circulation des kayaks n'est plus autorisée toute l'année ni toute la journée. Des aires spécifiques d'embarquement et de débarquement ont été créées.



Une série de panneaux renseignent les usagers sur la réglementation en vigueur. Ci-contre, le long de l'Ourthe, les jours et les heures durant lesquels les kayaks peuvent circuler sont indiqués sur un panneau.

Une aire d'embarquement de kayaks est aménagée sur une berge de la Semois. Sur la rive opposée, une zone de baignade autorisée avec plage (flèche), plaine de jeux et aire de petite restauration est bien visible (Chiny).



Depuis quelques années, notamment sous l'impulsion des GAL* et des contrats de rivière*, les actions en faveur de la pêche en rivière se multiplient : aménagement de parcours de pêche sportive et de postes de pêche, sensibilisation et éducation.



Un panneau (1) sur le bord d'une route signale un poste de pêche le long de l'Ourthe (le pré Baltazard). Celui-ci comprend une aire de pique-nique (2). Ci-contre, la pratique de la pêche sportive au milieu de l'Ourthe à Houffalize (3).

Les promeneurs, en recherche de points de vue diversifiés, ont au départ profité des abords des vallées encaissées avec leurs nombreux méandres, leurs rochers apparents et les ruines des châteaux qui les surplombent. Les itinéraires destinés à la promenade ont ensuite été étendus à l'ensemble du territoire de l'Ardenne centrale, d'abord à l'initiative des offices du tourisme communaux. Poteaux de balisage, panneaux d'information et mobilier d'accueil ou de repos (banc, table, poubelle, barbecue...) parsèment ces itinéraires. Dans certains lieux, le paysage est mis en scène par l'aménagement de points de vue.



Vision classique de l'Ardenne touristique, des promeneurs sur un sentier en forêt autour du lac de Nisramont (Houffalize, ci-dessus à gauche) et des panneaux balisant un itinéraire de promenade dans les bois de Petitvoir (Neufchâteau, ci-contre).

Certains points de vue comme celui des boucles de Frahan à Rochehaut (Bouillon, ci-dessus à droite), sont spécialement aménagés. Des aires de stationnement permettent un accès facile et des dispositifs éducatifs explicitent les éléments constitutifs du paysage.

Le tourisme sportif de nature, VTT en tête, s'est fortement développé dans les années 1980 et 1990. Il a été complété une dizaine d'années plus tard par le quad et l'accrobranche. Ces activités exercent parfois une pression assez forte sur le milieu naturel et le paysage. Des mesures d'encadrement ont été prises pour limiter cet impact. Activité hautement saisonnière et aléatoire sous nos latitudes, le ski de fond est pratiqué en Ardenne centrale et en Thiérache. Il imprime des traces dans le paysage en formant des pistes où l'on devine les doubles empreintes des skis.



Un groupe de cyclotouristes se confronte au parcours de la course Liège – Bastogne – Liège lors d'une balade organisée la veille de l'évènement entre Bastogne et Houffalize.



La ville de Houffalize (à gauche) s'est spécialisée dans l'accueil des vététistes : balisage de circuits, organisation de manches de championnat... A La Roche-en-Ardenne (à droite), un magasin loue des VTT et des kayaks.

Le tourisme de nature – y compris la promenade – est une autre forme d'exploitation du territoire. Il se traduit par la recherche d'odeurs et d'autres ambiances, la chasse aux images ou au gibier, la cueillette aux champignons... Il se concentre surtout en période automnale. Le paysage forestier est alors animé par les groupes de promeneurs.



Depuis leur forte expansion au début des années 1950 – et malgré un tassement depuis le milieu des années 1990 –, les tentes et les constructions en bois des grands camps d'été des mouvements de jeunesse égalaient les prairies des deux ensembles paysagers. Le cadre naturel (bois pour les constructions et les jeux, rivière pour l'approvisionnement en eau) est propice à ce genre d'activité. Les tentes de couleur verte caractéristique ressortent sur les massifs d'épicéas dans une clairière en forêt d'Anlier (Louffémont, Léglise).

Peu nombreuses, les **ATTRACTIONS TOURISTIQUES*** participent pourtant à l'attractivité de l'Ardenne. Les plus importantes sont le château de Bouillon et l'Eurospace Center à Transinne qui, en 2006, ont chacun accueilli entre 100 000 et 200 000 visiteurs. Certaines attractions ont été créées dans le but de diversifier l'offre, de se détacher des contraintes climatiques et d'allonger la saison touristique.

De la même manière que les hôtels ont leurs « étoiles » et les gîtes leurs « épis », les attractions touristiques ont leurs « soleils ». Cette politique d'appellation protégée et de labellisation vise à renforcer le professionnalisme des acteurs touristiques wallons et s'inscrit dans une démarche de qualité (comme l'aménagement des abords) qui peut avoir une influence indirecte sur le paysage.

Le centre Houtopia à Houffalize est installé en fond de vallée au sein d'un bâtiment au gabarit important. L'enseigne est très visible depuis les voiries d'accès à la commune.



Les CENTRES de certaines villes ou certains villages sont presque exclusivement tournés vers le tourisme. La plupart des commerces (horeca, souvenirs, produits ardennais...), souvent annoncés par de grandes enseignes colorées, lui sont dédiés. A la bonne saison, des terrasses sont installées devant les lieux de restauration. De grands parkings situés à proximité permettent de désengorger les rues commerçantes dont l'aménagement urbain est généralement soigné et l'aspect accueillant renforcé par des végétaux.

La création des Parcs naturels (Parcs naturels du Viroin en 1998, des Deux Ourthes et de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier en 2001), suivi par les initiatives communautaires concernant le développement rural – Leader, GAL (Groupe d'actions locales) – ont permis la mise en place de stratégies territoriales. Le tourisme y est considéré comme un vecteur du développement d'un territoire rural. La stratégie repose notamment sur l'extension du tourisme vert : mise en valeur touristique des paysages et de la biodiversité (la confusion entre la qualité écologique d'un site et sa qualité paysagère est souvent de mise), organisation de randonnées à pied, découverte de la pêche, valorisation du terroir via les hébergements et les producteurs locaux...

Les Maisons du Tourisme – au nombre de quatorze sur les deux ensembles paysagers – ont fait leur apparition au milieu des années 2000. Bâtiments anciens réhabilités ou constructions contemporaines, elles font partie intégrante du paysage des communes touristiques.

Le tourisme de mémoire

Les traces des deux conflits mondiaux (voir pp. 82-83) se matérialisent aujourd'hui dans le paysage par une série de monuments et de cimetières militaires mais aussi par leur exploitation patrimoniale et touristique.

Les cimetières militaires, dont le nombre a fortement diminué suite à des regroupements, sont devenus des lieux de mémoire et sont souvent inclus dans les circuits historiques.



Dans la nécropole de Maissin (Libin) reposent près de 5 000 combattants français et allemands, morts en août 1914. Le site se distingue dans le paysage par son mur d'enceinte (1) et un monument commémoratif (2). Ce lieu de mémoire est toujours très fréquenté par des visiteurs du monde entier, comme en atteste son livre d'or (3).

Dans le cimetière militaire allemand de Recogne (Bastogne) sont enterrés près de 7 000 soldats tombés à l'hiver 1944 -1945 lors de la bataille des Ardennes. Le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge – service pour l'entretien des sépultures militaires allemandes – met à disposition des visiteurs des cartes postales (exemple à droite), ainsi que des feuillets explicatifs.

Source : carte postale, Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge e.V. (non circulée).



Au détour d'un chemin, on peut croiser des reliquats de fortifications de la Seconde Guerre mondiale, souvent reconquis par la végétation ou cachés au sein du bâti. D'autres vestiges de la guerre comme des chars, des jeeps ou des tourelles d'armement font maintenant partie du mobilier urbain et décorent les places et carrefours de nombreux villages du nord-est de l'Ardenne centrale.

Sur le terrain, le signe le plus visible de l'exploitation touristique de la Seconde Guerre mondiale – et dans une moindre mesure de la Première – est la panoplie de panneaux explicatifs, de cartes de localisation et de bornes diverses qui matérialisent les circuits historiques. Plus localement, des musées sont consacrés aux conflits, comme à Bastogne, ville-martyre de la bataille des Ardennes.

Ci-contre, un abri en béton de type HF3 est localisé en bordure de la N30 à l'entrée d'Houffalize. Cet ouvrage était intégré à la première ligne de défense belge des Ardennes mise en place dans les années 1930.

Ci-dessous à gauche, une carte du circuit de la bataille des Ardennes, aux côtés de la tourelle monumentalisée d'un char américain à Mageret (Bastogne).

Ci-dessous à droite, sur le site du mémorial du Mardasson à Bastogne, le centre de mémoire et de référence de la Seconde Guerre mondiale a été profondément réaménagé en 2014. C'est le plus grand « musée » historique de l'ensemble paysager.



Les paysages actuels, caractéristiques et tendances

L'ensemble paysager de l'Ardenne centrale et celui de la Thiérache ont été traités séparément. Pour chacun d'eux, une carte fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, qu'il soit positif ou négatif.

La Thiérache

 Cours d'eau principaux

 Surfaces agricoles et bocages en régression

Au sein des anciennes clairières subsistent des surfaces agricoles, majoritairement constituées de petites parcelles herbagères et entourées de haies donnant une ambiance bocagère à la zone. Ces haies, en mauvais état et en régression, forment un réseau lacunaire.

 Vastes surfaces agricoles ouvertes

De vastes étendues cultivées, issues des défrichages du 19^e siècle, couvrent le sud-ouest de l'ensemble.

 Principales masses boisées

L'ensemble paysager compte encore quelques grands espaces boisés, vestiges de la grande forêt de Thiérache. La plus vaste masse boisée se localise sur les versants pentus de la vallée de l'Oise et au nord de ce cours d'eau. La présence visuelle des boisements est souvent accentuée par la topographie relativement plane. Un mélange de feuillus et de résineux compose ces masses boisées. Les feuillus y prédominent.

 Cultures de sapins de Noël

Dans l'est, la culture de sapins de Noël est introduite progressivement dans le paysage.

 Bâti linéaire et semis de fermes isolées

Le tissu bâti se compose de noyaux villageois qui se sont développés historiquement le long du réseau routier. Le bâti récent, de faible ampleur, s'inscrit dans la continuité de ce développement linéaire. D'imposantes fermes se sont installées au 19^e siècle au milieu des zones défrichées.



L'Ardenne centrale

Principales masses boisées

Un peu plus de la moitié de l'ensemble paysager est couverte de forêts. Les boisements – et particulièrement les feuillus – sont un élément majeur des paysages de l'Ardenne centrale. Le jeu des textures (feuillus/résineux, mise à blanc) et des couleurs (influence des saisons pour les essences feuillues) apporte un élément dynamique aux paysages forestiers. Les grands massifs feuillus ceinturent l'ensemble paysager. Ils se concentrent surtout dans la bordure nord, autour du massif de Saint-Hubert, et dans la bordure sud, au sein d'une bande forestière composée des massifs de Bouillon, Herbeumont, Chiny et Anlier. Dans la partie centrale, la taille des zones boisées diminue d'ouest en est. Les boisements sont visibles partout dans les arrière-plans. Les superficies de résineux sont plus faibles et plus dispersées – au sein des zones boisées ou comme bosquets à l'intérieur des campagnes – mais récurrentes dans le paysage.

La multifonctionnalité prônée par le nouveau Code forestier (2008), l'intégration toujours plus importante des réflexions environnementales (prise en compte de la biodiversité et des évolutions climatiques) mais aussi les contraintes économiques incitent depuis quelques années à une diversification forestière (mélange d'espèces et d'âges au sein des peuplements), du moins pour les grands massifs d'un seul tenant. L'impact sur les paysages de cette diversification en cours n'est pas encore vraiment perceptible.

Superficies agricoles

Au sein de l'Ardenne centrale, la fonction agricole est fortement présente et principalement axée sur l'élevage bovin. Les surfaces agricoles ouvertes accueillent de vastes parcelles remembrées aux côtés des parcelles étroites qui suivent les courbes de niveaux et sont héritées de l'ancienne organisation collective du travail agricole. Ces espaces agricoles sont essentiellement couverts d'herbages accompagnés de cultures destinées à l'alimentation des animaux (céréales et maïs). Les hauts plants serrés de maïs ferment de nombreuses vues à la fin de l'été. Dans le nord et le sud de l'ensemble, les clairières agricoles ouvrent le paysage forestier. Les cultures caractérisent principalement la partie orientale de l'ensemble, les boisements y étant minoritaires. Cette proportion s'inverse progressivement vers l'ouest.

Depuis les années 1930, la culture de sapins de Noël – assimilée légalement à une culture agricole – prend place sur les parcelles auparavant herbagères ou cultivées de la partie centrale de l'ensemble paysager et accentue son caractère forestier et « enrésiné ».

Vallées multifonctionnelles

L'Ardenne centrale est entaillée par de nombreuses vallées méandreuses et encaissées. Les plus importantes sont celles de la Semois et de l'Ourthe. Le tourisme (activités et hébergements) s'y concentre et repose sur la combinaison d'un ensemble de facteurs tels que des paysages naturels préservés et des activités ludosportives (promenade, randonnée, VTT, kayak, baignade, pêche et chasse) que permet l'association de la forêt et des vallées encaissées. Historiquement, les campings ont été implantés au bord des cours d'eau même si, depuis quelques années, sous la contrainte des aléas d'inondation, leur prégnance a légèrement diminué.

A côté de cette fonction touristique, les vallées encaissées de l'Ardenne centrale jouent un rôle écologique important, renforcé par les nombreux programmes de réouverture du fond des vallées. Ces programmes impliquent notamment un désenrésinement progressif.

Structures urbaines et influences extérieures

L'implantation, le gabarit ou les matériaux des noyaux bâtis de l'Ardenne centrale ont été influencés par ceux des régions limitrophes (principalement par les régions de Fagne-Famenne et de Lorraine) sans que l'on puisse fixer une limite géographique précise à cette influence qui décroît lorsqu'on progresse vers le cœur de l'ensemble paysager.

Aujourd'hui, le Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'important pourvoyeur d'emplois, induit une pression intense en matière d'urbanisation sur une partie étendue de l'est de l'Ardenne centrale. Le nord de l'ensemble paysager subit quant à lui dans une moindre mesure l'influence de Bruxelles et du nord de la Wallonie. Ces tensions ont pour conséquences la transformation de la sitologie originale des villages par des extensions contemporaines mais aussi la prépondérance progressive des styles standardisés sur la mixité du bâti ardennais-famennois ou lorrain traditionnel.

L'ensemble paysager compte quelques entités urbaines actives (Bastogne, Neufchâteau, Libramont) qui polarisent leur périphérie. Un semis de petits bourgs, d'importance locale, complète cette armature urbaine. Le chemin de fer a participé à l'apparition ou au développement d'une partie d'entre eux (Gouvy, Paliseul, Bertrix). Au sein des vallées de l'Ourthe et de la Semois, La Roche-en-Ardenne, Houffalize et Bouillon constituent des bourgs touristiques. Bastogne (et son tourisme de mémoire), Saint-Hubert (et la chasse) et plus récemment Neufchâteau (et son renouveau urbain) enrichissent cette ossature urbaine touristique. Le reste du tissu bâti est constitué de petits villages ou de hameaux au noyau lâche.

Infrastructures de transport

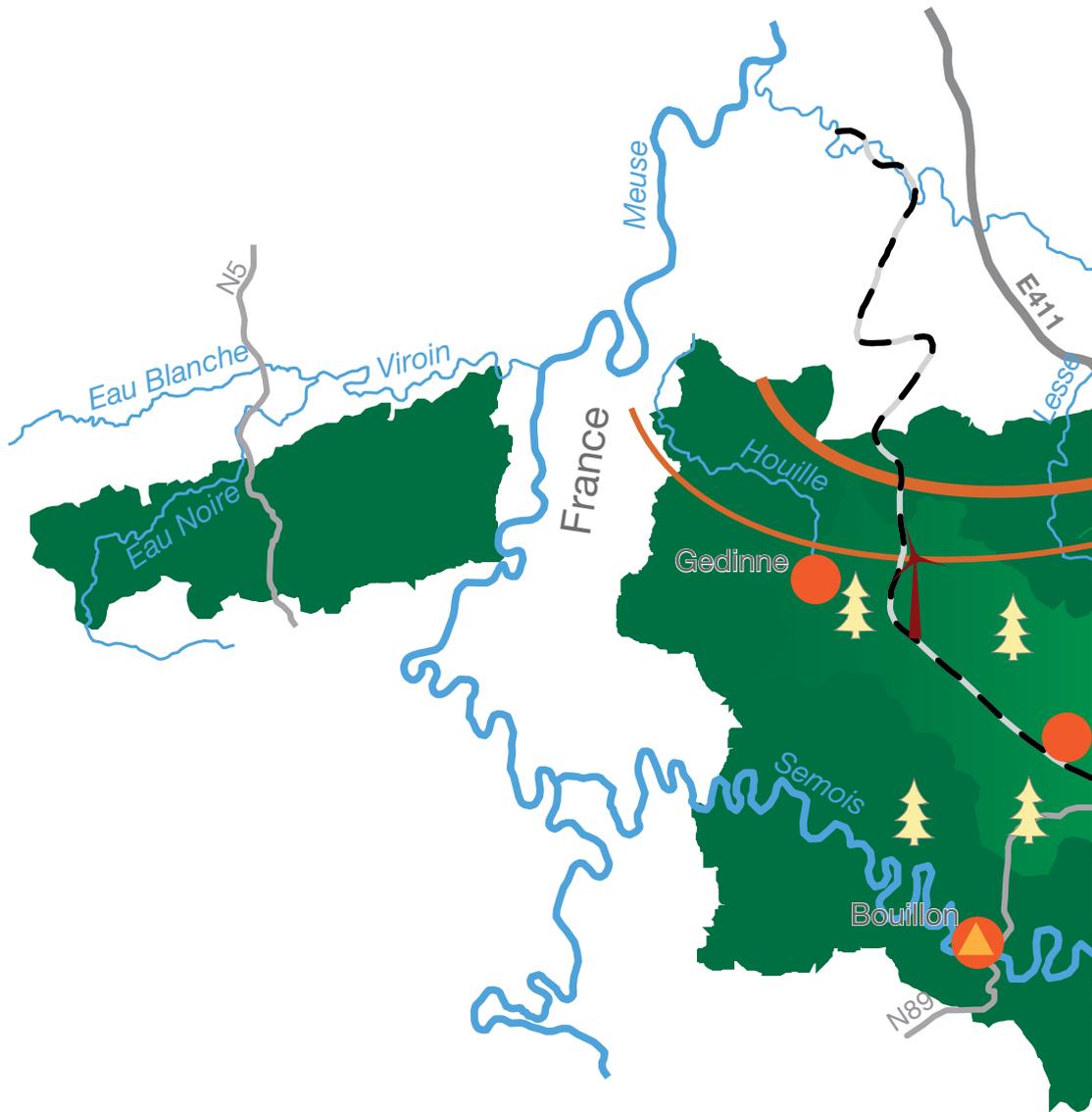
Un réseau important d'autoroutes et de voies à grand gabarit traverse l'ensemble paysager (E411, E25, N4 et N89). Leur impact visuel direct est variable. Il est plus important là où le relief offre des vues latérales et nécessite des ouvrages d'art importants. A de nombreux endroits, les routes nationales traversent des zones urbanisées, créant de véritables ruptures au sein des villages. La présence de ces infrastructures se fait principalement ressentir de manière indirecte puisqu'elles permettent le développement d'activités industrielles ou commerciales en lien avec les principales agglomérations.

A l'échelle de l'ensemble paysager, les zones d'activité économique et commerciale occupent des surfaces négligeables, mais ponctuellement (localisation, superficie d'un seul tenant) leur impact paysager est significatif. L'activité économique a longtemps pris place à proximité ou au centre des bourgs et, dans une moindre mesure, à côté du chemin de fer. Elle s'est ensuite installée le long des routes à grand gabarit et plus tard des autoroutes.

Eolien

La partie orientale de l'ensemble (selon un axe Neufchâteau – Bastogne – Gouvy) jouit d'un potentiel venteux propice à l'installation d'éoliennes. Les parcs existants, à l'exception de celui de Bièvre situé plus à l'ouest, se concentrent dans cette zone.

L'Ardenne centrale



0 10 20 Km N

 Principales masses boisées

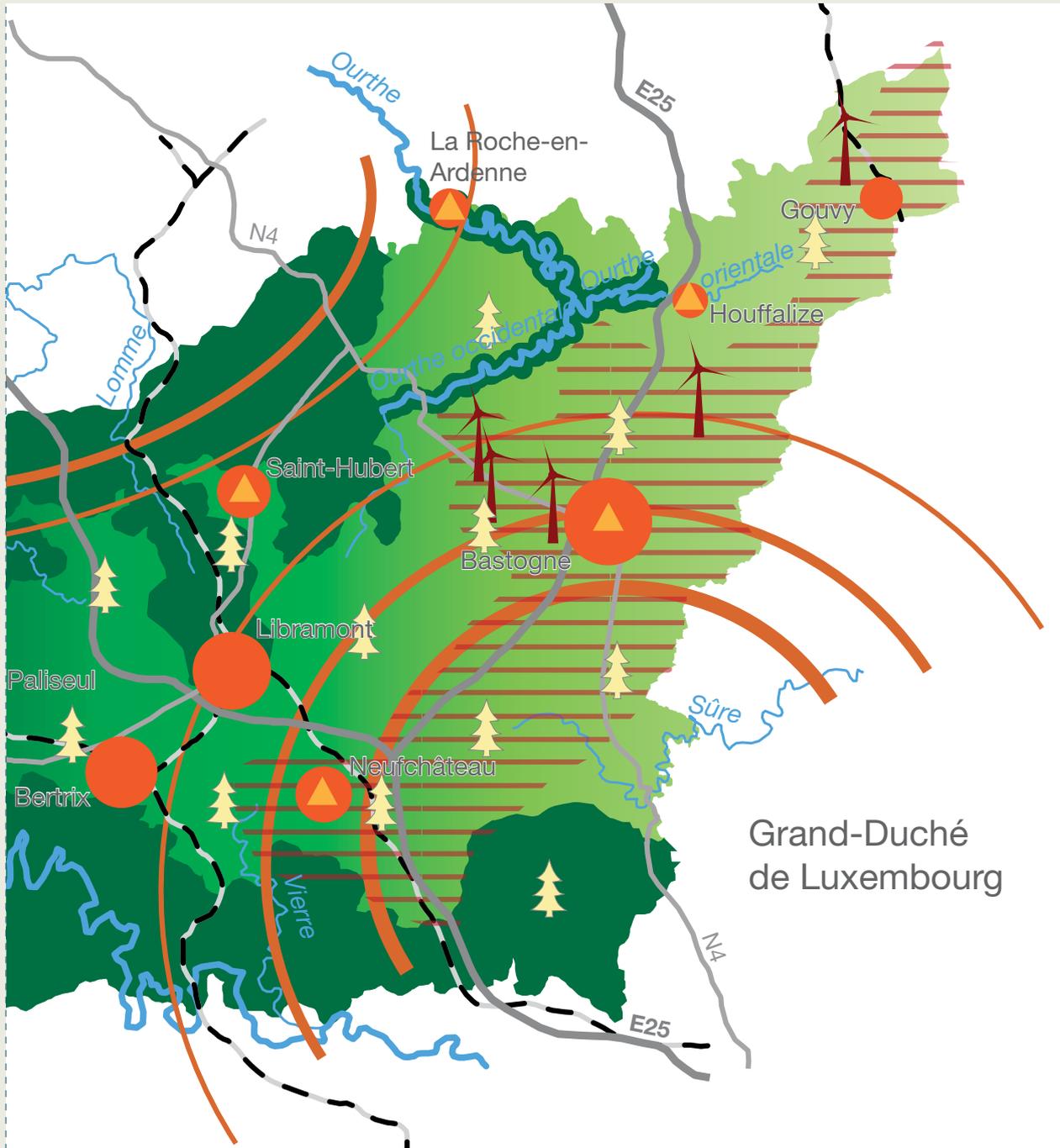
 Superficies agricoles et forestières
 - Gradient forestier SO-NE
 - Gradient herbager NE-SO

 Principales cultures de sapins de Noël

 Vallée multifonctionnelle

 Parc d'éoliennes (hauteur inférieure ou égale à 150 mètres)

 Zone à grand potentiel éolien (vent)



Grand-Duché
de Luxembourg

● Agglomération (taille du cercle proportionnelle à l'importance de la population)

▲ Ville touristique

~ Principaux cours d'eau

— Autoroute et voie rapide

— Chemin de fer

~ Influences extérieures

Des regards sur les paysages

Mettre au jour les regards que posent l'Ardennais et l'habitant de la Thiérache sur leurs paysages est l'objectif de cette partie de l'atlas, qui se base sur une campagne d'interviews menées auprès d'une quarantaine d'acteurs locaux.

Ce travail vise à comprendre ce qui se dit sur les différents paysages qui composent les deux ensembles paysagers, tant de manière positive que négative, et comment chacun envisage leur évolution. Parler des paysages, c'est avant tout parler d'une vision profondément humaine émanant des individus et basée sur leur bagage culturel, leur histoire personnelle et leur parcours quotidien. Cette approche s'inscrit par ailleurs dans la philosophie de la Convention de Florence qui stipule que les Etats signataires s'engagent à « (...) *mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage.* » (art. 5c) et à « *formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public.* » (art. 6d).

Méthodologie des rencontres

Les personnes interrogées, seules ou en groupe, proviennent de milieux très variés : associations, Groupes d'actions locales (GAL), Parcs naturels, Département de la Nature et des Forêts (DNF), acteurs touristiques, forestiers et communaux, mais aussi habitants sensibilisés à la thématique. Chaque rencontre se déroule sur base d'un même fil conducteur, qui s'adapte au profil des interlocuteurs et au contenu de la discussion.

Durant les entretiens, les répondants sont d'abord invités à décrire les paysages des ensembles paysagers en termes généraux. Sur base d'une carte topographique, il leur est proposé de discuter des limites des ensembles étudiés. Ils identifient et décrivent ensuite les paysages les plus intéressants ou typiques, ou encore ceux qu'ils estiment abîmés. La discussion aborde aussi les menaces, les enjeux ou encore les actions mises en place en faveur du paysage. Certaines rencontres sont complétées par une visite de terrain, permettant ainsi d'enrichir les propos tenus, de vivre et partager les paysages identifiés sur la carte.

Le présent texte, synthèse des opinions recueillies, s'appuie sur des extraits choisis (en vert dans le texte). Il expose les liens entre paysage et appartenance territoriale, ainsi que des thèmes comme la forêt, le tourisme et des facettes plus contemporaines des paysages. Viennent ensuite une description et une analyse des paysages choisis. Pour terminer ce tour d'horizon, quelques démarches mises en place en faveur des paysages sont présentées, traduisant l'investissement important effectué aujourd'hui pour leur valorisation.



Visite de terrain avec les acteurs locaux, en haut à proximité de Tenneville, en dessous en surplomb de la Semois à Dohan (Bouillon) au point de vue de la Chevauchée.

Quand les paysages font les limites du territoire d'appartenance

Mystère, force, calme, nature, relief, variété, agriculture, tourisme, tels sont les mots-clés qui caractérisent les paysages de l'Ardenne. Ils ne se dépeignent pas sans leurs habitants, dits forts, fiers, fidèles. L'ensemble de la Thiérache est quant à lui surtout vu comme une région de bois, d'eau et d'étangs.

« *La forêt et l'agriculture, c'est ce qui a fait l'Ardenne.* »

« *L'Ardennais est dur et têtu.* »

« *Ils ont une mentalité rude et pudique, ils sont bosseurs, ce sont des gens qu'il faut aborder en douceur.* »

L'appellation Ardenne est envisagée dans son terme générique par les répondants, qui ne distinguent pas l'Ardenne centrale et l'Ardenne du nord-est (voir p. 32). Personne n'entend confondre son Ardenne avec « les » Ardennes, réservées aux Ardennes françaises. Ce statut d'entité unique semble offrir plus de force pour présenter son territoire. Pourtant, au sein de l'ensemble, la lecture paysagère est nuancée et procède par zones plus restreintes, en fonction du relief, des cours d'eau, de l'occupation du sol, de villes de référence ou encore de « l'effet frontière ». Il émerge autant d'Ardennes que d'Ardennais.

« *Les Ardennes, c'est le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'Ardenne, c'est ici.* »

« *On ne peut pas parler des Ardennes, l'Ardenne, c'est une entité géologique.* »

La question de la limite de l'Ardenne est fréquemment soulevée. C'est ainsi que la Baraque de Fraiture (hors de l'ensemble étudié) et les communes de Marche-en-Famenne, de la Roche-en-Ardenne ou de Wellin (situées à cheval sur les limites de l'ensemble étudié) sont autant de lieux présentés comme « la porte de l'Ardenne ». Les promoteurs touristiques vendent quant à eux l'Ardenne, dont le rayonnement et l'importance économique pour la région est reconnue par tous les répondants, dès le passage du sillon Sambre et Meuse.

« *Wellin, porte de l'Ardenne, tout le monde va mettre ça en avant, c'est un beau produit.* »

Les ensembles paysagers sont donc vécus de manière plurielle, par entités – chacune relevant peu ou prou de l'identité ardennaise – qui se dessinent davantage par les éléments naturels que par l'habitat dont la typicité architecturale n'est plus perceptible en beaucoup d'endroits.



Carte des différentes approches du territoire par les acteurs locaux.

Les trois grandes vallées – la Semois, l'Ourthe et la Lesse – sont des éléments permettant d'aborder l'espace ardennais. Chacune a un profil et une aura différents. La Semois relève d'une ambiance bucolique et touristique, la Lesse se fait plus discrète et l'Ourthe plus sauvage.

« La Semois, Bouillon, c'est plus l'Ardenne carte postale. Ce n'est pas mon Ardenne, c'est une autre Ardenne. »

Les paysages de grands plateaux et leur occupation du sol constituent une autre entrée pour décrire et distinguer les paysages de l'ensemble. Les plateaux de Saint-Hubert et de la Croix Scaille, recouverts par la forêt, se singularisent. Le plateau du centre, comprenant notamment Neufchâteau, Libramont et Libin, est vu comme le « fond de l'Ardenne ». C'est un espace ressenti comme plus « dur », en référence aux rudes conditions de vie du passé, lorsque les habitants vivaient essentiellement de l'agriculture et dans un grand isolement jusqu'à la seconde moitié du 19^e siècle (voir pp. 76-77).

« Bertrix, Neufchâteau c'est plus dépouillé, l'élevage a pris la place, c'est moins vallonné, moins varié. »

« Un plateau fortement marqué par l'homme car il ne reste pas de bois. A-t-il une valeur intrinsèque en termes de paysages ? Sans doute, mais elle ne résonne pas chez moi. »

Le profil urbain de Bastogne, implanté sur le plateau, attire un tourisme lié au souvenir de la Seconde Guerre mondiale et semble moins relever de l'identité ardennaise. L'absence de forêt et la prédominance de l'agriculture joueraient également un rôle dans cette distinction. « Je sens une forte différence de mentalité entre Bastogne, Libin et Libramont. »

La forêt d'Anlier est le troisième grand massif identifié et marque la transition vers la douceur de la Gaume.



« Ce qui est doux, c'est Florenville, Orval en Gaume. »
« Il y a une dispute pour savoir si on est Gaumais ou Ardennais. »

Les habitants de l'ensemble de la Thiérache se rattachent plutôt à la ville de Chimay, qui a un rayonnement historique important. Ils se distinguent de la Thiérache française en se réclamant de la Haute Thiérache.

« On n'a pas la prétention d'être Ardennais. Les gens ne savent pas si on est en Ardenne ou en Thiérache. »

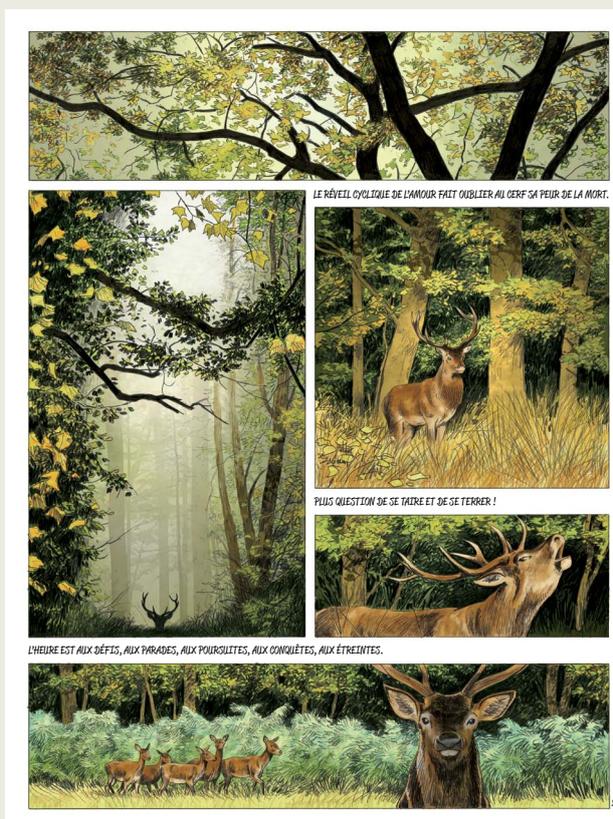
La forêt au centre d'enjeux multiples

La forêt intrigue et attire. Elle représente le mystère, mais aussi une nature préservée. Elle se différencie de la campagne qui est considérée comme plus apaisante, agricole et habitée. Lorsqu'il est demandé de parler des paysages de la forêt, c'est sa présence en arrière-fond qui apparaît au plus grand nombre, mais aussi les couleurs qu'elle offre en fonction des essences d'arbres et des saisons. Viennent ensuite d'autres thèmes qui sont indirectement liés aux paysages, comme celui du bien-être procuré lorsqu'on s'y évade, celui de la gestion sylvicole, de la chasse ou encore des menaces qui pèsent sur son avenir.

La forêt, cœur et arrière-fond de l'Ardenne et de la Thiérache

La forêt est l'emblème des paysages ardennais. Elle forme le cœur de l'Ardenne et est toujours présente en arrière-plan des paysages de l'Ardenne et de la Thiérache.

« *La Thiérache, ce n'était qu'une forêt avant les grands défrichements.* »



« *Où que vous habitez, l'arrière-fond est une forêt.* »

La forêt ardennaise revêt une image de nature encore sacrée. Elle inspire des artistes et écrivains qui la subliment et renforcent cette attractivité.

Ci-dessus, la ferme Fontaine du village de Wyompont (Tenneville) par © Marie-Anne Gillet.

Ci-contre, *Le dernier brâme* par Servais © Dupuis, 2011.

Selon les répondants, la forêt ardennaise apparaît encore aux yeux des non Ardennais de manière simpliste comme une masse boisée composée d'épicéas.

« *Pour l'étranger, l'Ardenne, c'est le résineux.* »

Pourtant, bien d'autres essences enrichissent le couvert forestier et les connaisseurs se plaisent à en décrire les particularités.

En plus du hêtre et du chêne, on trouve le noisetier qui s'adapte sous les chênes, le mélèze à la couleur dorée, le douglas au tronc plus allongé (qui tend progressivement à remplacer l'épicéa) et le pin sylvestre au tronc écaillé. On voit aussi le bouleau, le sorbier, le chêne rouge d'Amérique aux feuilles rougeoyant...

« *La période idéale pour apprendre à connaître les essences forestières est la première quinzaine de mai et la seconde quinzaine d'octobre. Car en été les verts saturant.* »

« *Le mélèze est un arbre très structurant en termes de paysages.* »

« *L'épicéa dans une hêtraie façonne le paysage, il reste vert.* »



La présence de mélèzes et de bouleaux pigmente d'une touche dorée les paysages automnaux noirs et brunâtres. La gestion des forêts, qui ne se limite pas à la monoculture d'épicéas, est particulièrement appréciée pour la variété des essences, des coloris et textures qu'elle amène.

« *Le mélèze se confond avec d'autres essences mais en automne, il devient doré, puis ses rameaux deviennent brun fauve.* »

Gestion sylvicole dans les paysages

La forêt intacte et sauvage est l'image que les habitants veulent véhiculer, celle qui est vécue dans l'imaginaire, mais elle n'est pas tout à fait celle du quotidien.

« *Il y a l'Ardenne idyllique, touristique, mais à côté de ça, il y a l'Ardenne et la réalité de tous les jours, les débardeurs, les chasseurs, les mises à blanc.* »

Les actes de gestion liés aux fonctions attendues d'une forêt – la production sylvicole, la protection de la biodiversité, la chasse et le loisir – se lisent dans le couvert forestier, parfois brutalement, parfois subtilement. La forêt et sa gestion offrent des paysages variant en fonction de différents paramètres tels que la localisation, les essences plantées et les types de prélèvements effectués. Les parcelles situées sur les flancs de vallées sont plus exposées visuellement, c'est pourquoi les gestionnaires forestiers de Bouillon ont pour consigne de ne pas pratiquer de coupes trop importantes sur ces zones. Selon les répondants forestiers et communaux, la production de bois est la fonction principale de la forêt. Pour les propriétaires forestiers, la forêt doit avant tout être économiquement rentable. Les responsables communaux rappellent que ces rentrées sont essentielles pour la bonne tenue des finances communales.

« *Notre seule richesse, c'est notre forêt et elle n'est pas délocalisable.* »

Les actes sylvicoles peuvent être très différents selon qu'ils sont posés en forêt publique ou en forêt privée. Les propriétaires privés sont perçus par beaucoup de répondants comme des personnes privilégiant la rentabilité par la plantation d'essences majoritairement résineuses. La prise en compte du paysage dans la gestion sylvicole n'est pas une priorité, même si elle est timidement entrée dans le Code forestier (voir p. 56).



Terrain privé qui sera prochainement planté en résineux par son propriétaire.

« *Quand on est habitué à un site merveilleux, c'est triste de savoir qu'il va être fermé.* »



Coupe à blanc sur un versant le long de la route N89 vers La Roche-en-Ardenne.

La coupe à blanc suscite des débats passionnés. Elle fait partie des pratiques de gestion forestière communes lorsque le peuplement est arrivé à maturité et consiste à abattre d'un seul tenant la totalité du peuplement. Face à ces coupes, l'opinion n'est pas totalement unanime. Entre le pragmatisme de certains gestionnaires et l'attachement sensitif des autres, la coupe à blanc choque si les superficies concernées dépassent trois ou quatre hectares, si elle est pratiquée sur des feuillus ou si elle s'effectue sur des zones que les habitants ont « toujours » connues boisées.

« Quand vous avez des coupes de plusieurs hectares, c'est très choquant, non seulement au niveau paysager, mais aussi pour la faune et le climat. »

« Vous grandissez avec des arbres puis, du jour au lendemain, vous vous retrouvez avec un paysage apocalyptique. »

Des gestionnaires forestiers enclins à revoir la philosophie et les méthodes de gestion sylvicole envisagent progressivement de limiter en certains endroits ces coupes drastiques, de laisser une lisière en pourtour de parcelle ou encore de laisser quelques bouquets d'arbres sur la zone à exploiter.

« Avant, on mettait vingt hectares par terre. Ça n'arrivera plus, on n'en met plus que deux à quatre. »

Des techniques de prélèvement ciblées sont pratiquées sur certains triages*, telles que la gestion jardinée* et la gestion Pro Silva (voir p. 95).

« On en faisait déjà avant du Pro Silva, mais on n'en parlait pas. » ; « Il n'y avait pas de gestion Pro Silva sur des résineux. »

« L'équilibre d'une forêt provient de son déséquilibre âges/espèces. »

Ces techniques demandent du temps et de la réflexion. Certains forestiers ont pris cette direction, mais tous les professionnels concernés sont loin de s'y engager.



Ci-dessus, un exemple d'une parcelle idéale, selon le forestier, pour son profil type « Pro Silva ». Mélange d'essences et d'âges sur une même parcelle (forêt d'Anlier).

« On nous demande de travailler en peuplement mélangé, comme ça si une espèce se plante, on ne perd pas tout. »

A gauche, une sélection de feuillus de quarante ans à préserver.



Lors du débardage, les exploitants forestiers peuvent faire des dégâts dans la forêt, qui heurtent les promeneurs et certains gestionnaires.

Ici, les bords d'un chemin et des arbres abîmés après le passage des débardeurs dans une forêt à Vresse-sur-Semois.

Parce que la biodiversité et les paysages sont souvent associés, des actions comme la création de mares ou le désenrêlement du fond des vallées sont citées comme importantes. Le Code forestier prévoit en effet de dégager six mètres de part et d'autre des berges du fond des vallées. En sites Natura 2000, cette distance augmente à douze mètres.

« Douze mètres, ça commence à compter. »

Il reste à organiser l'entretien de ces zones pour éviter la repousse spontanée de feuillus. Le maintien de deux arbres d'intérêt biologique à l'hectare et d'un arbre mort tous les deux hectares est une autre mesure pouvant influencer sur l'ambiance intra-forestière. Aux dires des forestiers, cette action peut être longue à réaliser, les arbres morts de qualité biologique étant rares. Ce type de changement est un réel défi pour le monde sylvicole. Il y a quelques années encore, les agents forestiers recevaient un blâme si un arbre mort restait au sol. Aujourd'hui, c'est devenu une imposition. Hier, une belle forêt était une forêt propre et plantée. Aujourd'hui, une belle forêt est aussi une forêt qui attire la vie grâce au biotope plus riche offert par les arbres morts et par une repousse spontanée de la végétation.



La pression vécue par les gardes forestiers vient aussi du public qui marque rapidement son incompréhension face à des décisions non directement liées à la production ligneuse.

Ce mécontentement peut se lire sur le panneau ci-contre, sur lequel un promeneur s'exprime : *« Bravo DNF, mais jamais replantée. »*

Le forestier en charge de cette parcelle permet à la végétation de se développer spontanément en évitant volontairement toute intervention.

La forêt n'est pas immuable

Le rôle essentiel des chefs de cantonnement et des forestiers ressort des discussions. Les pressions sont fortes et multiples pour ces professionnels. Gérer une forêt suscite des interrogations sur les conséquences à long terme des actes posés.

« Le plan d'aménagement a une valeur de vingt ans, avec des conséquences sur un siècle et c'est décidé par un seul homme. »

« La sylviculture n'est pas une science exacte. »

Les changements qui s'observent en forêt sont perçus avec inquiétude par les professionnels et surtout avec un sentiment de lourde responsabilité quant aux décisions qui doivent être prises.

« Quand on n'est pas connaisseur, on se dit que la forêt est belle. Si on est connaisseur, on se dit qu'elle n'est pas si belle que ça. »

L'avenir du chêne est au centre des réflexions. Dans les forêts d'Anlier et de Vresse-Sur-Semois, sa régénération naturelle n'est pas assurée. Selon les forestiers interrogés, dans certains cantonnements, le martelage ne peut pas se réaliser sur des chênes. Le discernement est de rigueur face à un chêne de beau calibre pour évaluer s'il doit être maintenu pour une glandée ou s'il doit être abattu afin d'éviter qu'il ne soit foudroyé ou ne dépérisse – ce qui engendrerait une lourde perte financière.

« *Le chêne, on le voit souffrir.* »

« *Ils ont de la décurtation* du rameau ; on a des branches de sorcière à l'extrémité des houppiers. Mais il est difficile de savoir si l'arbre est en phase de dépérissement, il peut avoir une seconde vigueur après cinq ou six ans. (...) On se pose beaucoup de questions, on n'a pas toujours de solution. Il faut que les agents aient l'humilité de revoir leur mode de fonctionnement.* »



Le plus vieux chêne de la forêt d'Anlier fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des professionnels de la forêt. L'enjeu est de taille, car il oscille entre insécurité et témoignage séculaire de notre histoire. L'ingénieur de cantonnement doit prendre la bonne décision quant à son avenir : son maintien – moyennant des mesures de stabilisation éventuelles – ou son abattage pour éviter qu'il ne tombe à un moment inopportun.

« *Faut-il laisser tomber le marteau ?* »

Un autre motif d'inquiétude sur l'état et l'avenir des forêts est lié au changement climatique. Les signes avant-coureurs semblent déjà perceptibles : « *des signes pas tendres : les hêtres n'ont plus de feuillaisons, les houppiers sont clairsemés, les feuilles sont jaunâtres. Il y a des vents violents, des stress hydriques.* »

D'autres pressions se font sentir. Ainsi les plantes envahissantes représentent un changement directement observable et contre lequel les forestiers se sentent impuissants. Gestionnaire communaux et forestiers sont appelés, en collaboration avec le contrat de rivière, à prendre des mesures pour éviter leur propagation.

« *La lutte est peu organisée, on a peu de moyens.* »

La renouée du Japon (flèche), au point de vue du Jambon (Vresse-sur-Semois).



La chasse, une pratique qui ne se cache pas

Chasseur je t'aime moi non plus. Impossible de dresser un tableau univoque de la chasse, thème polémique par excellence. Elle est ancrée dans les pratiques ancestrales, elle est acceptée et rejetée. Elle s'entend de loin, elle influe sur la libre circulation en forêt en interdisant son accès durant les journées automnales. Elle est le thème qui cristallise les conflits d'usages de la forêt.

« *Les chasseurs, ils viennent de Bruxelles, ils ne sont jamais contents.* »

« *Pendant ces trois mois, on est chassé de la forêt.* »

« *On empêche les marcheurs d'aller en forêt, de cueillir des champignons hors des sentiers, pour ne pas déranger le gibier.* »



Présence de chasseurs le long d'une route près d'Houffalize (ci-dessus à gauche).

L'usage cynégétique est signalé par de multiples éléments dans le couvert forestier. Le zonage est clairement délimité sur les troncs d'arbres (ci-dessus à droite), tandis que les paillassons (ci-contre) – zones de camouflage pour le chasseur – sont disséminés dans la forêt (voir p. 62).

La chasse est perçue par de nombreux répondants comme une pratique nécessaire pour la bonne gestion forestière. Régie par un code de conduite très strict, la chasse bien menée est une alliée incontestable de cette gestion. Elle permet en effet de limiter les populations de gibier qui, lorsqu'elles sont en surnombre, occasionnent des dégâts préjudiciables aux peuplements. Les cerfs et les chevreuils broutent l'écorce, les feuilles et les bourgeons des arbres et frottent leurs bois sur les troncs. Le sanglier se voit surtout reprocher le surpiétinement du sol.

« *La chasse est inévitable et utile.* »

L'équilibre recherché entre superficie forestière et têtes de gibier n'est cependant pas atteint en raison des plans de tir qui ne sont pas scrupuleusement respectés. Le fait que certains chasseurs adoptent des pratiques non éthiques renforce l'image négative associée à cette activité.



Quelques exemples de dégâts sur de jeunes plants, engendrés par le gibier. Les animaux aimant varier leur alimentation, les nouvelles essences introduites pour diversifier les plantations sont particulièrement attractives.

Le tourisme à sa juste mesure

Ardenne, on te partage, mais pas entièrement

Lorsqu'il s'agit de décrire sa région, l'image touristique associée à l'Ardenne déclenche chez les répondants un discours promotionnel, qui n'empêche pas de garder le secret de certains lieux. On vous montre ce qui est beau, mais on se garde le droit de ne pas tout dévoiler.

« On aime montrer ce qu'on a. »

Aux yeux des répondants, il y a deux catégories de touristes. D'un côté, ceux qui viennent en masse, attirés par les activités aquatiques, les grands centres ou les villes comme Bastogne, Bouillon et La Roche-en-Ardenne.



Les campings sont plutôt bien tolérés, même si certaines vues sont parfois considérées comme troublées par la présence de ces infrastructures touristiques.

Ci-contre, un camping le long de la Semois à Cugnon (Bertrix).

De l'autre, il y a les touristes friands de promenades ou des parcours pour VTT. Plus rares sont ceux qui recherchent des escapades plus longues. La demande touristique semble croissante, les offres pour un tourisme d'aventure se multiplient ainsi que les logements chez l'habitant. La requête est claire : que l'offre reste dans le registre ardennais, sans trop de fioritures.

« Il ne faut pas des structures grandioses dans notre Ardenne. »

« Le tourisme de petit nombre est bien vu. »

« Le touriste qui veut la discothèque le soir, s'éclater et boire les chopes, il ne viendra pas chez nous. »



Panneau didactique expliquant l'augmentation de la superficie forestière depuis 1850 le long de la transardennaise – randonnée de 160 km entre La Roche-en-Ardenne et Bouillon.

« On n'a pas peur du touriste à condition qu'il reste respectueux de l'environnement. »

Paysage et tourisme : une association à valoriser

Tant pour l'Ardenne que la Thiérache, certains interlocuteurs aimeraient voir leur région jouer davantage de ses atouts. La Thiérache ne bénéficie pas encore d'une image touristique (voir p. 80). Son environnement de qualité pourrait pourtant être valorisé et source de dynamisme économique.

« La Thiérache n'est pas encore très connue, une fois qu'on connaît, on adhère. »



Saint-Hubert est perçue comme une localité qui sous-exploite son potentiel touristique. Son entrée de ville pourrait davantage valoriser la présence de la basilique – Patrimoine exceptionnel de Wallonie – en réduisant l'impact des bâtiments préfabriqués.

En Ardenne, l'association de communes et la valorisation du label « Ardenne » hors des frontières sont considérés comme importants. Par contre, selon certains répondants, la volonté de centrer le tourisme sur des lieux spécifiques – exemples du Pays de Saint-Hubert et du Pays de Bouillon – n'a pas une résonance suffisante.

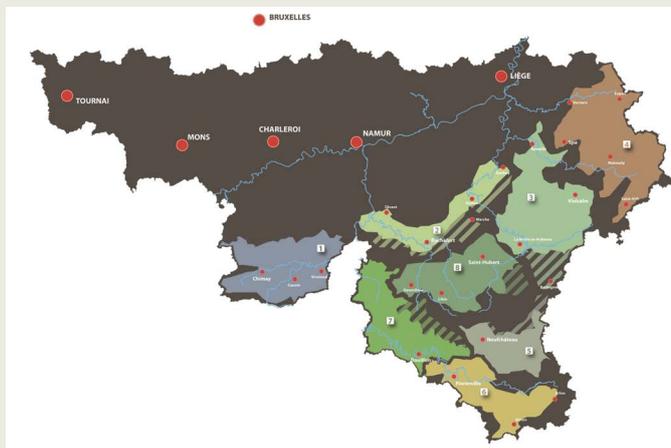
Le sujet du tourisme en Ardenne est délicat, il renvoie à des enjeux puissants tant au niveau financier que du partage du territoire. L'accueil réservé aux conclusions d'une étude portant sur le développement du tourisme est à cet égard éloquent. En 2008, afin de valoriser les massifs forestiers du territoire wallon, le Commissariat Général au Tourisme (CGT) a souhaité se doter d'une étude stratégique sur l'exploitation touristique des massifs forestiers. La première phase pose un diagnostic et saisit le contour de l'offre actuelle en matière touristique. Cet état des lieux a notamment identifié huit massifs touristiques dont quatre concernent les deux ensembles paysagers étudiés dans cet atlas.

L'étude propose que chacun des massifs se caractérise par son image et son aménagement. A ce jour, des acteurs associatifs et du monde touristique issus de trois massifs ont élaboré leur plan stratégique en définissant une ville d'appui, un animal, une couleur emblématique... Cette envie légitime de valoriser une région, de l'ouvrir au plus grand nombre n'est pourtant pas ressentie de la même manière par tous. Certains craignent en effet une mise en tourisme inadéquate, une forme d'artificialisation des lieux qui ferait perdre l'essence de l'identité de leur région.

« Il n'y a pas de demande pour ça. »

« Il y a un risque de casser la poule aux œufs d'or, c'est un équilibre difficile. »

« La nature doit-elle être ouverte ? Si on l'ouvre, va-t-on la perdre ? »

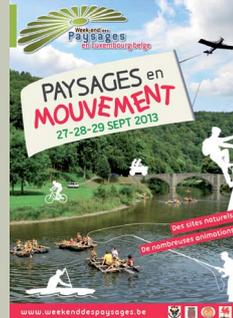


Carte et emblèmes des Massifs touristiques wallons inclus dans les deux ensembles paysagers

-  La Grande Forêt de Saint-Hubert, mystérieuse et profonde
-  La Grande forêt d'Anlier, la forêt vous va si bien
-  La Forêt du Pays de Chimay, aux sources de la forêt
-  Le Massif Forestier de la Semois, nature et défis

Source : BODSON D. (2008), Etude stratégique relative à la valorisation touristique des massifs forestiers en Région wallonne.

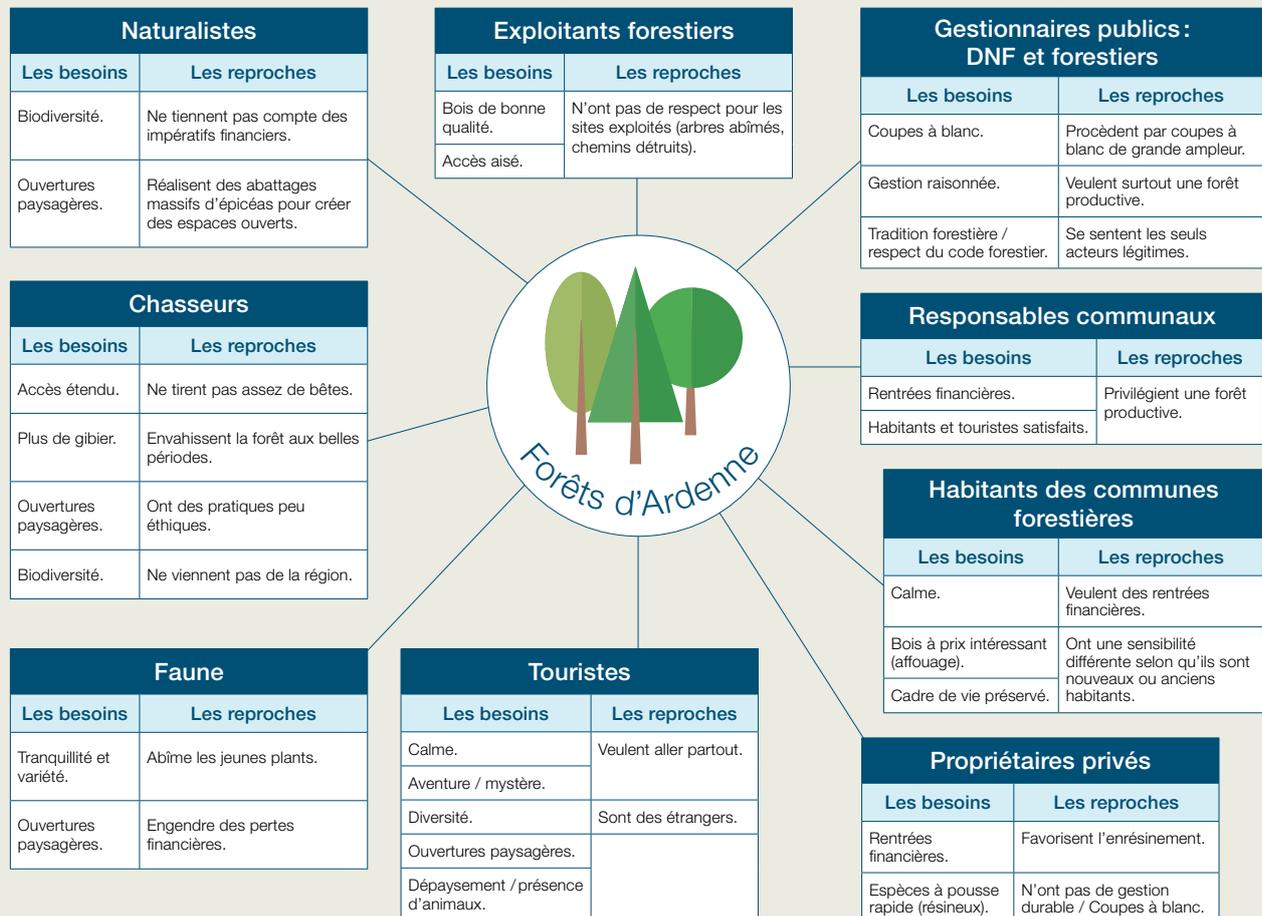
La Fédération Touristique du Luxembourg Belge mène depuis plusieurs années une démarche de valorisation des sites paysagers de la province, via notamment le Week-end des paysages, qui se tient à la fin du mois de septembre. Le paysage se vend pour ses saveurs, se découvre par le mouvement.



Il est attendu que les pouvoirs publics jouent activement un rôle dans la prise en charge touristique, de crainte que le secteur privé n'agisse aux dépens des populations locales et des qualités intrinsèques de la région. Développer le tourisme c'est bien, l'encadrer est essentiel.

Points de rencontre dans la forêt

Le schéma suivant rend compte des multiples intervenants qui gravitent autour de la forêt, décrivant leurs besoins et ce qui leur est reproché. Selon les témoignages, il existerait une alliance entre les gestionnaires forestiers, les chasseurs et les naturalistes pour être les seuls détenteurs d'une pratique légitime de la forêt. Les tensions sont multiples, les enjeux financiers et symboliques non négligeables, mais des points de convergence sont possibles au travers du dialogue.



Vers des paysages en lien avec notre époque

Les paysages sont en constante évolution, les ensembles de la Thiérache et de l'Ardenne centrale n'échappent pas à ce processus. Certains changements sont source d'inquiétude, comme la multiplication des surfaces de culture de sapins de Noël, la présence d'éoliennes, le développement résidentiel ou encore les modifications liées aux terres agricoles.



Le sapin de Noël en culture ne renvoie pas la même ambiance que dans les chaumières en fête. Les impératifs économiques, paysagers et culturels se heurtent ici encore. Les habitants de la Thiérache et de l'Ardenne expriment leur inquiétude quand ils voient des terrains autrefois cultivés désormais occupés par une monoculture d'épicéas. Après sept années en place, la législation prévoit que ces arbres soient abattus. Les terrains sont souvent replantés et il arrive qu'après quinze ans, les arbres soient toujours là. Le citoyen se trouve alors face à un paysage appauvri et fermé.

Le plateau ardennais étant bien exposé au vent, il devient lieu d'accueil potentiel pour les éoliennes. Le choix de sites d'implantations suscite des réactions très vives de la part de la population. La proposition d'accueillir des éoliennes en milieu forestier interpelle autant qu'à proximité des villages. *« Pour les habitants, c'est important de conserver leur cadre de vie, leur tranquillité. Quand il y a des éoliennes, ils réagissent, par contre ils ne disent rien pour les nouveaux lotissements. »*

Cette dernière affirmation est à nuancer, des villageois s'inquiètent face à la multiplication de nouveaux lotissements. L'Ardenne et la Thiérache n'échappent pas à la pression immobilière et une série de villages ou hameaux s'en trouvent transformés. L'identité architecturale de l'Ardenne semble avoir perdu de sa superbe, même si quelques villages ont réussi à se préserver de cette évolution. *« A Cul-des-Sarts, il n'y a presque plus de maisons « en bauché » et en colombage. Les nouvelles constructions ne tiennent pas compte de cela. »*

En Thiérache, les principales pressions relevées touchent au monde agricole. Pour faire face aux enjeux économiques, les pratiques changent. Les prairies sont remplacées par des cultures de céréales ou par des champs de moutarde, les haies sont arrachées, les fermes sont agrandies et accompagnées de hangars massifs.

« Ce sont des entreprises agricoles et non plus des fermes. Les haies, les petits oiseaux, tout ce qui est sans rendement, ça ne les intéresse pas du tout. »



A Warempage (La Roche-en-Ardenne), le projet d'implantation d'éoliennes est mal perçu par une partie de la population.



De nouvelles constructions aux environs de Saint-Hubert banalisent l'habitat ardennais.



Haie arrachée en Thiérache.

Les paysages choisis

La partie suivante et les cartes qui lui sont associées (pp. 127 à 131) présentent la manière dont les acteurs ayant participé à l'enquête choisissent les paysages qui leur tiennent à cœur. Plusieurs catégories ont été représentées : les paysages de vallées (en bleu), les paysages de campagne (en orange), les villages (en mauve), les zones forestières (en vert) et les points de vue. Parmi les paysages appréciés, ceux qui ont une résonance particulière sont dénommés « paysages médaillés » (une étoile jaune).

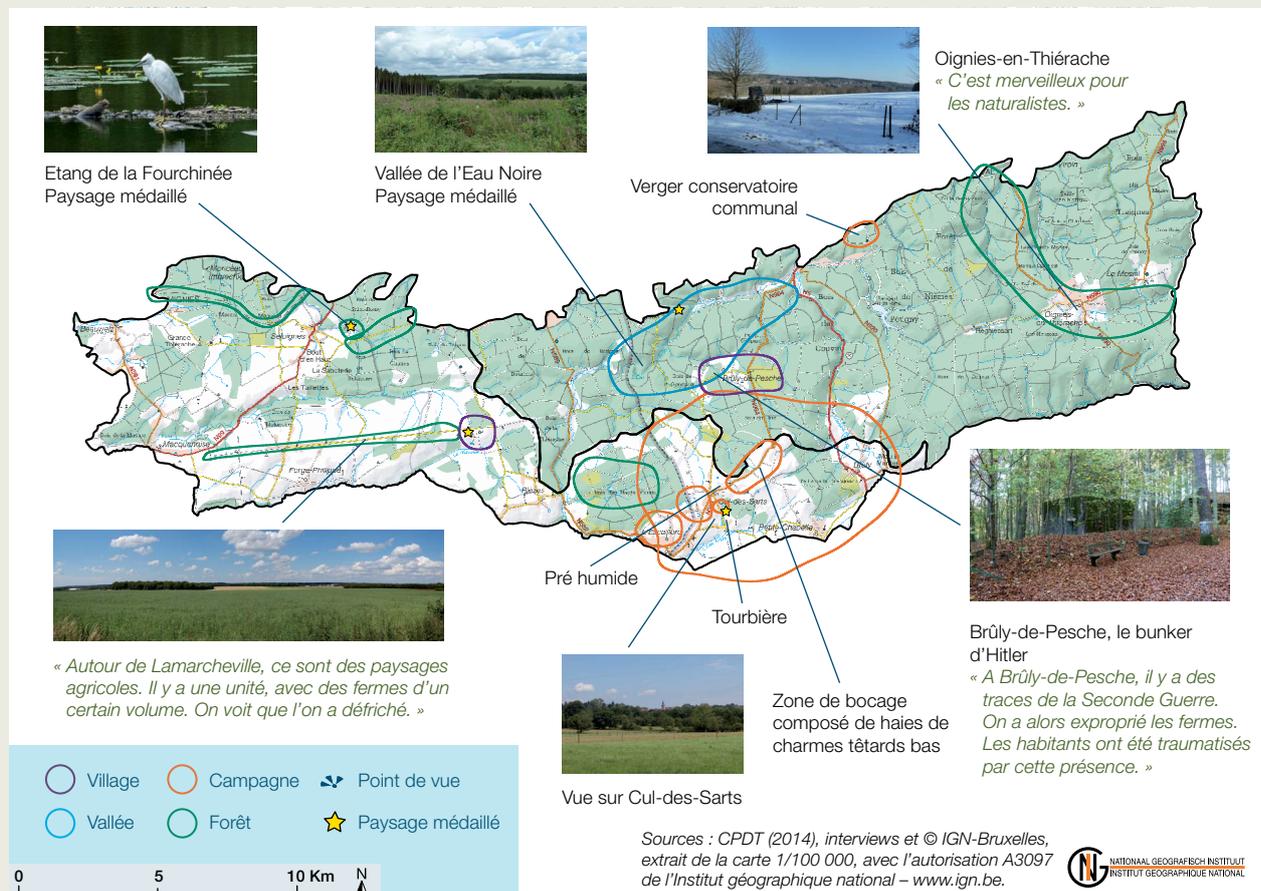
La sélection des paysages appréciés est une démarche complexe pour les acteurs car les deux ensembles sont vus comme une continuité de beaux paysages.

« *Tout est beau ici.* »

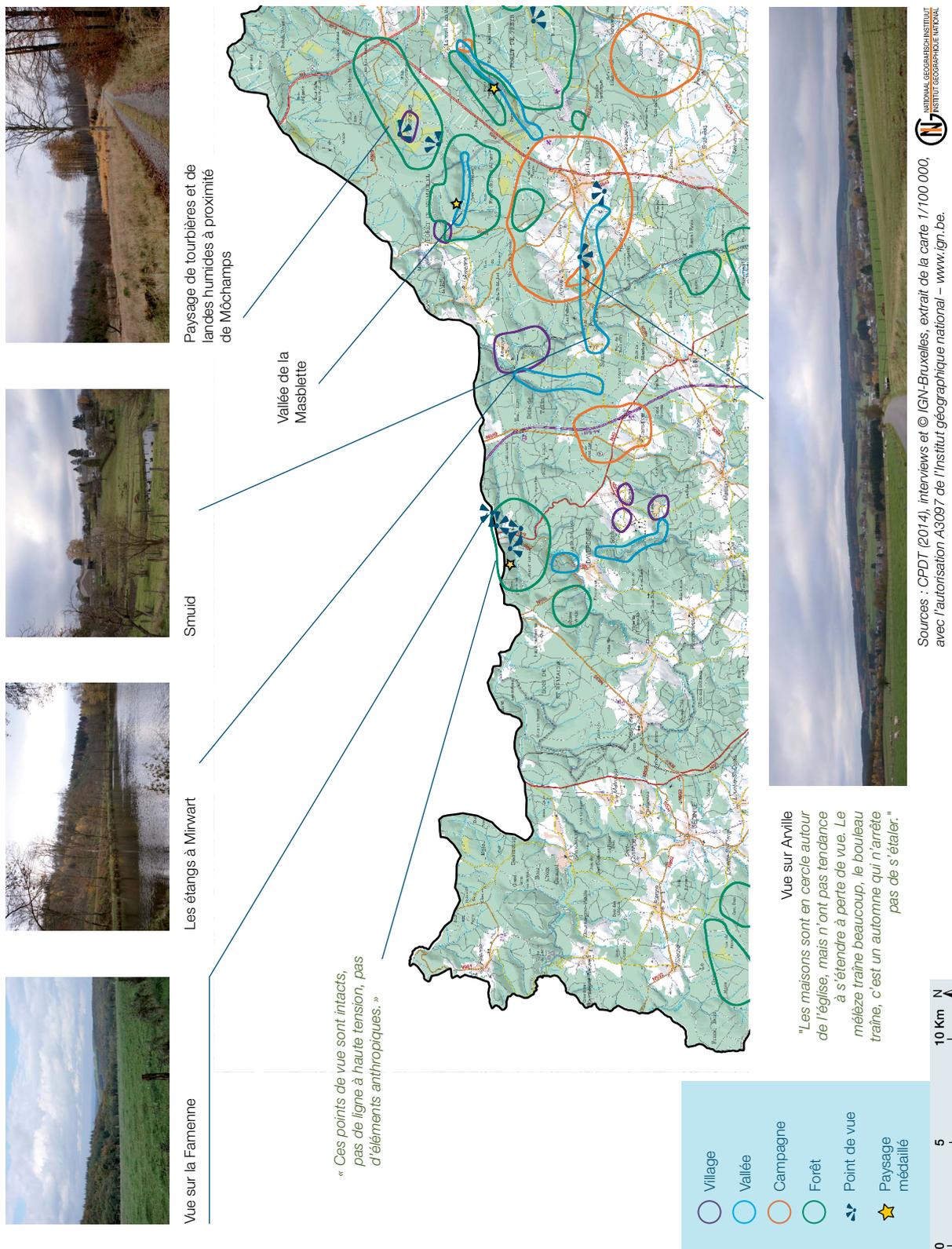
« *De manière générale, la qualité du paysage est bonne, on préfère mettre en évidence les enjeux et être attentif à la qualité des projets.* »

Tout est beau, pourtant un choix s'opère, lié à l'attachement au territoire et indissociable de sa propre histoire. Pour ce qui concerne l'Ardenne centrale, les paysages sélectionnés sont surtout concentrés sur les bordures du territoire ainsi que dans les vallées. Le plateau du centre est assez peu concerné. En Thiérache, les zones choisies sont plus dispersées.

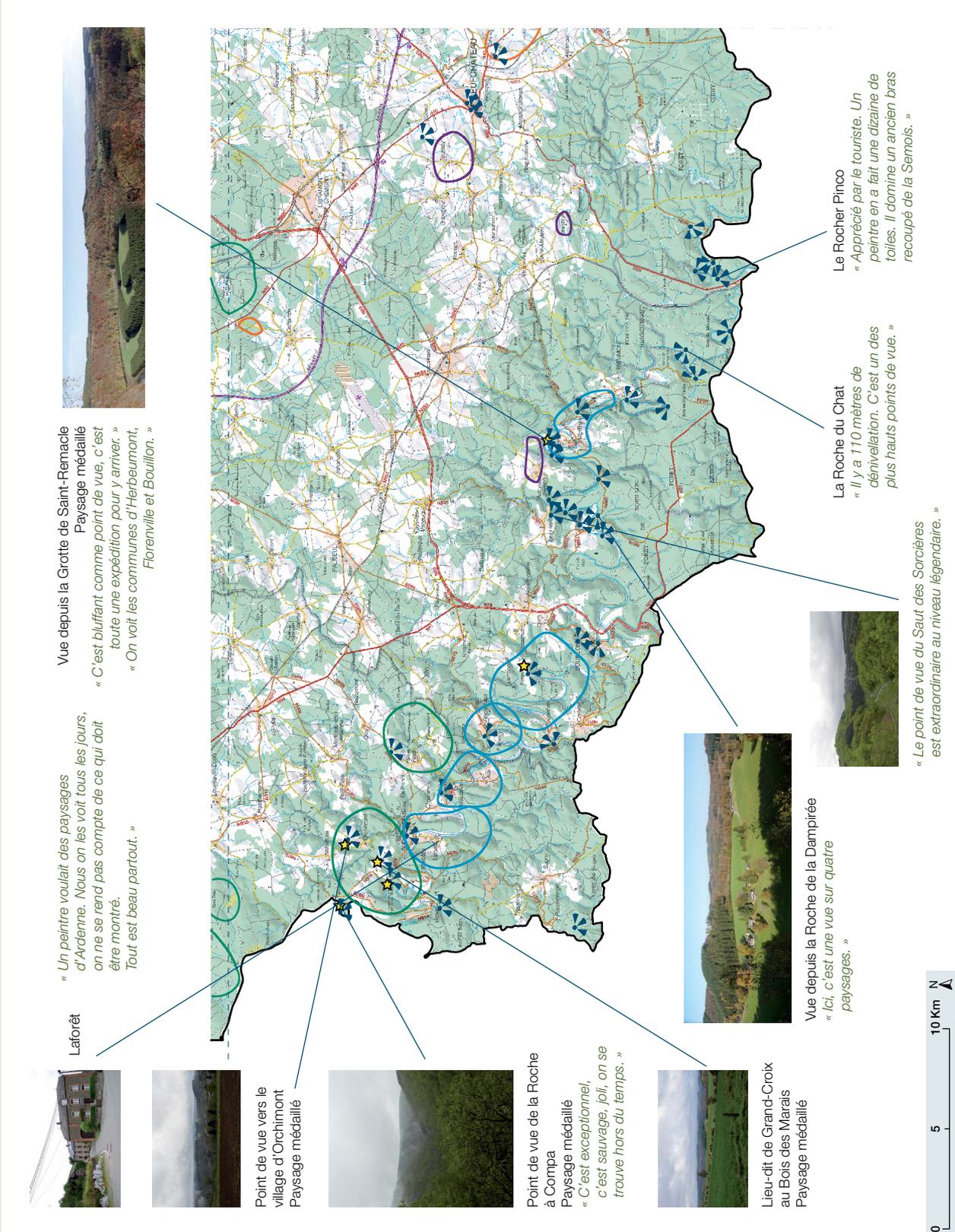
Carte des paysages choisis : la Thiérache et l'ouest de l'Ardenne centrale



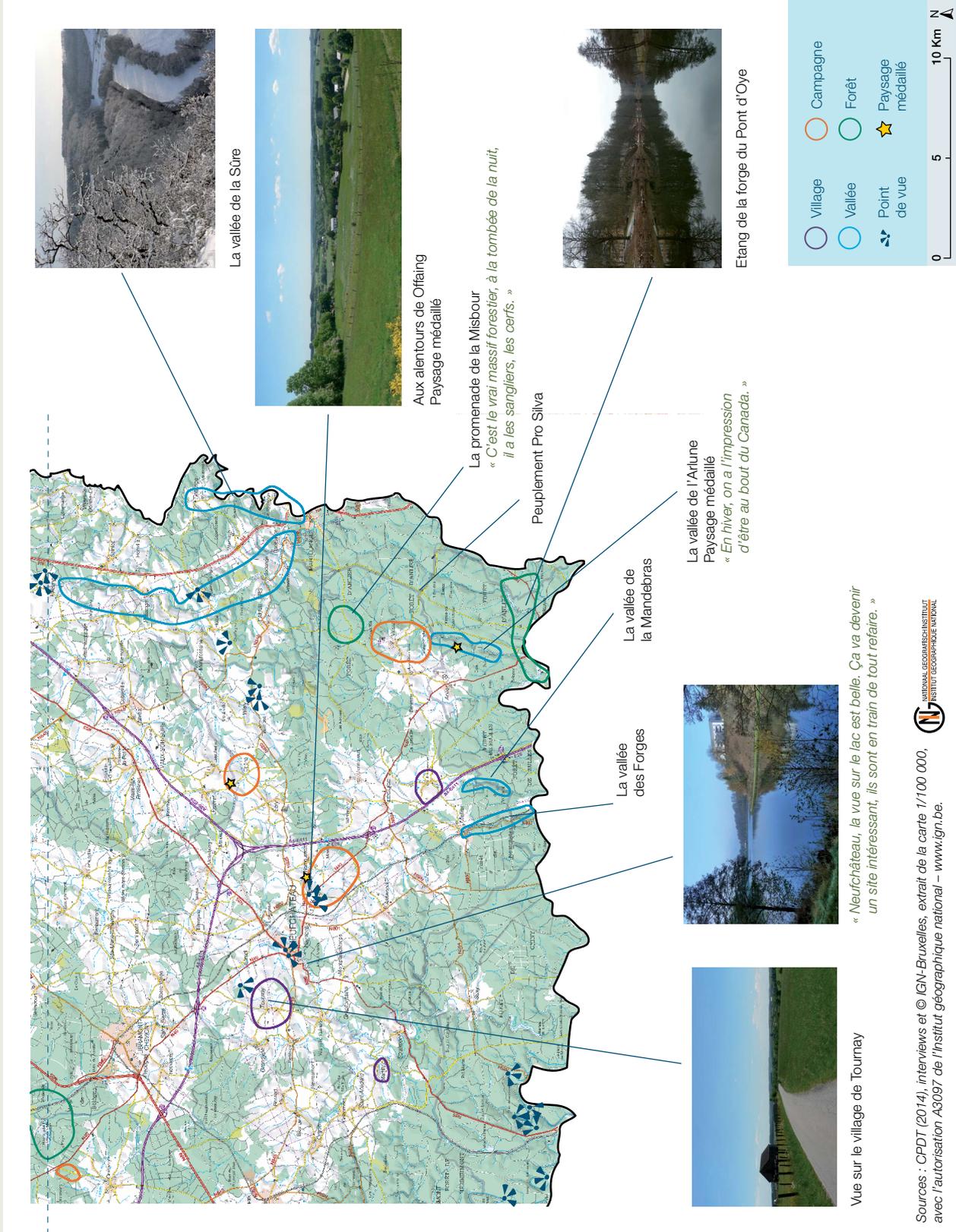
Carte des paysages choisis : l'Ardenne centrale (nord-ouest)



Carte des paysages choisis : l'Ardenne centrale (sud-ouest)



Carte des paysages choisis : l'Ardenne centrale (sud-est)



Paysages de vallées

Le caractère mouvementé du relief engendré par les cours d'eau concourt à la renommée des paysages de la région. Les vallées et les points de vue sur celles-ci sont particulièrement appréciés des répondants. L'absence d'infrastructures humaines dans le paysage en fait LE paysage de qualité, mais la présence de roches apparentes et de vues sur l'eau y participe également.

« Il n'y a pas de paysages sensationnels en Ardenne, mais ils sont sereins et vallonnés. On prend tous les petits chemins, on ne voit presque personne. »

« Ce que j'aime, ce sont les points de vue sur les vallées encaissées. Mais il faut les connaître un peu. »



Le point de vue du Jambon sur la vallée de la Semois (Vresse-sur-Semois), proche de la frontière française, est un paysage médaillé.

« Les pépés crochets fument leur pipe » ou encore « les fées font leur lessive » sont des expressions courantes pour nommer le brouillard qui flotte sur les hauteurs.



La vue sur la Semois (1) et sur le village de Vresse (2) est aussi un paysage médaillé.

Le point de vue du Tombeau du Géant à Botassart (classé Patrimoine exceptionnel de Wallonie et Patrimoine naturel d'intérêt paysager) est incontournable sur la Semois.

Pour admirer la vallée encaissée de l'Ourthe, trois points de vue reconnus sont cités : les Crestelles, le site celtique du Cheslé, tous deux à proximité de Bérismenil, et le point de vue du Hérou à Nadrin. La promotion et la valorisation touristiques réalisées autour de ce dernier font craindre une certaine déception à sa découverte.

« Au Cheslé, on est pris par l'atmosphère, la nature nous prend quand on est sur le relief, on a une petite sensation. »



Le point de vue de Wagne (Wellin) permet d'admirer la vallée de la Lesse et est un paysage médaillé.

D'autres vallées sont importantes dans le paysage. Elles font l'objet d'une promotion touristique moins large, mais font partie du quotidien des répondants. Dans le nord-est de l'ensemble, la vallée de la Basseille et sa confluence avec l'Ourthe ainsi que la vallée du Laval sont sélectionnées. Dans le sud-est de l'ensemble, plusieurs vallées suscitent également un grand attachement, telles que la vallée des Forges, la vallée de l'Arlune dans la forêt d'Anlier ou encore la vallée de la Mandebrass à Gennevaux (Léglise). Cette dernière est inscrite dans un site Natura 2000 qui s'étend le long de plusieurs ruisseaux et abrite des forêts, des prairies humides et des prés de fauche. Il y a aussi la vallée de la Sûre, de la Strange ou encore le val de Poix.

« La vallée de l'Arlune, c'est magnifique, c'est dangereux parce que ça glisse. »

« C'est là où je vais me réfugier, il y a des petits coins secrets. »



Les rivières au cours naturel et non canalisé remportent un vif succès.

La vallée du Laval (Tenneville) s'offre facilement au regard depuis la route.
« J'ai bon quand j'y vais. »



Dans l'ouest de l'ensemble, la vallée de l'Eau Noire est très appréciée.

« C'est superbe, fort intéressant. Elle suit son cours naturel. Elle est torrentueuse. »



La vallée de la Sûre à Romeldange (Fauvillers).



Vue de la Sûre depuis la route Hotte-Menufontaine (Fauvillers).

Des paysages de forêt et de nature

La forêt d'Anlier est considérée comme la plus grande forêt de Belgique.

« La forêt d'Anlier, on roule dans une hêtraie pendant des heures, c'est une forêt qui ne s'arrête pas. »

« C'est le massif très profond où il n'y a que de la forêt de hêtres et où tu n'es pas étonné de voir débouler un cerf. »

La forêt de Saint-Hubert, dans le nord-est de l'ensemble, est plutôt associée à l'épicéa, mais aussi à la grande faune que l'on peut croiser.



La forêt de Saint-Hubert et une harde de grands cervidés.



Les lieux sélectionnés seront racontés avec délectation s'ils sont accompagnés d'une histoire, même si le paysage n'apparaît pas comme étant inoubliable. L'Ardenne regorge de contes et de légendes.

« Il y a sans doute mieux ailleurs, mais il y a une histoire à raconter. »

Ci-contre, illustrations de Didot et Palix éditées pour le Festival des Légendes dans le cadre d'un projet européen en 2011 qui s'est déroulé dans les forêts ardennaises.



Quand la nature vous offre des paysages considérés comme splendides, il est sous-entendu que l'homme soucieux d'en profiter doit aussi donner de sa personne. La beauté ardennaise, ça se mérite. Il faut aller la chercher, grimper, connaître les sentiers, s'aventurer pour pouvoir profiter. Plus que dans d'autres ensembles paysagers, les paysages se découvrent par la marche à pied. L'Ardenne sait récompenser les plus téméraires, par des vues impressionnantes ou par l'apparition d'un animal.



« Il faut le mériter pour y arriver à la grotte de Saint-Remacle, faut pas y aller seul. Il faut de la force dans les jambes. Vue à 360°, on voit sur les communes d'Herbeumont, Florenville et Bouillon. »

Sans saisons point d'émotion. Qu'il vente, neige, pleuve, l'Ardenne aura quelque chose à offrir en comparaison avec d'autres destinations surtout prisées pour l'attrait du soleil. Plus précis encore, les répondants identifient un lieu particulier en fonction des conditions météorologiques. Ainsi, dans le sud-est de l'Ardenne, s'il fait beau, il vaudra mieux se rendre à Vaux-lez-Chêne, s'il fait couvert, on s'enfoncera dans la forêt d'Anlier et s'il neige, on privilégiera la vallée de l'Arlyne.



« Avec les pluies d'automne, ça ruisselle de partout, c'est vivifiant, attrayant. S'il gèle, c'est magnifique. »

« On a l'impression de partir au bout du Canada. »

Lavacherie, Sainte-Ode.

Paysages de campagne, de villages et de bâti

La campagne est souvent opposée à la forêt. La campagne est le « négatif » de la forêt, elle est tout ce qui entoure les forêts, mélange de prairies, bosquets, champs, fermes et villages. Elle est sélectionnée pour ses caractéristiques, mais pas toujours pour sa beauté. Elle fait en général moins penser à l'Ardenne.



La campagne qui entoure le village de Steinbach (Gouvy) est sélectionnée car elle est représentative d'un paysage de campagne de qualité.

L'identité ardennaise s'exprime peu à travers l'architecture de son habitat. La qualité des constructions ne crée pas une réelle identité ardennaise. Les raisons invoquées sont la faiblesse des prescriptions urbanistiques et le manque de respect de celles-ci au cours des trente dernières années.

« Des villages typiques ? Non, typiques de quoi ? »

« On passe de la brique à la pierre, au bois. Il y avait certainement une identité architecturale, mais à beaucoup d'endroits elle n'est plus perceptible. »

Néanmoins, quelques villages qui ont gardé un aspect « ancien » sont plus particulièrement appréciés, comme les villages de Wigny (Bertogne) ou de Laneuville-au-Bois (Tenneville). Ils abritent des maisons en schiste parfois couvert d'enduit. Le village de Séchery (Libin) est choisi pour ses maisons à colombages.

« Le village de Wigny est vraiment réputé. On verra vraiment un village ancien. Mais il y a un risque : une zone à bâtir pourrait le faire devenir cinq fois plus important. La commune se sent démunie face au plan de secteur. »

D'autres localités sont sélectionnées pour leur situation particulière, telles que Vlessart, à flanc de colline, ou Lesse, logée dans un creux de vallée. Ayant subi peu de pression, Mormont, près de la vallée de l'Ourthe, retient l'attention des répondants.

« Il n'a quasiment subi aucune atteinte, il est dans l'étendue qu'il avait historiquement. Il est ramassé sur lui-même. »

Enfin, des lieux patrimoniaux témoins de l'histoire de la région sont cités avec fierté. On vient de loin pour les admirer. Le Fourneau Saint-Michel (Saint-Hubert), les châteaux d'Herbeumont, de Bouillon ou encore de La Roche-en-Ardenne reviennent régulièrement comme des lieux incontournables.



Le village encore groupé de Witry (Léglise) retient l'attention des répondeurs.



Le village de Mousny (La Roche-en-Ardenne) apparaît comme un hameau attrayant. Limité en contrebas par les méandres de l'Ourthe, il présente des constructions en moellons de schiste et de quartzite.



Le château d'Herbeumont (monument classé Patrimoine exceptionnel de Wallonie) et la vue qu'il offre sur les versants boisés sont un paysage choisi.



Vue sur le village de Tillet (Sainte-Ode).

La Thiérache, paysages d'eau, de bois et d'étangs

Les représentants de la Thiérache pointent surtout les paysages qui racontent l'histoire de la région avec les sites de Lamarcheville, de l'abbaye de Scourmont, de Brûly-de-Pesche (pour les traces de la Seconde Guerre mondiale). Les espaces naturels font également l'objet d'une attention particulière, comme l'étang de la Fourchinée ou encore le bois des Hauts Marais, entre Rièzes et Cul-des-Sarts, qui est choisi pour ses sols extrêmement humides et tourbeux.



Sans gestion, les zones humides et les landes à bruyère à Couvin tendent à être réinvesties par un boisement spontané.



L'abbaye de Scourmont fait partie des paysages médaillés appartenant à l'ensemble de la Thiérache.



En Thiérache, l'étang de la Fourchinée (Seloignes, Momignies), proche de la source de l'Eau Blanche, est un paysage médaillé. C'est une réserve naturelle qui permet l'observation d'une nature encore préservée.

« Elle abrite une fleur rare en Belgique, la Littorelle. »

La diversité biologique est une composante importante pour les amoureux de la région. A droite, une orchidée du genre *Dactylorhiza*.



Des actions pour le paysage

La grande qualité des paysages de l'Ardenne centrale est reconnue bien au-delà de nos frontières, celle de la Thiérache doit encore se faire connaître. Les acteurs locaux considèrent que les deux ensembles paysagers possèdent un patrimoine inestimable et fragile, c'est pourquoi ils ont entrepris de mener de multiples actions en leur faveur.

Quand biodiversité et paysage se rencontrent



Les projets européens visant à la restauration des habitats naturels humides s'étendent sur la crête ardennaise et ont des effets très marquants sur les paysages. Ils passent notamment par la suppression de plusieurs centaines d'hectares de résineux.

Ouverture du fond de vallée dans le cadre du projet LIFE* à Môchamps (Tenneville) en vue aérienne (ci-contre) et depuis un mirador (ci-dessous).



« On ne savait pas que c'était un paysage aussi imposant, ça a redonné de l'espace. »
Les anciennes pessières sont redevenues landes et tourbières.



Dans la forêt de Saint-Hubert, la tourbière refait son apparition avec la suppression des résineux recréant des paysages du 18^e siècle. Des miradors ont été créés à cette occasion pour observer la grande faune, plus facilement repérable dans ce type d'espaces ouverts.



Pour l'ensemble de la Thiérache, à Couvin (commune qui y est en partie incluse), un projet soutenu par la Wallonie entend restaurer le paysage et favoriser le maintien de la biodiversité par la création de vergers traditionnels. Une association (Les Bocages) tente également de préserver les rizières, en laissant pâturer un troupeau de Galloway (bovins rustiques).

Quand les habitants se mobilisent

L'implication des habitants pour une adoption et une reconnaissance des paysages se manifeste à travers un projet particulier organisé par la Fondation rurale de Wallonie dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Tenneville. « *Chiche qu'en 2022, Tenneville sera reconnu pour son patrimoine naturel, bâti et paysager* » est l'un des défis que s'est fixés la commune avec comme objectif sous-jacent : « *Fédérer les habitants autour de leur patrimoine, vecteur d'une image locale à faire découvrir* ». Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs projets sont prévus tels que la création d'un circuit du paysage et du patrimoine ou celle d'un topoguide. Il s'agit également d'identifier ce qui relève d'un beau paysage pour les habitants en les impliquant dans l'identification de paysages « *coup de cœur* », mais aussi d'analyser pourquoi ils sont attirés par ces paysages. Cette expérience nouvelle pour beaucoup des habitants est pour eux l'occasion de se poser des questions sur ce qui fait la qualité d'un paysage vu au quotidien. Objectiver une impression hautement subjective s'avère assez difficile pour la plupart des participants.



Trois photographies de paysages « coup de cœur » des habitants. De gauche à droite, vue sur Wembay, vue depuis Beaulieu sur le village de Mousny et vue depuis le village de Journal (Tenneville). Le parcellaire agricole, la richesse de la terre, la ponctuation par des éléments boisés et le relief légèrement accidenté caractérisent ces vues. Les touristes ne sont désormais plus les seuls à adopter un regard particulier sur les paysages de la région. Des habitants ont appris à travers ce projet à les redécouvrir et les réadopter.

« *Il est beau ce paysage, même quand il fait moche, il est beau.* »

« *C'est l'authenticité comme quand on était enfants.* »

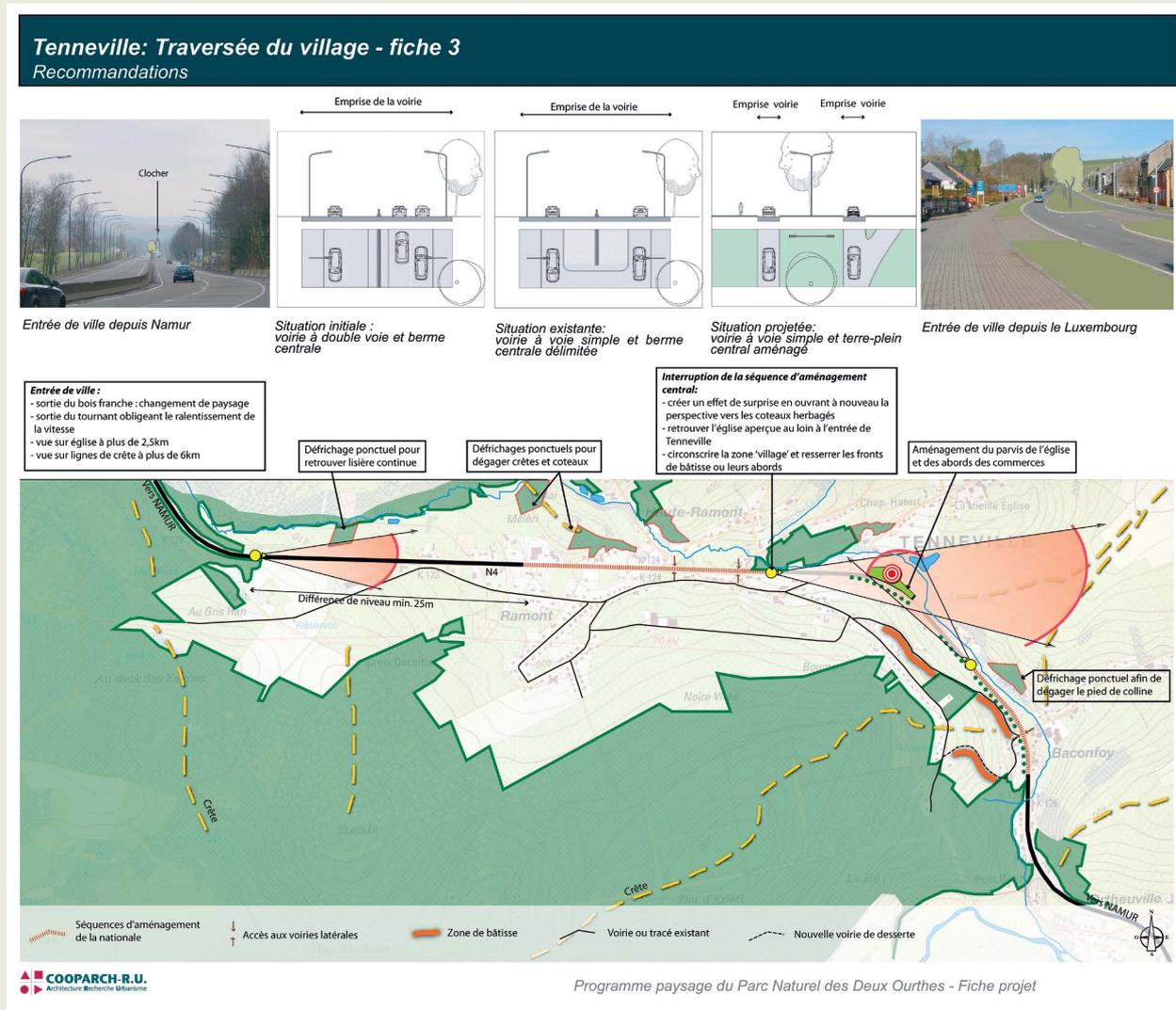
Les actions et programmes paysages des Parcs naturels et des GAL

La présence des Parcs naturels et des Groupes d'actions locales (GAL) est signalée comme un élément fort pour les paysages. Les actions en leur faveur sont multiples : élaboration d'une charte paysagère, création de sentiers balisés et d'ouvrages de sensibilisation, soutien aux communes...

Le Parc naturel des Deux Ourthes a par exemple mis à disposition des acteurs locaux des fiches projets qui les renseignent de manière concrète sur les actes pouvant être posés pour une meilleure prise en compte des paysages.

« Les gens sont plus sensibles par les actions du Parc, on voit que les gens viennent, qu'ils participent, ils essayent de comprendre. »

« Je me suis engagé dans le projet du Parc naturel, car si on ne fait rien, c'est une région qui va disparaître. »

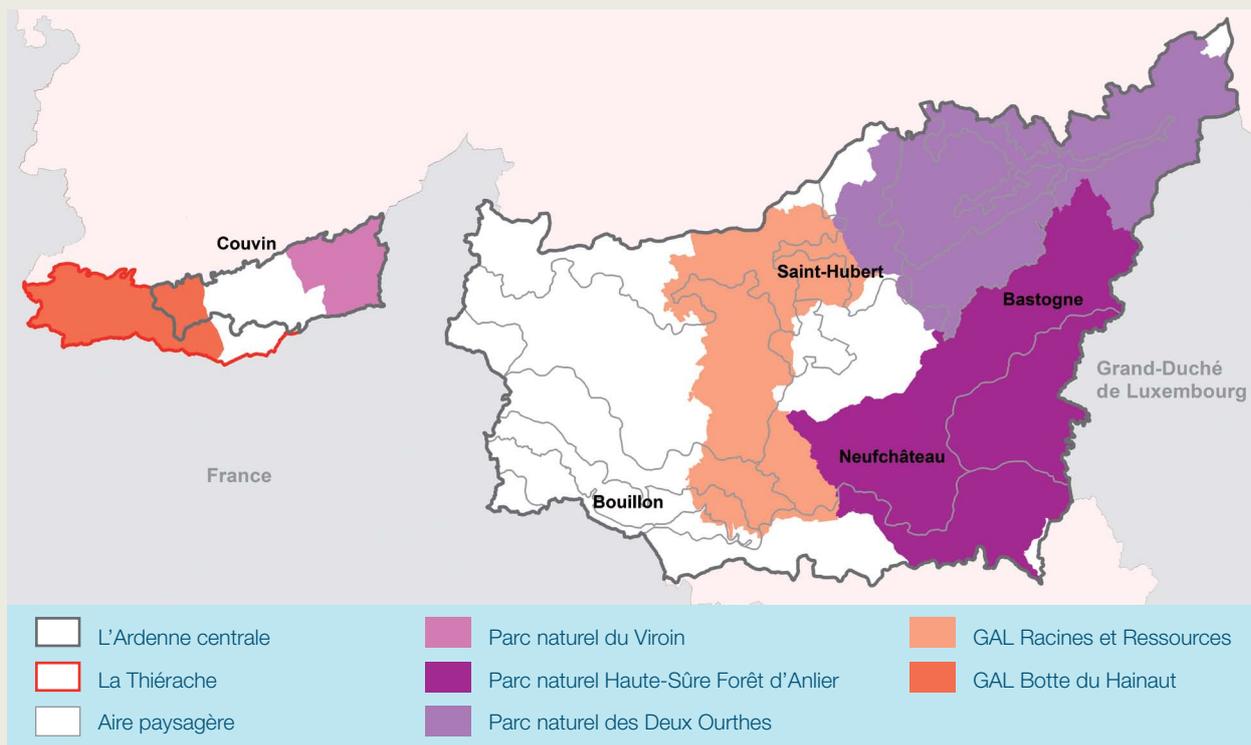


Extrait de fiche d'intervention du programme paysage du Parc naturel des Deux Ourthes.



La valorisation des paysages figure parmi les axes de travail du GAL Racines et Ressources. Il a ainsi proposé aux communes de son territoire de signer une convention visant à prendre en compte les paysages. Engagement purement moral mais qui place cette thématique centrale dans les réflexions d'aménagement du territoire. Sur base d'une étude paysagère, il a également émis des recommandations et conseils pratiques de gestion et de protection du paysage.

Le GAL de la Botte du Hainaut couvre l'ensemble paysager de la Thiérache. Il soutient indirectement des mesures ayant une influence sur les paysages à travers plusieurs actions, telles que la sensibilisation des agriculteurs à la préservation des herbages face à la reconversion en terre céréalière et la prise en compte du tourisme comme filière de développement.



Les rivières et leur gestion jouent un rôle dans les paysages. La gestion des rivières est notamment prise en charge par les contrats de rivières. Ce sont des structures de gestion participative impliquant tous les acteurs concernés par la rivière (les communes, provinces, la Wallonie, les acteurs locaux). Ils visent à définir un programme d'actions qui entend restaurer, protéger et valoriser les ressources en eau du bassin hydrographique concerné. Ainsi, les contrats relatifs à l'Ourthe, la Semois et la Lesse ont défini des objectifs de qualité pouvant avoir une influence sur les paysages. Parmi les multiples fonctions liées au cours d'eau, la fonction paysagère est considérée comme prioritaire. Le contrat de rivière Semois – Semois a par exemple mis en place un observatoire des paysages afin d'améliorer la connaissance des mécanismes, des facteurs et des acteurs de transformation. Cette mission s'inscrit dans un programme européen de coopération transfrontalière France – Wallonie – Flandre.